

courant alternatif

- ▶ **MAGHREB**
DE L'INDIGNATION À LA RÉVOLTE
- ▶ **LOPPSI & C^{IE}**
LA SURENCHÈRE SÉCURITAIRE
- ▶ **ÉTAT ESPAGNOL**
LE PROLETARIAT FACE À LA CRISE

MENSUEL ANARCHISTE-COMMUNISTE | N° 207 | FEVRIER 2011 | 3€



**ENRAGEZ
VOUS!**

COMMENT FONCTIONNE COURANT ALTERNATIF?

Un week-end par mois, une Commission-Journal (CJ), est organisée dans une ville différente, pour préparer le numéro suivant. Peuvent y participer des sympathisant-e-s intéressé-e-s au même titre que les militant-e-s OCL de la ville en question et que des représentant-e-s des autres groupes de l'OCL. Chaque CJ a pour tâche de critiquer le numéro précédent, de discuter les articles proposés par des gens présents ou non ; d'en susciter d'autres en fonction des événements et des souhaits émis par les groupes ou des individu-e-s. En outre, chaque CJ débute par une réunion où sont prises des décisions concernant les activités de

l'OCL. Le collectif organisateur rédige, immédiatement après la CJ, un compte rendu politique et technique le plus précis possible, puis, pendant les deux semaines à venir, assure le suivi de ce qui a été décidé pour le journal (liaisons, contacts, etc.) ; et c'est lui qui écrit l'édition en fonction de la discussion dans la CJ ou d'événements qui se produisent après.

Si vous souhaitez assister et participer à l'une de ces réunions de préparation et de discussion sur le journal (elles sont largement ouvertes), écrivez à **OCL/Égrégore - BP 1213 - 51058 Reims cedex**, afin de pouvoir vous y rendre.

Ce numéro à été préparé à Saint-Nazaire

La commission journal de Février aura lieu à Reims

POUR S'ABONNER

ABONNEMENT 1 AN

- 10 numéros + hors séries 30 euros
- Sans les hors séries 25 euros
- Tarifs réduits (pour les fauchés) 18 euros
- En soutien + de 30 euros
- À l'essai 5 euros
- Un numéro sur demande **GRATUIT**

Abonnement à l'international et envoi en nombre, nous contacter.

Chèque à l'ordre de "La Galère"
OCL égrégore, B.P 1213- 51058 Reims cedex

CONTACTER LOCALEMENT l'Organisation Communiste Libertaire

ALSACE

ocstrasbourg@gmail.com

BRETAGNE

Clé des champs BP 20912
44009 Nantes
oclnantes@free.fr
ocl.st-nazaire@orange.fr

BOURGOGNE

oclsens@yahoo.fr

CHAMPAGNE-ARDENNES

OCL c/o égrégore BP 1213
51058 Reims
lechatnoir@clubinternet.fr

ÎLE DE FRANCE

oclidf@gmail.com

LIMOUSIN

ocl.limoges@voila.fr

MIDI-PYRÉNÉES

OCL c/o Canal Sud,
40 rue Alfred Daumeril,
31 400 Toulouse
ocltoulouse@sfr.fr

NORD

OCLB c/o La mouette enragée
BP 403
62206 Boulogne s/Mer cedex

NORMANDIE

CRAS, BP 5164
14075 Caen cedex
ocl-caen@orange.fr

PAYS BASQUE

ocl-eh@orange.fr

POITOU

ocl-poitou@orange.fr

RHÔNE-ALPES

"courant alternatif"
c/o Maison del'écologie
4 rue Bodin 69001 Lyon
ocl-lyon@laposte.net
ocl-valence@hotmail.fr

SUD-EST

La galère, BP 74217
06131 Grasse cedex

CONTACTS

Figeac, Montpellier, Orléans,
passer par
oclibertaire@hotmail.com

SOMMAIRE



EDITO ▶ PAGE 3

LA CRISE DANS L'ÉTAT ESPAGNOL

PAGE 4 ▶ Crise capitaliste, offensive de l'État et mobilisations sociales

PAGE 5 ▶ Criminalisation et conflit du travail

PAGE 10 ▶ Nécessité et significations d'une grève générale

PAGE 11 ▶ La particularité basque s'exprime

CHRONIQUES DU DÉSASTRE

PAGE 13 ▶ Alors ces réacteurs EPR, ça vient ?

▶ Bientôt Tchernobyl en Tricastin ?

NOTRE MÉMOIRE

PAGE 14 ▶ Réflexions sur le programme du Conseil National de la Résistance

BIG BROTHER

 ▶ PAGE 16

LOPPSI'TION SECURITAIRE

PAGE 18 ▶ LOPPSI 2 ... fois plus de saloperies

PAGE 19 ▶ Aperçus du contenu de LOPPSI 2

PAGE 20 ▶ Du fichage et des compétences...

PAGE 22 ▶ "Toutes les dispositions nécessaires pour faire la coupe à ras!"

PAGE 23 ▶ La répression à Saint-Nazaire

PAGE 24 ▶ Une politique de soins sécuritaire

PAGE 26 ▶ Nouveau procès pour Yvan Colonna

PAGE 27 ▶ Pour 2012 une LOPPSI 3 de gauche ?

SANS FRONTIÈRE, TUNISIE & ALGÉRIE

PAGE 28 ▶ Des événements qui n'étaient pas censés se produire

PAGE 30 ▶ L'émeute pour le dire

LIVRES, REVUES ▶ PAGE 31

CORRESPONDANCE

OCL c/o Egrégore
BP 1213- 51058 Reims cedex
oclibertaire@hotmail.com

Pour plus d'informations, visitez notre site

<http://oclibertaire.free.fr>

COURANT ALTERNATIF
février 2011
COM. PAR. 0610G86750
Mensuel Anarchiste-communiste
CORRESPONDANCE
OCL/Égrégore BP 1213,
51058 Reims cedex

Pour les seules obligations légales
DIR. PUBLICATION
Nathalie Federico
IMPRIMERIE
Graphéco, Le Mans
Imprimé sur papier recyclé

ENRAGEZ VOUS!

Le succès du petit livre de Stéphane Hessel « Indignez vous ! » a quelque chose de jubilatoire. Ne boudons pas notre plaisir à voir un vieux Monsieur respectable s'offusquer publiquement des ignominies qui gangrèment nos sociétés démocratiques et appeler à rejoindre les rangs des protestataires, de la désobéissance et autres refuzniks.

Mais l'indignation ne fait pas la dissidence, et la vertu nourrit le vice autant qu'elle le condamne. Les démocraties occidentales sont ainsi faites que le système se reproduit aussi grâce à la contestation qu'il engendre, en ce qu'elle le légitime et le conforte pour se présenter comme le meilleur des mondes possible et ne jamais rien y changer.

Ainsi, quelques mois après le formidable mouvement contre la réforme des retraites, né de l'indignation du peuple salarié de ce pays à voir le sort que lui réserve le patronat pour sortir de la vie active (sic !), le succès de cet ouvrage a aussi quelque chose de dérisoire. Appeler à l'indignation, à une insurrection pacifique des consciences, au moment même où l'insuffisance des mouvements d'opinion à inverser le cours des choses vient d'être démontré a quelque chose de pathétique. L'indignation est peut-être nécessaire, mais pas suffisante.

D'autant que l'aggravation des conditions d'exploitation du travail se généralise, à des rythmes différents mais toujours soutenus, dans la sphère du capitalisme occidental. Le dossier que nous consacrons ce mois-ci aux **répercussions de la crise dans l'Etat espagnol montre bien que les problématiques sont les mêmes à l'échelle du continent européen** : réduire le coût du travail sur l'autel des profits, allonger la durée du travail, militariser quand il le faut les rapports économiques et sociaux pour imposer l'ordre économique et aggraver les inégalités. Le tout en dressant les catégories de populations dominées les unes contre les autres, sans jamais mettre en cause les processus d'exploitation et de domination. La crise a bon dos et, outre Pyrénées comme ici, il se trouve toujours de soi-disant défenseurs du peuple pour établir des compromis défavorables sous prétexte de réalisme et de pis-aller. C'est bien l'indignation des syndicalistes d'Espagne qui les a conduits à mener une grève générale le 29 septembre dernier, mais c'est tout autant d'indignation qu'ils suscitent en signant aujourd'hui la prolongation du temps de travail et le report de l'âge de la retraite à 67 ans, sans même avoir mené une seconde bataille en janvier, à quelques exceptions prêt, en Catalogne, Euskadi et Galice.

C'est aussi cette politique du compromis que vient réhabiliter Stéphane Hessel dans son ouvrage, en instituant le programme du Conseil national de la

résistance comme un modèle à suivre. Il oublie cependant de rappeler que le compromis trouvé à la Libération n'a été possible que parce que le peuple en armes menaçait de ne pas reprendre tranquillement le chemin des usines, des fermes ou des bureaux, et qu'il s'est trouvé à l'époque de précieux alliés de la bourgeoisie dans le mouvement ouvrier pour préférer la sauvegarde de la nation à l'aventure de la révolution. C'est ce que vient rappeler le texte consacré à ce sujet. Mais au-delà du simple rapport de force entre travail et capital, il convient de comprendre surtout que la période actuelle d'accumulation du capital ne permet plus de promouvoir l'Etat comme instance de régulation du capitalisme. Le dogme keynésien sur lequel s'est établi le compromis issu de la Résistance est aujourd'hui en faillite. Il est de plus en plus clair que les déficits de l'Etat en période de récession et de chômage ne peuvent être absorbés par la relance privée de la production de profits, car l'interventionnisme de l'Etat ne joue pas sur les fondements de la rentabilité du capital, comme le prouve le niveau de la dette qui a fini par bloquer le fonctionnement financier du système.

La carte keynésienne ne pourra être rejouée et la menace à terme d'un effondrement de la production place le système devant des risques sociaux considérables. En l'absence de compromis possible, il ne reste aux exploités que la rupture révolutionnaire. Pour les dominants, il ne restera donc que l'usage de la force pour défendre leurs intérêts. Dès lors il ne faut pas s'étonner que de mesures d'exception en lois scélérates, l'Etat développe un appareil répressif qui laisserait pantois les architectes des systèmes totalitaires, tant la généralisation du contrôle et la militarisation des rapports sociaux sont devenus une nécessité pour parer aux explosions qui menacent ici ou là. **Le dossier de ce numéro autour de la loi LOPPSI 2 nous propose quelques décryptages de la peste sécuritaire** qui s'étend peu à peu sous prétexte de sauvegarde de l'intérêt général.

Mais, quand « arrivé à l'apogée de sa puissance, le capitalisme est aussi arrivé au plus haut point de sa vulnérabilité ; il ne débouche nulle part ailleurs que sur la mort. Si faibles soient les chances de révolte, c'est moins que jamais le moment de renoncer au combat » (1). C'est ce que nous montrent les peuples de l'autre rive de la Méditerranée, en Algérie, Tunisie et en Egypte, dont vous trouverez quelques échos dans nos colonnes. L'inattendu peut toujours surgir, et l'improbable reste possible. Pour peu que l'on passe de l'indignation à la révolte, et de la révolte à la révolution. Enrageons-nous !

**Saint-Nazaire
Le 30 janvier 2011**

1) Paul Mattick, cité en exergue du bulletin *Dans le Monde une classe en Lutte*.



Crise capitaliste, offensive de l'État et mobilisations sociales

APRÈS LE "CAS IRLANDAIS" PRÉSENTÉ DANS LE PRÉCÉDENT NUMÉRO DE COURANT ALTERNATIF, AVEC QUELQUES ÉCLAIRAGES RAPIDES SUR LA GRÈCE, LE PORTUGAL ET LE ROYAUME-UNI, ATTARDONS-NOUS UN PEU SUR L'ÉTAT ESPAGNOL, PAYS QUI, DE PAR SA TAILLE RELATIVE AU SEIN DE L'UE, FAIT TREMBLER UNE PARTIE DU CAPITALISME FINANCIER SUR SA CAPACITÉ À REMBOURSER SES DETTES, PUBLIQUES (ÉTAT, RÉGIONS, COMMUNAUTÉS AUTONOMES) COMME PRIVÉES (SYSTÈME BANCAIRE).

AVEC CETTE FOIS, UN APERÇU SUR LES ENJEUX ET LES DIFFICULTÉS À OPPOSER AUX MESURES GOUVERNEMENTALES UNE RÉPONSE UN TANT SOIT PEU À LA HAUTEUR, ENTRE CRIMINALISATION D'ÉTAT DE LA PROTESTATION SOCIALE ET HÉGÉMONIE D'UN SYNDICALISME MAJORITAIRE DE CONCILIATION ET DE COLLABORATION DE CLASSE. BIEN PLUS QUE LA CRISE ELLE-MÊME, C'EST BIEN LA QUESTION DES RAPPORTS DE FORCES ET DES ESPACES DE MOBILISATION À CONSTRUIRE FACE À L'OFFENSIVE CAPITALISTE QUI DOIT SE RETROUVER AU CENTRE DE LA RÉFLEXION, DES DÉBATS, DES PROPOSITIONS ET HYPOTHÈSES PRATIQUES.



Au-delà de la faiblesse structurelle du capitalisme ibérique, les principales raisons de la crise espagnole se situent du côté de l'immobilier et du secteur bancaire, liés tous les deux à l'explosion d'une surproduction et d'une bulle du crédit hypothécaire. Le nombre de biens immobiliers qui ne trouvent pas acquéreur s'élève à environ 1,4 million, dont plus de 350 000 sont détenus par des entités bancaires.

Depuis le début de la crise, les prix de l'immobilier ont chuté de près de 25%, ce qui n'a pas été sans conséquences pour l'économie. D'après l'assureur *Credito y Caución*, en deux ans, plus de 2 600 entreprises liées au secteur de la construction et de l'immobilier ont fait faillite.

Comme en Irlande, l'État espagnol s'est fortement engagé pour soutenir ses banques. D'après la Banque centrale espagnole, le coût de ces interventions s'élèverait à plus de 70 milliards d'euros, qui ont essentiellement pris la forme d'aides gouvernementales et de dépréciations d'actifs. D'autres sources parlent de plus de 120 milliards, entre ce qui a déjà été versé et ce qui doit l'être encore.

Comme dans la plupart des pays, les réponses du gouvernement espagnol (PSOE) à la crise se sont faites en plusieurs vagues et tous les deux ou trois mois de nouvelles mesures sont prises. L'objectif affiché est de réduire le déficit de 11,1% du PIB en 2009, à 6% en 2011 et 3% en 2013.

Sur le plan budgétaire. Au mois de juin dernier le gouvernement avait déjà décidé une série de mesures : une augmentation de 1% de la TVA, des réductions de salaires dans la fonction publique d'une moyenne de 5%, le gel des retraites et des prestations sociales (allocations familiales, aides à l'achat de logements), des coupes importantes dans les dépenses concernant les infrastructures et les services publics. Mais l'État espagnol étant assez "fédéral", ces coupes budgétaires dépendent aussi des configurations locales, certaines régions ou communautés autonomes étant plus ou moins endettées.

Sur le plan du rapport salarial. La réforme du code du travail vise à rendre les salariés plus flexibles par toute une série de dispositions : réduction des indemnités de licenciements pour les rendre plus faciles et moins onéreuses pour les patrons, plus grande flexibilisation horaire dans les entreprises, incitations fiscales à l'embauche, allègements de charges sociales, élargissement du champ d'activité des sociétés d'intérim ou de placement de main d'œuvre jusque dans la fonction publique et la construction, avec des formes de sous-traitance étendues. Au passage, cette réforme du marché du travail autorise les entreprises à ne pas respecter les conventions collectives de leurs branches, c'est-à-dire à pouvoir baisser les salaires, revenir sur des acquis sociaux, comme veut le faire également le gouvernement socialiste grec.

Fonctionnaires. Outre une baisse de 5% de leurs salaires, il est prévu d'introduire une rémunération au mérite, de systématiser la mise en place d'une part variable afin de lier le montant du salaire à la productivité. Conforme aux recommandations de l'OCDE, comme en France, en Italie et dans la plupart des pays, le thème de la rémunération au mérite est aussi à l'ordre du jour. Dans l'État espagnol, la modification du statut des fonctionnaires remonte à 2007 avec l'introduction de 3 niveaux dans la rémunération : une partie fixe (50%), une partie liée aux compétences (aux difficultés du poste), un «complemento de productividad» et un suivi individualisé des carrières. Seulement, pour l'équipe socialiste aux commandes de l'État, ce système n'est pas assez performant, le management n'a pas suivi les préconisations et les salaires des fonctionnaires, qui auraient augmenté en moyenne un petit peu plus que la moyenne générale des salaires, ne seraient pas assez liés à la productivité. Si rien de concret n'est pour l'instant sorti, le thème revient en force dans ce contexte bien utile de crise budgétaire aiguë : nul doute que ce sera là l'une des prochaines mesures, un ministre

du gouvernement ayant déclaré le 16 novembre qu'il «étudiait une formule qui permette de lier le salaire des fonctionnaires à leur productivité».

Concernant la gestion des chômeurs. Le but est de diviser par deux le nombre des inscrits sur les listes de l'INEM (service public de l'emploi) par toute une série de mesures dont un élargissement des formules de stages et de contrat de formation, en les rendant obligatoires...et en créant une sous-catégorie de chômeurs non comptabilisés comme tels. Comme en France, le placement des chômeurs sera confié à des entreprises privées et la contrainte du placement (en terme de qualification, de localisation...) sera plus forte. Contrainte renforcée par la décision récente de supprimer purement et simplement l'allocation de survie de 426 euros versée aux chômeurs de longue durée.

Fin novembre, alors que les taux obligatoires demandés à l'État espagnol dépassaient les 5% et que la Commission européenne revoyait à la baisse la croissance estimée, le gouvernement espagnol a immédiatement annoncé «un paquet de mesures pour favoriser l'investissement et l'emploi, qui vont favoriser spécialement les PME» selon une déclaration du socialiste Zapatero.

En plus d'une hausse des taxes sur le tabac, les principales mesures sont :

- la suppression de l'allocation spéciale (426 euros mensuels) pour les chômeurs en fin de droits
- des aides fiscales importantes pour 40 000 PME.
- la mise en route de la réforme des retraites (de 65 à 67 ans) par le vote d'une loi dès le mois de janvier 2011.
- les privatisations partielles (49%) de la société AENA qui gère les 47 aéroports du pays (dont les plus importants : Madrid, Barcelone, Séville, Palma, îles Canaries...) et des sociétés gérant les diverses loteries et paris (30%).

UNE PRIVATISATION QUI PASSE MAL

La vente au privé des principaux aéroports devraient être une bonne opération : la société gestionnaire de celui de Madrid a déjà 17% de son personnel en contrats précaires. Au moment où le gouvernement annonce la privatisation partielle de cette entreprise, la section syndicale CGT (alternatif et libertaire) de l'aéroport de Barajas annonce que 7% de contrats précaires n'ont pas été renouvelés, histoire sans doute de valoriser un peu plus l'entreprise. Le jour où la décision a été prise, les contrôleurs aériens ont spontanément cessé le travail, la plupart en se déclarant en arrêt de travail pour maladie, pour stress et anxiété : la privatisation impliquant un allongement de leur durée du travail. Aussitôt le gouvernement décidait de mobiliser l'armée et de militariser l'espace aérien : à 21h30 des officiers de l'armée de l'air ont pris les commandes des tours de contrôles d'une dizaine d'aéroports et un autre décret royal plaçait immédiatement les contrôleurs aériens civils sous le commandement militaire avec obligation de reprendre le travail et de se soumettre à un contrôle médical par les services de l'armée, faute de quoi, ils seraient poursuivis pour «sédition», passible de peines de 8 à 15 ans de prison!

Dans la soirée du vendredi, la garde civile a pénétré dans un hôtel de l'aéroport de Madrid afin d'identifier des contrôleurs aériens réunis là pour discuter de la situation : une liste des «séditieux» a été fournie au procureur de Madrid qui a ouvert une instruction. Le soir même, des unités militaires patrouillaient dans les aéroports et à proximité des pistes.

Devant l'échec de la prise en main du contrôle aérien réel par l'armée, l'absence de vols et la poursuite de la désobéissance des salariés, le lendemain matin, le gouvernement réuni en conseil des ministres a décidé de décréter l'«état d'alerte» pour cause d'entrave «à la mobilité des personnes et des biens», un état d'exception menaçant de poursuites judiciaires les contrôleurs grévistes sous le régime du code pénal militaire. Dans les Baléares, des gardes civils ont obligé des contrôleurs à reprendre le travail en leur mettant leurs pistolets sous le nez et les menaçant de prison!

Le 16 décembre, le gouvernement socialiste décidait de prolonger pour un mois l'«état d'alerte» par lequel les contrôleurs aériens sont placés sous les ordres des militaires, afin officiellement de garantir aux voyageurs les déplacements aériens pour les fêtes de Noël.

Une première dans toute l'histoire sociale de l'État espagnol depuis la fin de la dictature. Il faut en effet remonter à 1977 où l'armée est intervenue pour briser une grève des pompistes à Barcelone. Ou en 1951 pour une grève des tramways... mais là, c'était sous Franco! Le gouvernement a pu d'autant plus aisément en finir avec la grève sauvage des contrôleurs que ceux-ci ont été

présentés comme des «privilegiés», travaillant peu et gagnant beaucoup, prenant en otage la liberté de mouvement de tous les citoyens.

Un état d'exception qui pourra resservir à chaque mouvement social important, notamment sur les retraites ou pour tout autre motif dès lors que telle ou telle activité économique vitale se voit paralysée et la grève assimilée à une « prise d'otage » [voir à ce propos le texte «Criminalisation et conflit du travail»]. Que ce soit un gouvernement socialiste qui l'instaure, comme il retire des allocations de survie aux 688 000 chômeurs de longue durée que compte le pays, ne doit étonner personne.

FAIRE DISPARAÎTRE L'ANOMALIE SUR LE NOMBRE DE CHÔMEURS

L'allocation de fin de droits, d'un montant de 426 euros mensuels, avait été instaurée en août 2009 et sera supprimée en février 2011. En août dernier, soit après à peine un an d'existence, elle avait déjà été réduite aux seuls chômeurs de plus de 45 ans avec charge de famille : environ 70000 personnes avaient cessé de la percevoir et en septembre, d'après les chiffres officiels, plus de 615 000 chômeurs touchaient encore cette allocation de base. Cette suppression pure et simple s'inscrit dans un climat orchestré depuis longtemps par le gouvernement socialiste et ses différents relais, dans la presse notamment, s'indignant du fait qu'il y a trop de chômeurs alors que de nombreuses offres demeureraient non pourvues... Cet été, nombre d'emplois saisonniers à la campagne (récoltes, vendanges...) n'ont pas trouvé preneur... Mettre les chômeurs au travail, comme au Royaume Uni, comme en France, devient un enjeu central dans la gestion de la crise. Il a été précisé que cette mise au travail se ferait grâce à l'embauche de 1500 d'«orientateurs» dans les services publics de l'emploi et des précisions (à venir) sur le rôle des entreprises privées de placement. Des pseudo-contrats de formation et de stages seront imposés aux chômeurs pour le plus grand profit des entreprises. Le nombre officiel des chômeurs atteint 4,110 millions, auxquels il faudrait ajouter environ 500 000, hors statistiques, placés provisoirement en stages de formation...

Toute une gamme de sanctions et de radiations existe déjà pour les chômeurs qui refusent une offre jugée correspondre à leur profil et leur capacité de déplacement. Ce qui va être modifié sera la relation jugée trop rigide entre l'«offre» et la «demande» puisqu'il est prévu que les chômeurs devront acquérir une plus grande mobilité fonctionnelle et géographique avec à la clé la mise en place vraisemblable d'un arsenal disciplinaire de sanctions en cas de refus : trois mois de pertes d'allocations au premier refus, six mois au second, la perte totale des allocations en cas de troisième refus.

Dans un pays qui connaît officiellement le taux de chômage le plus élevé d'Europe (20% officiellement, 25% dans les faits), où les formes de précarité sont plus poussées que dans d'autres pays, avec les statuts de travailleurs «indépendants», ou «autonomes» (près de 20% de la population active), accroître la flexibilité, faire disparaître les chômeurs en les plaçant dans des contrats d'apprentissage et autres stages en entreprises, n'est qu'une tentative de plus de mettre les gens au travail de manière autoritaire. Mais aussi de faire disparaître une grande partie des chômeurs des statistiques officielles et placer ces dernières dans la moyenne européenne.

LE MODÈLE DE «L'AUTO-ENTREPRENEUR»

Parmi ceux qui ont le statut de «travailleur autonome», il existe même une sous catégorie où se retrouvent ceux qui sont officiellement reconnus comme sous-traitants permanents, appelés TRADE, pour «travailleurs autonomes économiquement dépendants». Leur nombre est estimé à 400000 personnes (250000 officiellement) : il s'agit



Syndicalisme alternatif

[] Syndicalisme alternatif est un terme peu précis. En dehors des syndicats importants en Galice (28% des délégués) ou majoritaires du Pays basque, liés à la prégnance de la revendication autonomiste ou indépendantiste articulée aux luttes sociales, c'est une constellation d'organisations de poids, de références, de trajectoires très différentes que l'on peut qualifier plus simplement de plus combattives ou plus revendicatives que les syndicats du système.*

Il y a d'abord les confédérations se réclamant de l'anarcho-syndicalisme : (CGT, CNT-AIT, Solidaridad Obrera ainsi qu'une CNT indépendante de Catalogne), aux positionnements assez variés, contradictoires à bien des égards, même si, depuis peu, quelques appels communs ont surgi ici ou là dans le cadre des mobilisations contre les mesures d'austérité. Il existe aussi des organisations d'implantation régionale comme le SAT en Andalousie et la CSI dans les Asturies et diverses «Intersindicales» régionales (Canaries, Pays Valencien...). A cela, il faut ajouter toute une série de syndicats de base ou de lutte ou «de classe», nés des résistances aux restructurations et des oppositions avec l'évolution du syndicalisme majoritaire officiel : organisations présentes dans une entreprise, parfois dans quelques unes, en particulier à Barcelone et Madrid dans les transports publics, la santé, les télécoms... Ces organisations ne sont généralement pas le produit d'un processus de radicalisation mais la résultante du recentrage sur des politiques de conciliation des centrales (souvent CCOO) auxquelles appartenaient ces militants à l'origine. Le sectarisme assez couramment partagé dans ces milieux provient aussi du fait que ces regroupements ne sont parfois rien d'autre que les appendices ou les faux-nez de certains groupes d'extrême gauche ou même de courants issus des divers avatars du stalinisme historique consécutifs de l'effondrement et de l'éclatement/éparpillement du Parti Communiste. Enfin, nombre de ces syndicats dits alternatif sont loin de tourner le dos au verticalisme de la tradition bureaucratique.

1. Voir à ce propos les développements intéressants dans "Espagne : Plan d'ajustement pour crise rampante", de Corsino Vela, Échanges n°134, automne 2010 (bulletin du réseau "Échanges et Mouvements").

de tous ceux, pseudo « entrepreneur individuel », qui n'ont pas de salariés et qui sont rémunérés à la tâche via des contrats commerciaux, par une ou plusieurs entreprises « clientes ». Ce système de tâcheronnat, qui abolit la forme légale du rapport salarial – où la rémunération est liée à un temps de travail – et le remplace par un contrat d'objectif ou de prestation, s'est très vite développé dans des secteurs comme le transport routier ou la construction. Il s'agit de l'étendre encore, à côté de toute une palette de formes contractuelles du travail temporaire déjà existantes : une variante appelée « obra y servicio » (de prestation et à la durée incertaine), « eventual » (pour surcharge momentanée d'activité), « interenidad » (pour remplacement ou occupation provisoire d'un poste vacant), « de prácticas » (formation en entreprise, pour les jeunes)... en plus de l'intérim !

Le gouvernement socialiste espagnol a récemment lancé une campagne "contre le chômage" en incitant les chômeurs à créer des entreprises, à devenir des travailleurs « autonomes », commerçants, artisans... en « capitalisant » leurs allocations, alors même que le nombre d'affiliés à ce régime a chuté de 55000 en un an, et que de plus en plus d'entre eux, faute de revenus suffisants, n'ont pas de couverture suffisante en cas d'accident ou de maladie. Faire des chômeurs des entrepreneurs, comme faire de la création d'entreprise le signe de la vitalité, de la créativité et de la réussite individuelle,

notamment sous forme d'un leitmotiv répété en boucle lorsque l'on traite de la « politique de la ville » ou des « quartiers », est un des biais par lesquels s'est introduite progressivement et banalisée la thématique néolibérale dans le capitalisme européen. Que ce soit des socialistes, en France comme dans l'État espagnol, qui en soient ou en aient été les promoteurs ne fait que souligner un peu plus, au-delà des aléas de l'alternance, l'hypocrisie et le cynisme dont ils savent faire preuve.

Quoiqu'il en soit, il y a un lien de cohérence évident et direct entre les campagnes idéologiques de promotion de l'économie de marché et des bienfaits du capitalisme, les mesures de contrainte contre les chômeurs et les lois décidant de réduire les charges fiscales pour les plus petites des PME, en particulier celles qui se créent. Quant à la viabilité de ces auto-entreprises, de ce travail indépendant, il suffit de se promener dans les rues de n'importe quelle grande ville, dans la Péninsule comme ailleurs en Europe, pour remarquer la rotation extrêmement rapide des petits commerces de toute sorte (petits restos/plats à emporter, salons de coiffure, de manucures ou de beauté, magasins de fringues...) et se rappeler que l'on est là dans le domaine des mythes et des rêves.

Autre signe de la précarité, en novembre 2010, environ 108000 CDI ont été enregistrés, soit 8% du total des embauches (92% en CDD) et parmi ceux-ci, 40% étaient à temps partiel. Le chômage des jeunes atteint 48%.

Pour les 615000 allocataires du "subsídio" de 426 euros, la suppression de cette allocation de survie dès le mois de février aura des conséquences dramatiques dans un pays qui connaît une montée impressionnante d'une paupérisation de masse. Alors que leur nombre d'allocataires ne cesse de croître (+5,5% en un an), le montant global des allocations versées aux chômeurs est en baisse (-3,4%) : en octobre 2010, l'allocation moyenne était de 904,58 euros, soit 88,61 de moins qu'en octobre 2009. Statistique que vient corroborer une enquête de la Banque d'Espagne publiée au même moment constatant qu'en 2010, 40% des chômeurs vivent dans des foyers où tout le monde est au chômage, contre 26% en 2007.

Si jusque là, ce sont surtout les structures familiales qui ont permis de maintenir un minimum de solidarité entre les générations, il n'est pas sûr que cela puisse tenir encore longtemps. En tous cas, la politique de contention sociale par la distribution d'une sorte de revenu minimum est clairement remise en cause.

La réforme des retraites, qui va faire baisser les pensions, et les mesures contre les chômeurs (qui sont surtout des femmes et des jeunes), viennent frapper les catégories sociales les plus prolétarisées et prolétarisent les classes moyennes. Jusqu'ici, il était courant d'admettre que ce qui restait d'État

social, notamment lorsqu'il était géré par des socialistes, visait à maintenir la paupérisation dans des limites tolérables, en compensant la baisse des revenus directs (salaires) par des revenus indirects (allocations familiales, minimum vieillesse, subsides pour chômeurs de longue durée...). Or nous sommes maintenant devant un déplacement notable des « limites tolérables », un effondrement des digues de la politique de contention sociale dans un pays où se combine la généralisation de l'érosion des ressources familiales, des salaires directs et indirects et l'explosion numérique d'une jeunesse prolétarisée qui voit se rétrécir et se refermer les moindres perspectives de « s'en sortir » dans le cadre de cette société¹.

RÉFORME DES RETRAITES...

La grève du 29 septembre (29-S) – qui était censée manifester le refus des mesures gouvernementales prises le 10 mai – lancée par les deux organisations collaborationnistes UGT et CCOO (Commissions Ouvrières) et relayés par les syndicats dits alternatifs (mais pas par ceux du Pays Basque) a eu un impact et un caractère assez inégal selon les secteurs et les régions : assez important dans certains centres industriels, dans certaines régions, peu suivie à Madrid, plus en Andalousie. Le cas de Barcelone est un peu différent car dans cette ville, le 29-S a donné lieu à la participation importante, massive et indépendante de ce que la presse bourgeoise appelle les « antisystèmes » : une aire politico-sociale regroupée sous le nom d'« Assembla de Barcelona », qui se veut un espace de convergence permanent entre diverses réalités sociales de l'antagonisme : des centres sociaux « okupés » (squats), des assemblées de chômeurs, des précaires, des assemblées de quartier, des collectifs ou syndicats de travailleurs de base (comme les chauffeurs de bus de la ville), des « alternatifs » radicaux et anticapitalistes, toute une mouvance anti-autoritaire, féministe, néo-rurales, « écolo-décroissants », partisans des coopératives intégrales et d'une sortie immédiate du capitalisme, nouvelles générations qui se sont politisées dans le récent conflit des universités...

Quelques jours avant le 29-S, l'« Assembla » a occupé de manière spectaculaire l'ancien siège de la Banco de Crédito, situé en plein centre de la ville en déployant une immense banderole depuis le douzième étage où l'on pouvait lire : « Les banques nous asphyxient, les patrons nous exploitent, les politiciens nous mentent, UGT et CCOO nous vendent. A la mierda ! » Malgré l'extrême mobilisation policière, plusieurs milliers de personnes se sont retrouvées autour de l'édifice occupé et de violents affrontements se sont prolongés pendant plusieurs heures. Le bâtiment a été expulsé dans la journée et la presse, les médias audiovisuels comme le pouvoir politique municipal, régional et de gouvernement se sont déchaînés contre les



«antisystèmes», voulant même poursuivre en justice les sites Internet d'information alternative pour incitation à la violence. Quoi qu'il en soit, c'est la première fois qu'à l'occasion d'une journée d'action de type syndical (qui sont très rares dans l'État espagnol), d'autres protagonistes entrent en scène et commencent à vouloir exister dans la durée en s'articulant avec les franges les plus radicalisées du salariat. Après la réforme des droits du travail, une **réforme du régime des retraites** a été décidée reculant l'âge de départ à 67 ans et allongeant la période servant au calcul du montant des pensions, entraînant la baisse de leur montant d'environ 10%. Cette loi doit être votée en janvier 2011 et apparaît comme une échéance importante tant pour le gouvernement que pour les salariés.

... ET GRÈVE GÉNÉRALE IMPROBABLE!

Tandis que les syndicats du système (CCOO et UGT) font tout leur possible pour ne pas avoir à rééditer la journée du 29-S, dès le mois de décembre, seule la "majorité syndicale" basque (ELA, LAB, STEE-EILAS, EHNE et Hiru), qui a son propre agenda, a appelé à une journée de grève le 27 janvier prochain. En Galice, c'est la Confédération Intersyndicale Galicienne (CIG) qui appelle aussi à la grève générale ce même jour. Quant aux syndicats dits alternatifs, nombreux, éclatés, sans véritable poids sauf dans quelques localités ou secteurs, c'est la confusion, le sectarisme et les attitudes attentistes qui ont dominé au cours des derniers mois [cf. encadré p. 5]. Au Pays Basque et en Galice, lorsqu'ils sont présents, ces syndicats se rallient aux appels existants. Mais ailleurs les choses se compliquent. Pour certains, l'appel à la grève générale est surtout un thème propagandiste, visant à polémiquer avec les syndicats du système en faisant faussement pression sur eux. Pour d'autres, les conditions qu'ils mettent à la concrétisation de cet appel sont telles que cela revient à ne rien faire, selon une tradition gauchiste qui à la fois affirme une certaine radicalité ou combativité dans les mots et, dans les faits, pratique le suivisme le plus opportuniste à l'égard des formations institutionnelles, attitude mieux connue sous le nom de "soutien critique". Seule l'organisation anarcho-syndicaliste Solidaridad Obrera (surtout présente à Madrid), maintient fermement une distance claire et nette avec les syndicats du capital, en appelant impérativement et sans tarder l'ensemble des secteurs combattifs à assumer une mobilisation directe en deux temps, d'abord une journée de manifestation, puis une autre de grève générale, sur la base de leurs propres capacités et «en dehors de la tutelle des syndicats du système», en expliquant qu'une telle journée doit être conçue comme un point de départ et non un objectif en soi [cf. l'entretien p. 10]. Sera-t-elle suivie? Sa proposition sera-t-elle l'amorce d'un déblocage parmi ceux et

celles qui n'assument pas toujours très bien leurs positions minoritaires, mais qui se sentent tenus quand même de mettre leurs actes en rapport avec leurs mots? Dans diverses localités ou quartiers, des assemblées pour la grève générale se sont constituées, des appels commencent à se multiplier en ce début janvier.

Le 9 janvier, diverses organisations ou collectifs du «syndicalisme alternatif», surtout de Madrid, ont réussi à s'accorder sur la lancement d'un "Manifeste unitaire pour un plan de lutte et une nouvelle grève générale jusqu'au retrait des plans du gouvernement" en appelant les sections syndicales et comités d'entreprises des grandes centrales à se réunir le 22 janvier pour formaliser un appel à la grève générale. Il s'agit d'aller vers la création d'un «pôle syndical de classe, assembléiste et internationaliste» regroupant aussi les organisations sociales et partis politiques afin de «faire entendre un discours qui explique que la crise est le fruit d'un système dans lequel la production est sociale et l'appropriation privée, que les politiques antisociales ne sont pas des politiques visant à sortir de la crise, mais servent l'objectif de maintenir les profits des entreprises au prix de l'augmentation des souffrances et des inégalités sociales et de la dégradation de l'environnement». En mettant explicitement en référence les appels déjà lancés au Pays Basque et en Galice pour le 27 janvier, il ne fait guère de doute que cette date a été retenue par la coordination madrilène «Hay que pararles los pies» («Il faut les arrêter») pour en faire une journée de manifestation et non un appel clair et net à la grève générale ce jour là sur Madrid comme le réclame SO, qui se retrouve seule aussi à mobiliser le samedi 22 janvier pour une manifestation en soirée. Avec des manifestes et des appels à la grève générale mais qui en fait n'en sont pas, le syndicalisme « alternatif » est un combat!

Le 13 janvier, la CGT de Catalogne a voté le principe d'une grève de 24 h le 27 janvier. Deux jours plus tard, dans cette même région, quatre organisations, trois d'entre elles (CGT, CNT de Catalogne, Solidaridad Obrera) de référence anarcho-syndicaliste, et la Coordination Ouvrière Syndicale (plutôt libération nationale et sociale) ont lancé un appel commun à la grève. Le même jour, tout un arc de mouvements (dont l'«Assemblea») et syndicats de base ont rendu public un appel commun à une manifestation le 22 janvier...

CONTORSIONS BUREAUCRATIQUES

Pendant ce temps, les confédérations majoritaires qui négocient avec le gouvernement Zapatero afin de l'aider à faire passer cette réforme, ont trouvé, dans la droite (Parti populaire) qui dirige certaines régions (Madrid, Murcia...) matière à exprimer une «combativité» bien utile pour elles-mêmes et le gouvernement. Dans le cadre (ou prétexte) des budgets 2011, certains exécutifs

régionaux de droite, veulent en effet aller plus loin que les coupes budgétaires classiques opérées dans la fonction publique en réduisant aussi la quantité de délégués syndicaux, les «liberados» qui constituent la base de la puissance des syndicats.

Pour les syndicats du système, majoritaires, la partie est compliquée. La remise en cause des conventions collectives² – que le patronat et la droite réclament et que le gouvernement fait mine de ne pas accepter – est un point sensible pour les centrales. Car c'est là un des éléments qui les font exister dans le rapport capital/travail, leur donne accès à des formes de reconnaissance symbolique, institutionnelle. Mais surtout, elles leur fournissent des ressources financières considérables, notamment des fonds versés au titre de la « formation » professionnelle qui alimentent directement les appareils à travers les milliers de détachements, de «liberados» (délégués permanents, bien nommés «libérés» de la corvée du travail)³, mais aussi les divers cabinets de conseil juridique et autres frais financés également par le patronat, sans parler des subventions de l'Etat et des communautés autonomes ou régions. Il est courant que le montant des subventions patronales aux syndicats soit inclus dans la convention. Les cas ne sont pas rares où des licenciements ont été «négociés» contre la remise d'un chèque à chacun des syndicats ayant signé l'accord, à charge pour eux d'"aider" les licenciés (à se former, à trouver du travail...). Jusqu'où ira la remise en question du compromis fordiste dans lequel la représentation syndicale bureaucratique, à travers les accords de cogestion du marché du travail⁴, tient un rôle substantiel?

En tout cas, les deux grandes centrales sont entrées dans un processus de négociation entre elles, le patronat et l'État appelé «pacte global» par un dirigeant syndical, car ne se limitant pas à la réforme des retraites et s'étendant à tous les thèmes, dont le marché du travail. Pacte global, que les syndicats veulent maintenant étendre aux partis politiques, par lequel serait scellé un accord de recul social entre la social-démocratie au pouvoir, l'opposition de droite, le syndicalisme majoritaire et le patronat.

La grève du 27 janvier sera sans doute très suivie au Pays basque et dans les secteurs traditionnellement combattifs de Galice. Ailleurs, elle sera surtout le reflet des forces disponibles et le point de départ d'une mobilisation indépendante, s'inscrivant dans la durée, à l'initiative de diverses réalités organisées et s'appuyant sur leurs propres forces. En ouvrant un premier espace de lutte, de grève, de manifestations en rupture avec le syndicalisme de conciliation officiel et majoritaire, malgré les tergiversations et les freins de certains, c'est un tout premier pas qui est franchi, et c'est là l'important: c'est en effet la seule

2. Conventions sectorielles, régionales ou de communauté autonome sectorielles, conventions d'entreprises... au total plus de 9 millions de salariés sont concernés, dans 1,25 millions d'entreprises.

3. Si les syndicats du système n'appellent pratiquement jamais à des grèves, ils organisent régulièrement et rituellement des manifestations ou rassemblement pendant les négociations pour monter qu'ils font pression. Une note interne des CCOO d'Andalousie récemment publiée nous apprend que les "liberados" du syndicat sont fermement invités à manifester dans une capitale provinciale contre une rétribution de 45 euros (+ remboursement des frais de déplacements) et que toute absence devra être justifiée.

4. En Espagne les plans de licenciements collectifs ou de chômage partiel font l'objet d'un accord négocié avec les syndicats Cette cogestion, avec établissement de listes nominatives de salariés concernés, permet de développer une politique clientéliste vis-à-vis de la base des travailleurs, les affiliés des syndicats majoritaires échappant en effet aux licenciements... et dans le même temps de virer les fortes têtes, membres ou sympathisants de courants plus combattifs mais concurrents et minoritaires!

5. Au nombre de 45 au total, il est prévu qu'elles se regroupent en 17 entités. Ces restructurations/fusions se font parfois avec recherches d'ouvertures du capital (et augmentations) à d'autres établissements bancaires.

6. Plus de 90% des 5,654 milliards d'euros de ces contrats se concentrent sur la prise de participation de la société chinoise Sinopec à l'augmentation de capital de la filiale brésilienne de l'entreprise espagnole Repsol afin de financer l'exploitation off-shore de vastes gisements découverts au large des côtes brésiéliennes.

7. Selon le secrétaire au Trésor, la dette publique US est, en ce début janvier 2011, à 13 950 milliards de dollars. Dans sa demande, il indique qu'en cas de non-relèvement du plafond précédemment voté, le Trésor disposera d'une marge de quelques semaines, pas plus, avant de se retrouver effectivement en situation de défaut sur certaines échéances. (AFP, 6 janvier 2011). En comparaison, fin juin 2010, le total des dettes publiques de la Zone Euro s'établissait à 8,861 milliards d'euros.

8. AFP du 18 janvier 2011

façon pour qu'il y en ait un deuxième et que l'on puisse parler d'un début de processus de mobilisation et de reconstruction d'un rapport de force.

UNE CRISE SANS FIN

Mais l'État espagnol n'en a pas fini avec la crise. Comme pour les autres pays, il est à peu près certain que les mesures déjà prises par le gouvernement ne seront pas suffisantes. Au cours de l'année 2010, la dette publique s'est encore accrue de 16,3% en un an. D'après les analystes financiers, les "besoins de refinancement", à hauteur de 290 milliards d'euros pour 2011 sont jugés très élevés : 170 milliards d'euros pour l'État central, 30 milliards d'euros pour les communautés autonomes et 90 milliards d'euros pour les banques. Ces dernières ont un besoin urgent de se recapitaliser, les caisses d'épargne, en cours de fusion ou de rapprochement⁵, très en pointe dans les prêts immobiliers, ont en outre une comptabilité assez peu transparente, notamment sur la réalité de leur bilan et l'évaluation réelle de leurs engagements, c'est-à-dire des prêts consentis, notamment dans le secteur sinistré de la construction, et de la valeur des actifs (maisons, appartements, chantiers...) récupérés suite à l'effondrement de la bulle immobilière, à l'insolvabilité des emprunteurs et à la faillite des entreprises du bâtiment et de l'immobilier. Depuis le début de 2008, chaque trimestre, les entités bancaires récupèrent en moyenne 25 000 logements suite à des saisies pour impayés et selon l'association des

usagers des banques (ADICAE), environ 2,4 millions de dettes dépassent la valeur du bien correspondant.

Par ailleurs, les banques espagnoles détiennent beaucoup de dette portugaise. Après le Grèce et l'Irlande, un plan d'ajustement imposé au Portugal permettrait en théorie de rendre service au système bancaire espagnol. Or, pour l'instant, le gouvernement portugais "résiste", fait savoir qu'il peut s'en passer et préfère emprunter au jour le jour sur le marché obligataire.

Début janvier, à l'occasion d'une tournée européenne du vice-premier ministre chinois Li Keqiang, ce dernier a réaffirmé l'intention de son pays d'investir dans le « marché de la dette européenne » comme on dit dans la presse économique, presse qui nous informe que les réserves en devises de la Chine s'élèveraient à 2 650 milliards de dollars, auxquels il faut ajouter 850 milliards détenus dans plusieurs « fonds souverains », soit un total de 3500 milliards de dollars, record mondial absolu, représentant 40% des réserves de change de la planète. Commencant par Madrid, où ont été signés d'importants accords commerciaux, notamment en matière d'hydrocarbures⁶. D'après le quotidien *El País*, Li Keqiang aurait indiqué à Zapatero, que la Chine « voulait acheter autant de dette espagnole que de dettes grecque et portugaise combinées, soit quelque six milliards d'euros ». Début janvier 2011, l'État espagnol a emprunté pour 3 milliards de Bons du Trésor, au taux de 4,54%, supérieur à celui de la dernière émission du

même type (3,57%), en novembre 2010.

De leur côté, les dirigeants des États-Unis ne se posent pas ce genre de question. Entre création de monnaie et creusement de la dette, les vieilles recettes sont toujours à l'ordre du jour, mais jusqu'à quand ? Le 6 janvier, le secrétaire au Trésor a demandé au sénat de pouvoir relever le plafond de la dette, fixé par le Congrès à 14 290 milliards de dollars en février 2010, car celui-ci devrait être atteint au cours du 1^{er} trimestre de 2011⁷. Au même moment, on apprenait que la Réserve Fédérale allait « acheter » pour 600 millions de dollars d'obligations publiques en 6 mois, c'est-à-dire fabriquer de l'argent, pour officiellement empêcher la déflation (et les dépréciations d'actifs) et faire baisser les taux à long terme.

Le 18 janvier, la propre Banque d'Espagne estimait les créances douteuses des banques espagnoles à 104,78 milliards d'euros en novembre 2010, soit 5,68% du total de leurs créances (contre 4,98% en octobre 2009). L'agence Moody's estimait « que leurs pertes pour dépréciations d'actifs et provisions pourraient atteindre à terme "176 milliards d'euros, somme dont les banques n'ont jusqu'à présent reconnu que la moitié (88 milliards)" », tandis que « l'agence Fitch a abaissé d'un cran la note d'ensemble attribuée aux caisses d'épargne espagnoles, de "AA-" à "A+" avec une "perspective négative" »⁸.

Non, on n'a pas encore tout vu et la "crise" n'en est qu'à ses débuts.

Le 18 janvier 2011

Barcelone, expulsion de la « Maison de la Grève »

Dans le cadre des mobilisations en vue de la grève générale appelée en Catalogne pour le 27 janvier (27-E) par des organisations syndicales et sociales les plus combattives (à l'initiative de CGT, CNT, Solidarité Ouvrière et COS), une manifestation était appelée le samedi 22 janvier et s'est déroulée dans les rues de Barcelone, réunissant plus de 4000 personnes. Le soir même, environ 500 d'entre elles se réunissaient dans l'ancien bâtiment d'un multiplexe du centre ville, abandonné depuis près de 10 ans et occupé depuis le mardi précédent par des membres de l'« Assemblée » de Barcelone, renouant avec la précédente tentative du Banco de Crédito lors de la grève du 29-S. Il s'agissait à la fois de rendre publique l'ouverture d'une « Casa de la Vaga » (Maison de la Grève) et de tenir une assemblée ouverte pour mettre en discussion et décider des contenus et des modes d'actions/mobilisations autour de cette grève générale du 27-E. Au milieu de la nuit, les flics catalans de triste réputation (les Mossos d'Esquadra) sont intervenus massivement, planqués sous des capuches, sans numéros ou plaques d'identification visible, et ont fait expulser tous les présents, après un contrôle général d'identités (officiellement 418 personnes), bilan : neuf blessés, dont deux assez sérieusement, mais pas d'arrestations. L'intervention s'est faite sous le commandement direct du nouveau ministre catalan de l'intérieur déclarant qu'« avec cette expulsion, c'en était fini de l'impunité en Catalogne » envers les occupations illicites et que « la dynamique initiée » par cette action répressive « sera la manière d'agir du gouvernement jusqu'à la fin de la législature ». En développant un discours sécuritaire permanent contre les squats et les désordres et en criminalisant la protestation sociale, de toute évidence, les autorités politiques régionales (depuis peu aux mains de la droite

nationaliste) n'entendent pas que s'ouvre le moindre espace permettant la récupération et la réactualisation d'une tradition de l'antagonisme social : assemblées ouvrières, auto-organisation, grève générale, paralysation de l'économie... Elles complètent localement le dispositif répressif dirigé par le PSOE au niveau de l'État fédéral et les syndicats « esquiroles » (jaunes) UGT et CCOO, ce dernier se plaignant même, par la voie de sa branche dans la police, que les poursuites judiciaires contre les manifestants arrêtés lors des manifestations du 29-S à Barcelone n'aient pas été assez fortes. Au lendemain de l'opération de police, les initiateurs de la Maison, de la Grève, les syndicats (CGT, CNT, SO, COS), rejoins notamment par la CNT-AIT, par les travailleurs de la compagnie de bus et ceux du secteur des parcs et jardins, bien que « minoritaires », ont déclaré maintenir leurs appels à la grève et à la manifestation du 27 janvier en Catalogne.

Le 24 janvier



Criminalisation et conflit du travail

ÉCRIT EN FONCTION DE LA SITUATION DANS L'ÉTAT ESPAGNOL (GRÈVE DU MÉTRO DE MADRID ET GRÈVE « SAUVAGE » DES CONTRÔLEURS AÉRIENS), CET ARTICLE FAIT AUSSI ÉCHO ICI SUR LES LIMITATIONS GRANDISSANTES DU DROIT DE GRÈVE DÈS LORS QUE CES MOUVEMENTS COLLECTIFS DE BLOCAGE DE L'ACTIVITÉ DEVIENNENT TROP EFFICACES POUR DES TRAVAILLEURS EN LUTTE (CHEMINOTS, RAFFINERIES...) QUI DEVIENNENT ALORS DE VULGAIRES « PRENEURS D'OTAGES »

Les mobilisations récentes en matière de défense des droits des travailleurs – les grèves du métro de Madrid et des contrôleurs aériens – ont focalisé sur un des points centraux de l'ordre économique actuel: la nécessité d'assurer la mobilité des marchandises, qu'elles soient force de travail ou touristes. Proposons une analyse. Les paralysies dans la mobilité des masses ont des effets extrêmement spectaculaires dans la démocratie de consommateurs, bien que son instrumentalisation par les autorités produise une considérable rentabilité politique. La grève des contrôleurs aériens pendant le pont des vacances de décembre en Espagne¹ a cependant signifié un *saut qualitatif de l'administration quant à la gestion des conflits du travail*, avec la déclaration de "l'état d'alerte" et la militarisation des postes de travail.

Il faut reconnaître l'habileté du gouvernement pour faire en sorte que les contrôleurs aériens lancent une grève dans un moment particulièrement sensible pour les consommateurs de mobilité. Le gouvernement, qui a laissé pourrir une situation qu'il a lui-même favorisée – Aena, l'employeur, est une entreprise d'État – a ainsi créé un écran de fumée afin de détourner l'attention de ses véritables intentions contre des conditions favorables des contrôleurs – salaires très élevés, contrôle des accès à la profession, etc. – et de leur capacité de chantage comme si l'extorsion dans un but lucratif n'était pas un principe légitime de ce modèle de civilisation que nous appelons le capitalisme.

Comme dans d'autres conflits – et en dépit des concessions des contrôleurs en matière de salaires et de temps de travail – par exemple ceux qui ont concerné les pilotes d'avion ou les dockers dans les années 80, le gouvernement obtient le consensus social afin de porter atteinte aux conditions de travail d'une catégorie prétendument privilégiée. *Le droit des consommateurs prévaut bien au dessus du droit du travailleur*, et ainsi le marché submerge la réalité de la condition salariale. Le battage médiatique se charge de faire résonner le subterfuge pour fabriquer l'opinion.

La liquidation des "statuts privilégiés" qui laissent une certaine latitude aux travailleurs dans la relation salariale, qu'il s'agisse des contrôleurs aériens, des dockers, des mineurs ou de salariés de tout secteur qui ont acquis certaines conquêtes en termes de rémunérations, d'embauches, de retraites, etc. est l'un des objectifs de la réforme du travail.

En outre, en ce qui concerne les contrôleurs aériens, il s'agit d'une *étape préalable à la privatisation des activités aéroportuaires* qui consiste à offrir au secteur privé des entreprises libérées de charges salariales onéreuses, en alignant les conditions des travailleurs par le bas. En ce sens, il s'agit simplement de suivre la voie tracée par l'administration Reagan aux États-Unis et sa lutte contre les contrôleurs aériens Nord-américains.

Cependant, l'offensive capitaliste actuelle contre la population salariée ne se limite pas à l'érosion des conditions de travail et des droits sociaux obtenus, c'est-à-dire à la dimension purement économique de la force de travail – réduire les coûts sociaux et salariaux pour améliorer les marges de profit du capital, mais elle a des implications politiques directes en ce qui concerne *la légitimation de la répression des conflits du travail par le développement de formes d'autoritarisme démocratique*. La criminalisation des actions revendicatives caractérise une nouvelle phase des relations sociales comme nous l'avons vu dans les années 80 avec les dockers, avec les grèves du transport routier des années 90, ou plus récemment, dans l'occupation des pistes de l'aéroport barcelonais d'El Prat en juillet 2006 par les bagagistes.

Dans ce dernier cas, il n'était pas possible d'invoquer le caractère privilégié de ces employés avec leurs bas salaires et leurs mauvaises conditions de travail, mais le *chantage à la mobilité*. De là, le caractère exemplaire des sanctions, car, comme dans les grèves du Métro et des trains, il s'agit d'éliminer la possibilité d'actions revendicatives dans quelque secteur important que ce soit.

La circulation des marchandises dans l'économie délocalisée à tous les niveaux du territoire – et les personnes / clients / consommateurs ne sont pas autre chose qu'une autre forme de marchandises circulantes – qui permet de réaliser l'accumulation du capital, en vient à transformer le *secteur des transports et de la mobilité en un point névralgique* non seulement du cycle économique des transports, mais de l'économie en général. Surtout dans le cas de l'Espagne, où le tourisme est l'industrie principale – les propriétaires d'hôtels ont également présenté des réclamations pour la désorganisation du trafic aéroportuaire. C'est ce qui explique les réactions "disproportionnées" du gouvernement face aux conflits sociaux touchant les aéroports, avec interventions armées et fortes sanctions

même si maintenant, dans le cas des contrôleurs aériens, une étape supplémentaire a été franchie: déclaration de l'état d'alerte et militarisation des opérations. Une opération gouvernementale magistrale qui, en plus de rétablir les circuits de circulation, apporte un complément dans le dressage idéologique et de sa mission auprès de la démocratie armée – en France, par exemple, lors du récent épisode de grèves générales, les raffineries ont été également militarisées.

Après la reconversion de l'appareil militaire en "armée humanitaire", il apparaît désormais comme le *garant de la démocratie de consommateurs* en acquérant des compétences directes dans l'ordre économique et du travail. Une étape supplémentaire dans la mise en place du totalitarisme démocratique rampant. Ainsi, les conflits sur la mobilité ne sont rien d'autre que des champs d'expérimentation de politiques de militarisation de l'économie et de la société capitaliste en crise. Toutefois, la grande habileté du gouvernement aura été d'encourager et de gérer la confrontation au sein de la population salariée, divisée de manière circonstancielle entre consommateurs de mobilité et contrôleurs aériens sans scrupules.

En plus de mener à bien une récupération astucieuse du ressentiment chez les salariés qui se devine dans l'image des mercenaires de l'armée régulière espagnole, aux salaires bien moindres que les contrôleurs, mais supérieurs à la moyenne – plus de 50% de la population salariée gagne moins de 1000 mensuels, menaçant de la pointe de leurs pistolets les saboteurs des droits des consommateurs. Maintenant, avec le dénouement du conflit des contrôleurs aériens et le large consensus obtenu dans la militarisation de leurs fonctions, la voie est ouverte pour donner satisfaction à une revendication réitérée des chefs d'entreprises: la limitation du droit de grève dans les secteurs "stratégiques" ou d'"intérêt public".

La dernière grève du Métro de Madrid a réactualisé le thème qui semble entrer maintenant dans une phase de résolution. *L'abolition du droit de grève et la militarisation des services comme pratique courante*, donc obtenir des mesures propres aux dictatures au nom de la démocratie, montre le degré de décomposition des formes démocratiques ainsi que la fragilité croissante du système de reproduction du capital. Mais le plus pathétique est le rôle des consommateurs qui applaudissent l'intervention militaire dans les conflits du travail de la santé, du nettoyage, de l'éducation, des transports, etc., services d'un indubitable intérêt général qui intègrent une bonne proportion de ces mêmes consommateurs du temps libre mobilisés. Corsino Vela

1) La grève sauvage des contrôleurs a démarré la veille de ce « pont » traditionnel : les 6 et 8 le décembre (respectivement jour de la Constitution et fête de l'Immaculée Conception) sont fériés dans l'État espagnol, d'où un « pont » d'un mois cinq jours, voire un semaine, et un trafic voyageur très important sur tous les axes de circulation de la péninsule.

CORSINO VELA EST MILITANT ET ANALYSTE DE LA MOBILITÉ ET DES TRANSPORTS.

CE TEXTE A ÉTÉ PUBLIÉ DANS LE JOURNAL **DIAGONAL** LE 3 JANVIER 2011.

Nécessité et significations d'une grève générale



LA NOUVELLE ANNÉE A COMMENCÉ ET S'EST TERMINÉE COMME LA PRÉCÉDENTE, AVEC LE GOUVERNEMENT À GENOUX DEVANT LE PATRONAT ET LES BANQUES, SE LANÇANT DANS UNE GUERRE DE FOND CONTRE LES CONQUÊTES SOCIALES HISTORIQUES DES TRAVAILLEURS. FACE À CETTE CONJONCTURE, PARMI LES LIBERTAIRES ET DANS L'ENSEMBLE DE LA GAUCHE SYNDICALE ET SOCIALE, UN DÉBAT EST EN COURS SUR LA FAÇON DE POURSUIVRE, APRÈS LA GRÈVE GÉNÉRALE DU 29-S, LES MOBILISATIONS POPULAIRES POUR ARRÊTER L'OFFENSIVE CAPITALISTE. ALASBARRICADAS.ORG (ALB) A CRU OPPORTUN DE FAIRE PARVENIR UN QUESTIONNAIRE À DES MILITANTS DE DIVERSES ORGANISATIONS POUR CONNAÎTRE LEURS POINTS DE VUE À CE SUJET. NOUS AVONS COMMENCÉ AVEC JOSE LUIS CARRETERO, MEMBRE DE SOLIDARIDAD OBRERA (SO) DE MADRID, SYNDICAT AYANT UNE PRÉSENCE PRINCIPALEMENT DANS LE MÉTRO DE CETTE VILLE, OÙ L'ANNÉE DERNIÈRE CETTE ORGANISATION A ÉTÉ TRÈS EN POINTE DANS UNE LUTTE DURE ET EXEMPLAIRE CONTRE LES MESURES DE RÉDUCTIONS SALARIALES, LA REMISE EN QUESTION DE LA CONVENTION COLLECTIVE DES TRAVAILLEURS, LES LIMITES CONSIDÉRABLES DU DROIT DE GRÈVE AU PRÉTEXTE DU SERVICE MINIMUM, LES POURSUITES JUDICIAIRES POUR GRÈVES ILLÉGALES, LES MENACES D'ENVOI DE LA POLICE ET DE CRIMINALISATION ET... POUR FINIR LA TRAHISON DU SYNDICALISME «OFFICIALISTE» EN COURS DE ROUTE ET AU MOMENT LE PLUS DUR ET LE PLUS DÉCISIF DU CONFLIT.

Entretien avec José Luis Carretero de Solidaridad Obrera (Madrid)

Jose Luis Carretero a travaillé comme juriste du travail et est actuellement professeur de Formation et d'Orientation Professionnelle. Il a écrit plusieurs livres sur le monde du travail et ses transformations, entre autres "Contratos temporales y precariedad", "El bienestar malherido. Seguridad Social, desempleo y flexibilidad en el siglo XXI" et "Entender la descentralización productiva" (ALB) [aucun n'est traduit en français].

La nouvelle année a commencé et s'est terminée comme la précédente, avec le gouvernement à genoux devant le patronat et les banques, se lançant dans une guerre de fond contre les conquêtes sociales historiques des travailleurs.

Face à cette conjoncture, parmi les libertaires et dans l'ensemble de la gauche syndicale et sociale, un débat est en cours sur la façon de poursuivre, après la grève générale du 29-S, les mobilisations populaires pour arrêter l'offensive capitaliste. Alasbarricadas.org (ALB) a cru opportun de faire parvenir un questionnaire à des militants de diverses organisations pour connaître leurs points de vue à ce sujet.

Nous avons commencé avec Jose Luis Carretero, membre de Solidaridad Obrera (SO) de Madrid, syndicat ayant une présence principalement dans le métro de cette ville, où l'année dernière cette organisation a été très en pointe dans une lutte dure et exemplaire contre les mesures de réductions salariales, la remise en question de la convention collective des travailleurs, les limites considérables du droit de grève au prétexte du service minimum, les poursuites judiciaires pour grèves illégales, les menaces d'envoi de la police et de criminalisation et... pour finir la trahison du syndicalisme «officialiste» en cours de route et au moment le plus dur et le plus décisif du conflit.

ANALYSE DE LA SITUATION DU MOUVEMENT OUVRIER FACE À L'OFFENSIVE CAPITALISTE

En premier lieu, il faut avoir à l'esprit qu'à l'heure actuelle, le mouvement ouvrier de l'État espagnol accumule toutes sortes de faiblesses, comme il en est pour l'ensemble des forces antagonistes. Certaines de ces faiblesses sont le produit du gigantesque reflux des mouvements d'émancipation qui s'est produit au cours des décennies postérieures à la chute du mur de Berlin, et aussi à la formidable transformation culturelle des années de soi-disant «prospérité» qui a délégitimé dans l'imaginaire social toute opinion un tant soit peu de gauche. Mais aussi, le mouvement ouvrier anticapi-

taliste et combatif ajoute ses tares spécifiques à la période, notamment une énorme fragmentation et dispersion, à la fois organisationnelle et idéologique, exacerbée par de multiples haines de chapelle, et même personnelles, qui entravent toute action en commun. La question du sectarisme idéologique, en particulier, qui est souvent très étroitement liée à l'absence d'activité sociale effective, doit être vue comme un élément central de l'analyse : ses effets se font sentir partout et nous pouvons les rencontrer presque à chaque moment, et qui se vérifient dans des domaines tels que l'extrême dichotomie entre marxistes et anarchistes, ou encore entre les organisations syndicales libertaires elles-mêmes.

Par ailleurs, il faut aussi prendre en compte l'influence presque nulle du mouvement ouvrier en général, au-delà de certains milieux ouvriers «traditionnels», avec un oubli parfois conscient des autres espaces sociaux comme ceux les plus touchés par la précarité ou la quasi inexistence de mouvement des chômeurs.

Ce dernier point, d'ailleurs, est aggravé du fait que certains secteurs du monde radical ont, ces dernières années, joué la carte du « discrédit » idéologique de l'« ouvriérisme » et de tout ce qui est génériquement en rapport avec le monde de travail, en dissolvant toute possible articulation entre l'univers du travail et la scène antagoniste, ce qui a accompagné et approfondi la décomposition parallèle de la sociabilité prolétaire (comme sujet déjà prétendument inexistant) provoquée par certaines transformations socio-économiques de grande ampleur comme la décentralisation productive et la précarité généralisée. Au fil de ces transformations on a joué sur l'identification totale de ce qui est « prolétaire » avec le « vétuste », le « passé de mode » ou le « triste », en élargissant ainsi le divorce induit par le Capital entre les secteurs de la jeunesse et le syndicalisme combatif,

jusqu'au point d'en arriver (dans certains cas, pas dans tous) à concevoir une gauche radicale qui, paradoxalement, dispose d'une stratégie prête en ce qui concerne l'industrialisme, le sexisme, l'alimentation, la libération animale...etc. mais pas en ce qui concerne l'espace du travail (où pourtant nous passons tous la plus grande partie de notre vie).

Et, bien sûr, nous devons aussi garder à l'esprit l'existence inamovible d'un syndicalisme majoritaire médiocre et passif, qui est de plus en plus discrédité aux yeux des travailleurs, mais détient encore certaines doses de pouvoir effectif. Habitué aux subventions, à l'appartenance à des organismes d'une efficacité douteuse, à négocier avec les agents institutionnels et les chefs d'entreprises, et non à tenir des assemblées, des piquets et des campagnes d'agitation, les professionnels du syndicalisme officiel semblent tout simplement incapables de réagir à une situation qui rend incertaine leur existence même en tant qu'intermédiaires dans la lutte des classes. Et là-dessus, ce n'est même pas très clair si c'est qu'ils ne veulent pas mobiliser les gens ou s'ils ne sont pas capables de le faire, ou si, plus simplement, ils n'en sont pas capables parce que plus personne ne croit plus qu'ils le veuillent.

GRÈVE GÉNÉRALE, LUTTE CONTINUE ET PÔLE COMBATIF ALTERNATIF AUX CCOO ET UGT

Dans ces conditions, le début d'un processus de mobilisations et les luttes d'ensemble du mouvement ouvrier de l'État espagnol est indispensable. Sans cela, la dictature des marchés atteindra des niveaux que nous pouvons à peine imaginer aujourd'hui. Une dictature qui, par ailleurs, prendra fin ou sera limitée (comme le montre d'une manière limpide les programmes d'ajustement en Amérique latine) seulement quand la mobilisation sociale sera assez forte et ample pour briser l'ensemble du système de la domination existante. Ainsi, l'appel à une grève générale doit être compris comme le point de départ d'un processus d'accumulation de forces capables de renverser la situation. C'est un début et non une fin. Sans continuité, sans la comprendre comme un jalon dans la construction d'une réponse populaire devant être menée dans le temps et dans un effort qui devra probablement être plus soutenu que nous le pensons, la grève générale n'a aucun sens.

Et, bien entendu, il est indispensable que le caractère continu des luttes s'accompagne de la constitution d'un Pôle combatif des

travailleurs, fort et unitaire, totalement différencié (quoique acceptant peut-être une certaine unité d'action sur des points précis) au niveau organisationnel et idéologique du syndicalisme majoritaire et de l'univers de la social-démocratie. L'échange d'expériences, de solidarités et d'aspirations avec les secteurs les plus proches et les plus honnêtes de la gauche institutionnelle ne doit pas être un problème, mais la construction et la configuration d'une alternative propre et différenciée est impérative. En cela, peut-être les temporalités, les tactiques et les moments spécifiques des diverses organisations ou individus pourront être différents, mais la ligne stratégique doit rester claire : nous devons construire un Pôle commun, clairement plus à la gauche de ce qui existe, même si, pour cela, nous devons rompre avec nos inerties, nos préjugés les plus enracinés. Avoir une expression propre, lancer des appels indépendamment des organismes de la gauche institutionnelle est tout simplement indispensable si nous voulons arrêter l'offensive implacable que le capitalisme global a lancé contre nos conditions de vie. En dépit de ce que l'on peut croire, la configuration de ce Pôle indépendant n'est pas purement une question de viabilité factuelle (entendue comme ce que nous pouvons arriver à faire à propos de nos inerties et de nos passivités), mais une nécessité historique incontournable, une tâche essentielle de ce temps présent, parce que le syndicalisme majoritaire et

l'appareil social-démocrate sont déjà trop dépendants du pouvoir pour envisager, même sincèrement, de l'incommoder comme en témoignent les petits jeux auxquels se livrent CCOO et UGT autour de l'appel à d'hypothétiques grèves générales. Il ne s'agit pas tant de savoir si nous devons participer ou non aux appels lancés par le tandem CCOO-UGT, mais que nous devons commencer à "voler de nos propres ailes", en créant un espace propre de mobilisation et de dynamiques assembléistes de contre-pouvoir populaire, qu'elle que soit leur ampleur. Il est important de faire ressortir que l'agencement des forces qui s'impose pour construire cette alternative dans le présent, implique la rupture avec beaucoup d'inerties idéologiques du passé. Le Grand Front Social que nous devons construire ne doit pas incorporer uniquement les secteurs salariés, ou les milieux traditionnels de l'ouvriérisme classique. Nous devons entrer en connexion et en synergie avec les secteurs des travailleurs autonomes, petits producteurs et commerçants, chômeurs et (évidemment) les précaires de toutes sortes. Comprendre que, dans ce moment actuel, notre ennemi n'est pas essentiellement la classe moyenne ou les "privilegiés du travail", mais tout le contraire : le Grand Capital transnational (même s'il se dit espagnol) qui souhaite discipliner les salariés jusqu'au semi-esclavage, appauvrir et prolétarianiser les couches sociales intermédiaires.

Il faut aussi avoir bien à l'esprit que cette confluence globale de forces ne doit pas se contenter de s'exprimer dans le domaine du travail, mais qu'elle doit s'étendre à tous les aspects du social, en constituant un cadre de réalité alternative qui modifie dans son essence la lecture de la situation par les sujets dominés : faire face aux expulsions de logements, imposer que le secteur public fasse appel à des coopératives autogérées créées par des chômeurs, établir des structures assembléistes dans les quartiers pour mettre en pratique la solidarité de classe et l'appui mutuel avec les victimes les plus évidentes de la crise, re-politiser les universités, étendre la culture humaniste et de gauche au sens large dans l'ensemble du champ social en mettant à profit les vides laissés par le retrait des réseaux du culturel-marchand-subsventionné... Il est temps de reprendre activement l'authentique projet européen, qui a été abandonné par des décennies de soi-disant prospérité, assaisonnée d'inculture et de répression sélective : le projet de la transformation du monde, celui de la création d'un univers sans exploiteurs ni exploités. C'est la tâche essentielle qui nous revient pour accompagner le prochain réveil politique global.

Texte publié le 11 janvier sur le site Alasbarricadas : <http://www.alasbarricadas.org/> Site de Solidaridad Obrera : <http://www.solidaridadobrero.org/>

Troisième grève générale le 27 janvier La particularité basque s'exprime

UNE RÉCESSION SÉVÈRE FRAPPE L'ESPAGNE, SOUS L'EFFET CONJUGUÉ DE LA CRISE FINANCIÈRE INTERNATIONALE ET L'EXPLOSION DE SA BULLE IMMOBILIÈRE. C'EST DANS UNE MOINDRE MESURE, OU DU MOINS UN PEU PLUS TARDIVEMENT, QUE LES COMMUNAUTÉS AUTONOMES D'EUSKADI¹ ET DE NAVARRE SUBISSENT LES EFFETS DE LA CRISE ÉCONOMIQUE. LE CHÔMAGE EST AUJOURD'HUI DE 10,9% DANS LA CAB, ET DE 12,5 EN NAVARRE, ALORS QU'IL ATTEINT EN ESPAGNE 20,5% DE LA POPULATION ACTIVE², UN RECORD DANS L'UE. CÉPENDANT ET BIEN QUE L'ÉCONOMIE BASQUE PARTE AVEC L'AVANTAGE D'UN TAUX DE CROISSANCE SUPÉRIEUR À LA MOYENNE EUROPÉENNE ET PUISSE S'AVÉRER PLUS «ÉQUILIBRÉE» DE PAR LA PLACE IMPORTANTE CONSERVÉE PAR L'INDUSTRIE, LES CONSÉQUENCES DE LA CRISE ONT PROVOQUÉ UNE DÉCÉLÉRATION PROGRESSIVE DE L'ÉCONOMIE ET, À LA FIN DE 2008, L'ÉCONOMIE BASQUE EST ELLE AUSSI ENTRÉE DANS UNE RÉCESSION QUI SE CARACTÉRISE PAR UNE DÉTÉRIORATION FINANCIÈRE ET UNE DESTRUCTION DE L'EMPLOI TRÈS ALARMANTE.

Même si la CAB et la Navarre sont les seules régions dotées de compétences fiscales leur permettant de prélever directement l'impôt et donc d'influer sur la construction du modèle économique et social³, il n'en reste pas moins que l'organisation juridique du travail en Espagne détermine aussi le modèle des relations et du marché du travail au Pays Basque Sud. Il est caractérisé par des indices élevés de précarité (le taux de précarité dans la CAB est de 25,3%, pratiquement le double de celui qui existe en Europe), des niveaux de salaire très bas et

de très grandes inégalités (1,2% de la population contrôle 44,6% de la richesse).

Les 17 régions autonomes ont toutes été fermement conviées à s'inscrire dans le plan d'austérité de l'Espagne pour 2011⁴. Dans la foulée du gouvernement central, elles ont annoncé des mesures de rigueur, des réductions de leurs dépenses, des augmentations générales des tarifs (électricité, gaz, transports, poste...) et des hausses de recettes fiscales. Sous la stricte surveillance du FMI, de la Communauté européenne (CE), des

agences de notation et des marchés, les autorités régionales, dont l'endettement s'est aggravé de 65,4% depuis fin 2007 (la dette de la CAB a explosé de 824 millions d'euros à plus de 3,3 milliards en trois ans), se sont ainsi engagées à réduire leurs déficits pour 2011 de 11 milliards d'euros.

Le PNV (Parti National Basque, centre-droit, six députés à Madrid) s'est prononcé, par son abstention ou son vote, en faveur de toutes les mesures et lois antisociales décidées au Parlement. Ceci en échange de l'obtention, longtemps différée, de quelques nouvelles compétences en matière d'autonomie et de la promesse d'investissements. Mais ce parti ne manque pas de faire le procès de la nouvelle équipe du gouvernement basque, conduite par le socialiste Lopez, lui reprochant d'avoir recouru à l'emprunt de façon inconsidérée et d'avoir ainsi multiplié la dette par cinq en un an. Un parlementaire du PNV a ainsi déclaré que les Basques «n'étaient responsables ni des finances ni des dettes de l'Espagne. On ne peut pas nous rendre responsables de la mauvaise gestion des autres. La CAB doit être respon-

1. La Communauté autonome Basque (CAB), regroupant trois provinces du Pays Basque sud: Alava, Guipuzcoa, Bizkaia
2. 4,6 millions, dont 40% sont des jeunes; plus de 290000 personnes en un an ont perdu leur emploi
3. Il n'y a pas de système de Sécurité sociale propre au Pays Basque sud. Le combat se mène, aussi bien par les syndicats que par les partis politiques, pour constituer un cadre basque de protection sociale et pour pouvoir décider des politiques publiques.
4. Ce plan, destiné à ramener le déficit public de 11,2% à moins de 3% en 2013, soit une coupe de 50 milliards d'euros dans les dépenses publiques), n'a pas été jugé crédible ni suffisant par les instances financières européennes et mondiales et Zapatero a ajouté un tour de vis supplémentaire à ce plan de rigueur en s'engageant à une réduction supplémentaire des dépenses publiques d'environ 15 milliards d'euros en 2010-2011.



5. Union du Peuple Navarrais, parti politique de « droite » actuellement au pouvoir en Navarre

6. Les grèves générales plus récentes au Pays Basque sud ont eu lieu le 21 mai et le 29 juin 2010, anticipant les mesures d'austérité à venir. Le 29 juin, les CCOO avaient appelé à manifester séparément, reprochant à LAB et ELA leur « sectarisme », et l'UGT n'avait pas soutenu le mouvement.

7. Il y aura grève aussi en Galice.

sable de sa propre gestion, meilleure car différente de celle menée en Espagne... Or le capital veut instrumentaliser la crise pour attaquer les droits sociaux ; la banque trace la route et toutes les institutions, que ce soit celles de Vitoria (CAB), Pampelune (Navarre) ou Madrid, qu'elles soient dirigées par le PSOE-PSE, le PNV, l'UPN⁵, l'assument.

Lopez a ainsi concocté un plan d'austérité en accord avec le pouvoir central espagnol en exhortant les Basques à « faire preuve de courage face aux sacrifices qui devront être consentis devant la crise économique ». S'il veut maintenir coûte que coûte le financement du TGV, dont le coût est pharaonique et ne cesse de croître, il envisage d'économiser 5 % de la masse salariale (87 millions d'euros). Il applique évidemment aussi les mesures espagnoles : la baisse de 5 % des salaires des fonctionnaires depuis juin 2010, leur gel pour 2011 et l'application de cette même baisse de salaire aux employés non fonctionnaires des entreprises publiques. Les subventions aux partis politiques et aux syndicats seront diminuées de 3 %. Les prestations sociales de type « aides aux enfants et aux parents » (la prime de 2500 euros à la naissance d'un enfant a été supprimée en Espagne le 31 décembre 2010) seront maintenues mais ne connaîtront pas de hausse durant deux ans. La loi réformant le marché du travail approuvée le 9 septembre par les députés espagnols, après avoir été imposée le 16 juin

par décret-loi, avec entrée en vigueur immédiate sous la pression du FMI, s'applique aussi au Pays Basque. Elle généralise un type de contrat à durée indéterminée donnant droit à moins d'indemnités de licenciement, introduit plus de flexibilité horaire dans les entreprises et facilite les licenciements économiques.

Réformes du marché du travail, de la négociation collective pour limiter la réponse du mouvement syndical, aggravation des conditions de travail, réforme des retraites pour confier au capitalisme un énorme marché qu'il ne gère pas encore... C'est dans ce contexte qu'est appelée, le 27 janvier, la troisième grève générale en 16 mois⁶ dans la CAB et en Navarre⁷, convoquée par les syndicats basques ELA et LAB (majoritaires dans la CAB mais qui ne tiennent pas le haut du pavé en Navarre), à la veille de l'approbation de la réforme du gouvernement Zapatero sur les retraites (la 8^e réforme en 25 ans). A ce jour, les syndicats Stee-Eilas (enseignants), EHNE (paysans), HIRU (transporteurs), ESK (gauche alternative), CNT se sont joints à l'appel, ainsi qu'un groupe féministe (Euskal Herriko Bilgune Feministak) et seize Collectifs d'immigrants.

Comme en France avec la réforme des retraites, les pensionnés futurs travailleront plus et toucheront moins. Les conditions d'accès à la retraite empireront et le taux des pensions diminuera. Le report de l'âge

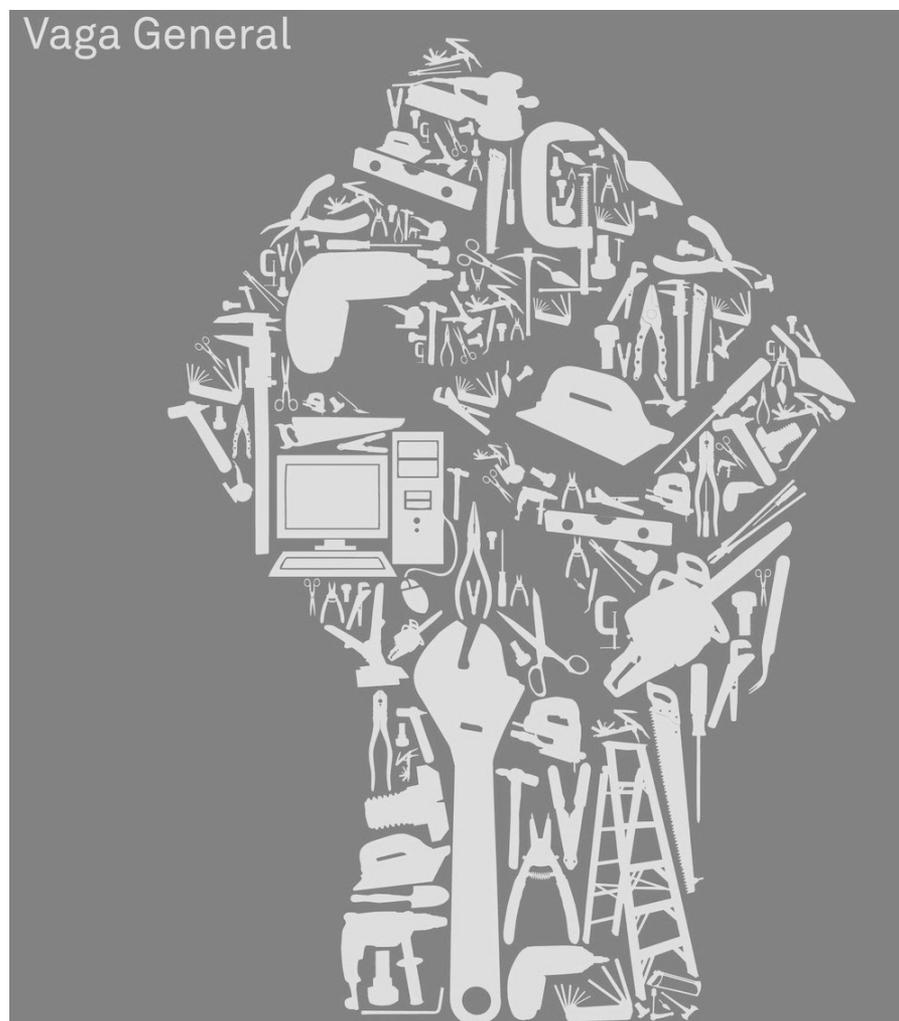
de départ se fera progressivement de 65 ans à 67 ans ; seront augmentées la durée de cotisation pour avoir droit à la retraite et celle du nombre d'années pour le calcul de base des retraites. Le montant alloué ne sera pas indexé sur le coût de la vie. Ces mesures aboutiront à une réduction allant jusqu'à 20 % de la pension moyenne et à des durées de cotisation de 38 à 40 ans.

Vu le taux de chômage des jeunes, la précarité généralisée des emplois, l'omniprésence du temps partiel, le faible taux d'emploi des plus de 55 ans, la réforme voulue par le gouvernement fera que beaucoup de gens ne pourront toucher une pension décente et encore moins une pension complète.

Comme dans les autres pays, le but du gouvernement est de favoriser un système de pension privatisé et d'en finir avec le système public des retraites.

Il n'y a pas d'unité syndicale au Pays basque entre les syndicats basques et les syndicats majoritaires dans l'Etat espagnol, UGT et CCOO (Commissions ouvrières). Ceux-ci accusent les syndicats basques de vouloir « faire de la politique » avant de faire du syndicalisme. Alors que les uns appellent à la grève, les autres jouent la carte du « dialogue social », vaine comédie propre à faire croire à leur utilité et à démobiliser les travailleurs. En effet, CCOO et UGT (qui ont organisé une grève générale en Espagne le 29 septembre contre la réforme du marché du travail, mouvement qui a été suivi de manière inégale) continuent à « négocier » avec le gouvernement sur le seul point du départ à la retraite à 67 ans. Ils ont du mal à rompre avec la complaisance qu'ils ont montrée jusqu'ici à Zapatero, et évitent de parler des raisons réelles de la crise. La menace qu'ils avaient agitée en décembre d'appeler à nouveau en janvier à une grève générale dans l'Etat espagnol semble bel et bien abandonnée. Ce qui réjouit le gouvernement, dont le seul objectif est de rétablir la confiance des marchés et qui est prêt à tout pour l'obtenir, mais qui craint les conséquences de ses mesures sur la paix sociale. Zapatero a besoin que les syndicats l'accompagnent dans ses réformes et que se maintienne un pacte avec les CCOO et l'UGT, eux-mêmes soucieux de garantir leur conservation dans cette situation de crise.

Les syndicats qui appellent à se mobiliser le 27 janvier ne se font pas d'illusions sur l'efficacité d'une grève de 24h, même générale, dans la CAB et en Navarre. Mais ils comptent sur la vertu informative de cette journée, qui pousse au débat aujourd'hui occulté, permet de dénoncer la caste politique et syndicale qui agit en connivence avec le capital, montre au gouvernement et au patronat que quantité de gens s'opposent à leurs décisions, redonne confiance dans la mobilisation collective. **Pays Basque, le 23 janvier 2011**



Alors ces réacteurs EPR, ça vient?

Le démarrage du réacteur EPR d'EDF à Flamanville a d'ores et déjà un retard de 2 ans. Le coût du chantier est revu à la hausse: 5 milliards d'euros contre 3,3 milliards initialement prévus. Mais ce n'est rien comparé au réacteur EPR d'Olkiluoto en Finlande dont le lancement accuse désormais 4 ans de retard. Financièrement cela a un coût qui est estimé entre 300 et 500 millions d'euros par année de retard. Qui va payer? Le consortium Areva-Siemens concepteur du projet ou son client l'énergéticien finlandais TVO? Une aigre procédure d'arbitrage est en cours. Ces piètres résultats font jubiler les antinucléaires genre Réseau Sortir du nucléaire, comme si l'énor-

mité des sommes dépensées pouvait amener à remettre en cause la construction des réacteurs EPR. D'autant qu'il n'y a pas que de mauvaises nouvelles pour AREVA. Selon cet organisme, «les autorités compétentes ne remettront pas en cause l'architecture du système de contrôle-commande» (c'est-à-dire le système de pilotage) des réacteurs EPR. Pourtant les autorités de sûreté nucléaire britannique, française et finlandaise avaient émis d'importantes réserves concernant le système de contrôle-commande. Leur critique portait sur la trop grande interconnexion entre le système de contrôle faisant fonctionner le réacteur et celui assurant sa sécurité. En effet, si l'indépendance des deux systèmes n'est pas

suffisante il existe un risque que le système de contrôle destiné à prendre le relai de celui tombé en panne ne puisse pas le faire. Eh bien apparemment on prend le risque. Quand je dis «on», évidemment, c'est pas nous, parce que nous comme d'habitude y ferait beau voir qu'«on» nous demande notre avis. Deux autres réacteurs EPR sont également en construction, mais en Chine cette fois, et là, pas de retard, les délais sont respectés. Serait-ce ce qu'on nomme le miracle chinois? Certes il y a le retour d'expérience de Flamanville et d'Olkiluoto et le génie civil chinois qui est particulièrement efficace, mais cela n'explique pas tout. Loin de là! La réussite est essentiellement due au rôle de l'autorité de sû-

reté chinoise, la NNSA, douée d'une grande souplesse, alors qu'«en Europe, les autorités de sûreté sont puissantes et pointilleuses. La présence quotidienne de leurs représentants à Flamanville, leurs interventions incessantes et bureaucratiques, sont une cause de retard importante» indique L. Taccoen*. En outre ajoute-t-il «les chinois parviennent sans doute à faire la part des choses, en séparant les dispositions de sûreté pertinentes de celles ajoutées par les Verts allemands pour rendre l'EPR inconstructible». C'est vrai, ça aide. Scylla

* L. Taccoen, Le pari nucléaire français, L'har-mattan

Bientôt Tchernobyl en Tricastin?

Le 3 décembre dernier, l'ASN (Autorité de Sûreté Nucléaire, parfois appelée «gendarme du nucléaire» alors qu'elle n'a que peu de pouvoir réel) a autorisé EDF à exploiter le réacteur n°1 de la centrale nucléaire du Tricastin pendant encore dix années supplémentaires. Ce réacteur, mis en service en 1980, et donc déjà vieux de 30 ans, va donc pouvoir fonctionner jusqu'à 40 ans. Enfin, 40 ans au minimum, puisque EDF prévoit déjà de prolonger sa durée de vie jusqu'à 50 ou 60 ans. Les réacteurs 900 MW de la centrale de Tricastin font partie des plus anciens de France, et sont donc parmi les premiers pour lesquels EDF demande une «prolongation» de leur durée de vie. On se souvient que ces réacteurs sont prévus à l'origine pour fonctionner 25 à 30 ans, mais aucune durée limite n'avait été vraiment fixée. Tous les dix ans, les réacteurs français sont donc auscultés pour savoir si on les autorise à continuer, moyennant quelques travaux de «remise à neuf». Evidemment la réponse est toujours positive, et de là à penser que cette évaluation par l'ASN est de pure forme, il n'y a qu'un pas vite franchi... Le réacteur n°1 de Tricastin est en outre l'un des plus vétustes du parc. La cuve en acier du réacteur est en effet très fragilisée, bien plus que prévu à l'origine. Elle comporte pas moins de 17 fissures, pudiquement dénommées «défaut sous revêtement». A titre de comparaison, le plus vieux réacteur de France à Fessenheim, et deuxième plus fissuré, n'en comporte «que» 5... Par ailleurs, l'évolution de l'acier de la cuve soumis aux rayonnements intenses l'a rendu plus cassant, et pour cette raison par exemple la température de la cuve ne doit pas descendre en dessous de 80°C. Un peu chaud pour les trimardeurs qui vont bosser à côté d'une cuve d'eau presque bouillante! C'est d'autant plus stupide de prolonger un réacteur en

aussi mauvais état, que d'ici 2013 deux réacteurs sur les quatre que compte la centrale du Tricastin seront inutiles: l'usine d'enrichissement d'uranium qui prenait de l'électricité de 3 réacteurs ne consommera même pas la production d'un seul. Pourquoi un tel acharnement à utiliser ces vieux réacteurs? Ce n'est pas que pour la gloire de l'énergie nucléaire: l'aspect financier est aussi très présent. Un nouveau réacteur, un EPR par exemple, coûte au bas mot 4 milliards d'euros. Or la remise à neuf (en changeant certains composants, en faisant des améliorations, etc) d'un vieux réacteur pour le faire durer 10 ou 20 ans de plus ne coûte que 400 millions d'euros. EDF réalise donc une économie énorme en prolongeant la durée de vie de ses réacteurs. Comme le disait en 2009 aux Echos un certain Patrice Lambert de Diesbach, analyste: «l'électricien [EDF] peut augmenter de 30% le retour sur investissement de son parc», en augmentant la durée d'utilisation. On espère pour lui que le sieur Patrice possède un point de chute en Australie pour le moment où le retour sur investissement fera exploser une cuve de réacteur... Encore une fois, mais là de façon particulièrement criante, les soi-disant impératifs économiques passent avant les vies humaines, pour des risques énormes qui concernent au minimum une région entière. Et ce n'est que le début: le 15 janvier, c'est la visite décennale du réacteur n°2 de Tricastin qui débutait, pour le prolonger jusqu'à 40 ans. Les nucléocrates d'EDF peuvent dormir tranquille: maintenant que leur réacteur le plus pourri a été validé, les autres suivront sûrement! Les centrales nucléaires ne s'arrêteront décidément que le jour d'un accident majeur, et encore: après Tchernobyl, certains réacteurs de la centrale ont continué à fonctionner dans des conditions catastrophiques! Piotr



Délibéré du jugement du GANVA

Pour ce délibéré du jugement des militants ayant bloqué le convoi de déchets nucléaires, les forces de l'ordre étaient présentes en nombre: dix fourgons de gendarmes mobiles étaient garés sur l'esplanade de la mairie. Les gendarmes se relayaient à l'intérieur du tribunal, aux entrées de la salle des pas perdus et de la salle d'audience. Avec un léger retard, le président du tribunal a rendu son verdict: 6 des 7 militants sont condamnés à un mois de prison avec sursis et 1000 euros d'amende, le dernier est condamné à un mois de sursis et 1500 euros d'amende car il avait refusé de donner ses empreintes. Le tribunal a accédé à la requête des avocats pour l'exclusion du dossier judiciaire, bulletin n°2 pour la militante travaillant dans l'Éducation nationale. En outre, les militants doivent un euro chacun à Areva au titre de dommages et intérêts et collectivement 20797,50 euros à la SNCF. Ils sont aussi condamnés à verser 1 000 euros à Areva et à la SNCF au titre des frais de justice. Ces sommes sont prises sur la caution qu'ils avaient du verser (16 500 euros) suivant la répartition suivante: 15 727,13 euros pour la SNCF et 772,87 pour Areva. Les scellés sont confisqués.

A l'issue du délibéré, l'avocat des militants a insisté sur le fait que la condamnation était lourde car il y avait peine de prison plus amende, ce qui n'était jamais arrivé pour une telle action (généralement des amendes). Il a aussi indiqué que les sept militants ainsi que le réseau sortir du nucléaire avaient saisi le conseil d'Etat sur l'autorisation du convoi qui avait décidé de confier l'instruction au tribunal administratif de Paris. Sur les violences policières, une requête est toujours en cours auprès de la CNDS (Commission Nationale de Déontologie de la sécurité). Par ailleurs, les militants vont saisir dans les prochains jours le doyen des juges d'instruction afin que toute la lumière soit faite sur les conditions de désincarcération.

contact@resistances-caen.org

DERNIÈRE MINUTE: il y aura appel, et saisi du tribunal administratif de Paris pour contester la légalité de la mise en circulation du convoi.

Réflexions sur le programme du Conseil National de la Résistance

DEPUIS CES DERNIERS MOIS, LE CONSEIL NATIONAL DE LA RÉSISTANCE, CNR, EST DEVENU UNE RÉFÉRENCE. REMIS AU GOÛT DU JOUR POUR LES BESOINS D'UNE GAUCHE EN MAL DE REPÈRES IDÉOLOGIQUES, SON PROGRAMME SERAIT LA RÉFÉRENCE OBLIGÉE D'UN IDÉAL RÉPUBLICAIN PASSÉ ET PERDU.

DE GAULLE ET LE PCF : UNE UNION PATRIOTIQUE.

1940 : à Londres, sous l'autorité du Général est constitué le Conseil français de la libération nationale qui après le débarquement deviendra le GPRF : gouvernement provisoire pour la république française. Dès le début deux membres du PCF y seront associés. D'ailleurs en janvier 1942 le général De Gaulle délègue à Jean Moulin la tâche d'unifier les différents mouvements de résistance armés contre l'occupant allemand et ses soutiens vichystes.

Le Parti Communiste Français, n'entrera en résistance officiellement qu'après l'invasion de l'URSS par les troupes hitlériennes. Celui qui deviendra le «parti des fusillés» sera hégémonique dans la résistance. Ce qui, au sortir de la guerre, lui permettra d'avoir des ministres au gouvernement De Gaulle et d'être la première force politique française. Aux élections législatives de novembre 1946 il obtiendra 28,2% des voix et quelques 166 députés.

**MAURICE
THOREZ, LORS
DU 1^{ER} MAI 1945**

Très tôt, dès 1941, des contacts sont noués entre «l'homme de Londres» et les dirigeants du PCF. Malgré leurs divergences politico-idéologiques, l'alliance des deux forces sera toujours de mise. Association au sein du Conseil de la résistance, puis plus tard, au sein des premiers gouvernements de la France libérée. Face à Churchill méfiant, et Roosevelt hostile, De Gaulle aura rapidement le soutien de l'URSS qui voit en lui un allié, pouvant servir sa diplomatie et faire contrepoids à l'Ouest aux intérêts anglo-américains pour l'après-guerre. Dès 1942, Staline reconnaîtra officiellement le chef de la France libre. De cette situation découlera la politique du PCF, ses alliances et plus tard ses mésalliances avec le pouvoir gaulliste.

MAURICE THOREZ : LE RETOUR

Dès son retour de Moscou fin 1944, où il était réfugié sur ordre du parti, le patron du PCF, Maurice Thorez, remet de l'ordre dans le parti et fait rentrer dans le rang la «base» aux velléités révolutionnaires et anti-capitalistes. Dès 1944 les maquisards et résistants sont invités à s'enrôler dans l'armée régulière. Les milices patriotiques (organisation armée de masse et de classe des travailleurs) prêtes à poursuivre le combat seront dissoutes, par décrets du gouvernement provisoire auquel participent des membres du PCF. Leur dissolution est promulguée par le gouvernement de la France libérée. En janvier 1945, M. Thorez déclarera : «... Ces groupes armés ont eu leur raison d'être avant et pendant l'insurrection contre l'occupant et ses complices... Mais la situation est maintenant différente... La sécurité publique doit être assurée par les forces régulières de police constituées à cet effet... Les gardes civiques et tous les groupes armés irréguliers ne doivent plus être maintenus plus longtemps». Cette mesure provoquera même des affrontements armés entre camarades. Ce qui permettra d'écarter, voire liquider physiquement, les opposants à la ligne du Parti et de Moscou. Nombres de régions se sont libérées sans l'intervention directe des forces alliées et sont sous contrôle de maquis FTP soit par le biais de comités de libération, soit par les milices patriotiques. Là encore l'appareil du Parti saura reprendre les rênes très rapidement et mettre un terme aux aspirations d'émancipation sociale. Dans une interview, bien des années après, Charles Tillon

(ancien chef des FTP et ancien ministre communiste du gouvernement De Gaulle) dira : «... ni Duclos, ni Frachon, ni moi, n'avons eu un mot pour préparer une telle action. D'accord avec l'URSS, bien sûr, nous étions engagés aux côtés de De Gaulle et des alliés et il n'était pas question de jouer double jeu. D'ailleurs comment pensez-vous que Staline, qui ne pensait qu'à Berlin, eût été assez fou pour nous laisser nous emparer de Paris?»

LA GRÈVE C'EST L'ARME DES TRUSTS

Sous la direction de son leader, le PCF prend sa part dans la reconstruction du capital national et la restauration de l'Etat bourgeois. En 1945, M. Thorez sera nommé ministre avec cinq autres de ses camarades dans le deuxième gouvernement De Gaulle. Il sera ministre d'état, avec les portefeuilles du travail, de la production et de l'économie. Ses mots d'ordre : produire, encore produire ! Et, contre la classe ouvrière qui rechigne et reprend le chemin de la lutte, il adresse son fameux : «La grève c'est l'arme des trusts». Ainsi le parti qui portait l'espoir d'émancipation de la classe ouvrière n'a jamais cessé de collaborer avec la bourgeoisie. D'ailleurs à sa mort, De Gaulle saluera sa mémoire : «...M. Thorez a, à mon appel et comme membre du gouvernement, contribué à maintenir l'unité nationale».

LE CNR : UN INSTRUMENT AU SERVICE DE LA BOURGEOISIE

C'est en mai 1943 sous l'autorité du Général et du comité de libération nationale, que prend forme le CNR. Son objectif : réunifier en France l'ensemble des mouvements de résistances armés contre l'occupant et ses soutiens vichystes. Groupes et mouvements divers, sans liens entre eux pour certains sont dispersés sur tout le territoire. Le CNR sera composé de représentants des grands mouvements de résistance, mais aussi de représentants des deux syndicats CGT et CFTC, ainsi que des représentants des principaux partis politiques ralliés au Général : l'Alliance démocratique (droite modérée et laïque), la Fédération Républicaine (conservatrice et catholique), les démocrates chrétiens, les Radicaux, la SFIO et le PCF.

Jean Moulin sera le premier responsable du CNR. À sa mort, lui succédera G. Bidault : chrétien démocrate, qui sera bien plus tard banni de France pour s'être opposé à De Gaulle en prenant fait et cause pour l'Algérie française et l'OAS. Il est à noter que pour réussir cette réunification de l'ensemble des mouvements de résistance, la stratégie de De Gaulle fut de convaincre Jean Moulin de rallier puis d'unifier, auprès des anglo-



américains, les groupes de résistance déjà acquis au Général: l'Armée secrète, les réseaux non communistes et les FFI. Cette réunification sera ensuite étendue aux réseaux communistes, FTPF ou ceux sous son influence, le Front patriotique. Ce n'est qu'une fois cette tâche achevée en France mais aussi dans les colonies -qui se rallieront à lui- que De Gaulle put s'affirmer comme unique représentant de la France «libre et indépendante». Il a dû s'imposer face à Roosevelt et à Churchill. Son nationalisme et sa vision de la France future : grande puissance indépendante, ne peut admettre qu'une fois libérée, celle-ci ne devienne une enclave américanisée. Cette vision d'indépendance nationale sera appuyée par les dirigeants du PCF car bien appréciée à Moscou. Vision dans laquelle Staline trouve en De Gaulle, un allié objectif contre l'impérialisme anglo-américain. C'est dans cet esprit, que se fera le programme du CNR, dès mars 1944, alors que le débarquement en Normandie se prépare. Ses premières mesures seront d'ordre militaire. Elles s'adressent à l'ensemble de la résistance unifiée, mais aussi au peuple de France.

LE PROGRAMME DU CNR

C'est dans le cadre de cette indépendance nationale à venir, que le CNR fixe les tâches et les structures étatiques qui se mettront en place, au fur et à mesure que les régions seront libérées. Les comités de libération se mettront en place rapidement, pour restaurer le pouvoir d'état, dans l'incertitude de la période et face à une classe ouvrière encore armée. Evidemment, les choses seront com-

plexes sur le terrain en fonction des zones de résistance, de leur histoire et de leur force. Nombre de chefs charismatiques, communistes ou communistes n'admettent pas, après des années de lutte armée, ces directives, ce nouvel ordre social et politique, ordonné ailleurs sans eux et contre leur idéal de classe. Avec ces mesures de restauration de l'Etat, le programme du CNR fixe aussi le cadre prospectif du redressement économique de la France d'après-guerre afin qu'elle retrouve le plus rapidement possible sa place parmi les grandes nations. Ce redressement se fera au nom de l'union nationale entre les gaullistes et le Parti communiste. Ces réformes essentielles, qui redonneront force au capital français, seront la planification et le mouvement des grandes nationalisations de tous les secteurs-clefs de l'économie: mines, transports, assurances, banques etc. Bref tout secteur indispensable et vital à la France pour qu'elle redevienne concurrente et conquérante sur le plan international. À ces mesures économiques s'ajouteront les volets : garantie des libertés démocratiques, liberté de la presse, de penser et de conscience etc.

Et bien sûr, rapport de force oblige, l'ensemble des lois sociales sera renforcé et étendu à chacun : retraites, sécurité sociale... : «Un plan complet de sécurité sociale visant à assurer à tous les citoyens des moyens d'existence dans tous les cas où ils sont incapables de se le procurer par le travail, avec gestion appartenant aux représentants des intéressés et de l'Etat». De fait le programme du CNR n'est que la résultante du

compromis entre une bourgeoisie républicaine, nationaliste et catholique et les forces de gauche (où, rappelons le, le PCF est hégémonique) contre les travailleurs et paysans en armes mêlant à la liesse de la libération des revendications sociales et politiques. Compromis d'un rassemblement du peuple français dans l'unité, derrière la patrie et sous la houlette du chef historique. Une union nationale où tout particularisme et division ne serviraient que l'ennemi de la France. La classe ouvrière n'est donc plus qu'une composante de ce peuple français. Si les travailleurs y trouvent une place, la main mise du parti stalinien a rayé toute notion et référence à un quelconque projet anti-capitaliste entretenu avant guerre et durant les années de maquis. La participation annoncée des travailleurs dans le programme du CNR s'est traduite par l'association des bureaucraties syndicales dans nombre d'organismes consultatifs sociaux et par la présence de ministres communistes dans les gouvernements d'après guerre jusqu'en 1947.

Dans cette alliance capital/travail, l'Etat restauré devient le garant de l'indépendance nationale, et le protecteur du peuple français. Notons enfin, l'unanimité sans faille entre tous ces démocrates et républicains, qui prévaudra contre les peuples des colonies. Massacre à Sétif et Guelma dès le 8 mai 1945 (jour de l'armistice) ou plus tard à Madagascar en 1947¹. Pourtant une des dispositions du CNR prévoyait l'extension des droits politiques sociaux et économiques aux populations coloniales...

MZ Caen le 24 01 2011

1. voir CA n° 205 sur le site de l'OCL ou la brochure : les belles heures de la république française.

Film de lutte: Remue-ménage dans la sous traitance

Ce film revient sur la lutte des femmes de ménage de la sous-traitance du groupe hôtelier ACCOR. Commencée à 35, pour rapidement se retrouver à 21, quelques femmes de ménage de la société ARCADE travaillant pour le nettoyage des chambres des hôtels, vont engager une grève de quasiment un an, jour pour jour, à partir de mars 2002. Leurs slogans «nettoyage - esclavage c'est fini», «Arcade pourri, Accor complice»...

Leurs revendications, la requalification des contrats à temps partiel en contrat à temps complet, le paiement intégral des heures de travail effectuées réellement, en exigeant la baisse des cadences imposées, car elles étaient payées à la tâche en fonction du nombre de chambres nettoyées.

La défaite semblait annoncée

- En effet, très peu de grévistes dans la société Arcade, où à l'époque travaillaient 1 800 salariés (environ 800 dans le secteur du nettoyage et 1 000 dans le secteur de la sécurité),

- un patronat de combat (1) qui très rapidement licenciera 8 femmes de ménage grévistes,

- et un mouvement syndical très faible.

... Et pourtant,

La détermination des grévistes d'abord, le soutien au départ de syndicats de lutte (Sud, CNT et des collectifs CGT opposés à la fédération du nettoyage), puis rapidement le relais pris par un collectif de soutien composé d'individus, vont permettre de changer le rapport de force et gagner en partie sur les revendications initiales, la réintégration des licenciées, l'abandon des poursuites et le paiement d'un tiers environ des jours de grève.

Les patrons, n'acceptant pas cette claqué infligée par les grévistes, vont licencier à partir de mai 2004 la déléguée syndicale qui faisait respecter l'application des accords de fin de grève. Rapidement lâchée par son syndicat, la lutte va durer 18 mois, avec quasiment le seul soutien du collectif rapidement reconstitué. Et si la réintégration ne fut pas obtenue, là encore, le rapport de force créé au cours de la lutte a permis qu'un compromis soit obtenu sous forme d'une indemnité substantielle.

Qui était ce comité de soutien et comment fonctionnait-il?

Ce n'était pas un cartel d'organisation, les individus pouvaient être syndiqués

comme non syndiqués, des salariés comme des chômeurs, en provenance d'organisations politiques et associatives ou pas (la palette des organisations allait de LO, aux organisations libertaires en passant par ATTAC, AC...) . Certains avaient déjà eu une pratique dans le collectif de soutien lors de la grève des MAC DO. Mais tous ces individus se rejoignaient sur un point:

Donner du temps et de l'énergie pour faire gagner la lutte en inversant le rapport de force dans un contexte a priori défavorable, et motivés par le fait que nous n'acceptons pas le sort fait à ces femmes qui avaient eu le courage de relever la tête. Leur courage, c'était aussi notre détermination!

Les individus composant le collectif se réunissaient au moins une fois par semaine en lien avec les grévistes puis avec Mayan Fati pour proposer des actions - tenant compte des forces que nous représentions et du contexte - afin de porter des coups là où ça fait mal aux patrons, sous-traitant comme donneurs d'ordres. Le but étant toujours d'inverser le rapport de force en faveur des femmes de ménage. Un compte-rendu hebdomadaire était fait pour permettre à ceux et celles

qui n'étaient pas régulièrement de ne pas perdre le fil de la lutte.

Le film d'Ivora montre très bien les divers types d'actions au cours du temps, comme les invasions bruyantes et "péchues" dans les hôtels ou le siège d'ARCADE, jusqu'aux piques-niques organisés chaque semaine dans les halls d'accueil des hôtels Accor, mêlant souvent lutte et convivialité et parfois de franches rigolades.

Dans la période actuelle après le «conflit des retraites» où la question se pose de «comment faire gagner des luttes?», ce film peut inspirer de nombreuses personnes ayant envie de lutter, en démontrant qu'avec parfois peu de moyens mais beaucoup de volonté et d'opiniâtreté, en n'oubliant surtout pas la réflexion sur les aspects tactiques et stratégiques des actions que l'on mène, on peut gagner...

Christian du collectif de soutien

(1) Le secteur du nettoyage c'est 450.000 salariées où la peur règne face à des patrons voyous, un taux de syndicalisation des plus bas de l'ordre de 3%, des syndicats -quand ils existent- souvent corrompus, et une exploitation des travailleurs telle que nous pouvons dire que le secteur du nettoyage est une forme de délocalisation sur place.



Quand la Croix Rouge mène au tribunal pour refus de prélèvement ADN

Dans différents pays du monde, la Croix Rouge participe au tri, à l'enfermement et à l'expulsion des personnes décriées indésirables par les Etats. Que ce soit en relevant les empreintes des Roms pour les fichiers en Italie, en gérant des centres de rétention dans différents pays du monde, en participant à des charters qui déportent des dizaines de sans-papiers, les exemples de cette collaboration aux politiques de contrôle des personnes sont nombreux.

Cette collaboration, la Croix Rouge n'aime pas qu'elle soit dévoilée au grand jour, et, dès que son image est quelque peu bousculée, elle porte plainte contre celles et ceux qui osent égratigner son vernis humanitaire.

Du journal militant CQFD à l'association «Survivre au Sida», de la journaliste qui a écrit «Bienvenue en France», un livre où est évoqué le rôle de la Croix Rouge dans la zone d'attente de Roissy, à un usager mécontent distribuant un tract contre un centre de santé géré par la Croix Rouge, beaucoup de gens ont été la cible des velléités judiciaires de l'organisme humanitaire.

En juin dernier, plusieurs personnes qui, pendant la semaine

de quête nationale, diffusaient tracts et affiches informant les passants et passantes des activités moins connues de la Croix Rouge ont ainsi été pourchassées et filmées par des membres de l'antenne de la rue Albert Thomas dans le X^e arrondissement de Paris.

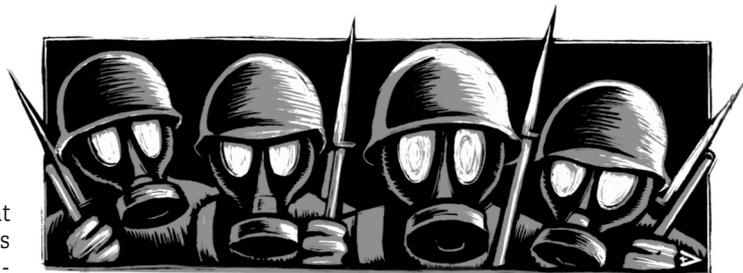
Après une véritable traque au cours de laquelle une voiture de la Croix Rouge aidera la police à pister les quelques grains de sable qui s'étaient invités dans sa campagne de dons, 4 personnes sont interpellées. Elles passent 24h en garde à vue et héritent d'un rappel à la loi sur plainte de la Croix Rouge et de la mairie socialiste du X^e arrondissement et d'une convocation au tribunal pour refus de prélèvement ADN et de signalétique. Au-delà de ces quelques péripéties et de la nécessité de s'opposer au fichage ADN, et autres, en refusant de s'y soumettre, il s'agit bel et bien de continuer à lutter contre la machine à trier, enfermer et expulser les êtres humains et de dénoncer celles et ceux qui y participent en lui servant de caution humanitaire. Un repas de solidarité a été organisé le 11 janvier à Paris pour contribuer aux frais engagés pour ce procès.

Fichage généralisé en Inde

L'Etat indien est en train de mettre en place un registre national de la population (NPR). A terme chaque indien aura un numéro d'identification unique à douze chiffres.

Ce numéro donnera accès aux empreintes digitales ainsi qu'à un scanner de l'iris de la personne identifiée. Pour le gouvernement, ce programme plus qu'ambitieux doit ainsi permettre aux plus pauvres un meilleur accès aux aides sociales et au système bancaire. En effet, comme au Brésil aux Philippines et au Mexique, les familles nécessiteuses auront obligatoirement un compte bancaire leur permettant de recevoir leur petite allocation mensuelle, supprimant ainsi le système public de distribution des denrées de base à des prix subventionnés. L'Etat indien, affirme comme tout autre Etat que les données seront confidentielles... même si les services de renseignements et n'importe quel autre ministère y auront accès.

Le processus d'inscription à cet énorme fichier biométrique a commencé le 29 septembre 2010 et l'Autorité indienne chargée de l'identification unique (UIDAI) espère inscrire 100 millions d'indiens d'ici mars 2011 et 600 millions d'ici 4 ans, soit environ la moitié de la population indienne. Le tout devrait être bouclé en 10 ans; quant à la fiabilité, elle est loin d'être garantie si l'on se réfère au nombre incroyable d'erreurs dans le recensement de la population qui a eu lieu début 2010. L'UIDAI assure que l'inscription à ce fichier biométrique n'est pas obligatoire alors que toute aide alimentaire en dépendra et que chaque citoyen devra fournir son numéro pour obtenir un emploi! Ce fichier sera un outil de surveillance et de contrôle des indiens par l'Etat, c'est, à n'en pas douter, sa fonction essentielle.



Nouveau fichier social « SIAO »

Nous avons déjà évoqué ce nouveau fichier social dans cette rubrique en novembre 2010.

Les Services Intégrés de l'Accueil et de l'Orientation (SIAO) sont actuellement mis en place dans tous les départements français. L'objectif est de regrouper dans une «plate-forme unique» toutes les demandes d'hébergement en établissement d'accueil d'urgence ou d'insertion. Il s'agit de répartir au mieux les personnes sans logement en fonction des places disponibles. A noter qu'il n'est pas prévu d'augmenter le nombre de ces places disponibles bien insuffisantes, situation dénoncée par des travailleurs sociaux du 115, du Samu social, des Comités communaux d'action sociale, ... Mais si le secrétaire d'Etat au logement a monté ce projet en lien avec les Préfets, c'est tout simplement parce que l'Etat tient à connaître précisément les personnes qu'il aide. En effet, si l'aide sociale est en grande partie gérée par les Conseils généraux des départements, en revanche lorsqu'il s'agit de sans domicile fixe, c'est l'Etat qui prend le relais. C'est donc, tout naturellement que le ministère a créé pour ce nouveau service un «outil informatique simplifié» géré par les préfets et la Direction Générale de la Cohésion Sociale. Dans les items à cocher par les travailleurs sociaux, il y a celui de la nationalité où 3 choix sont possibles: Français/ Union européenne/ Hors U. E. Dans ce dernier cas, le pays d'origine doit être donné. Ensuite, le migrant Hors U. E. doit donner la durée de validité et la nature de son titre de séjour. Comme le rappelle la Fédération Nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale (FNARS), aucune condition quant à la régularité du séjour des personnes n'est exigée par les textes. Les étrangers sans domicile, quelle que soit leur situation administrative doivent ainsi être accueillis. L'exclusion des

étrangers en situation irrégulière d'un accueil et d'une orientation via les SIAO est contraire au code de l'action sociale et des familles. Jusqu'à quand? De toute façon, un sans papier s'adressant à cette plateforme sera vite repéré dans un fichier contrôlé par les petits soldats de la guerre aux sans papiers que sont les Préfets. Dans la circulaire de création du SIAO, il était précisé que «les porteurs de SIAO qui disposent de leurs propres outils, peuvent continuer à les utiliser», même si «les outils de ces porteurs devront présenter des fonctionnalités similaires...». C'est ainsi que la FNARS a créé son propre fichier dépourvu des champs litigieux. Elle a déposé une demande d'autorisation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés qui a émis un avis favorable. Quant au fichier de l'Etat, il n'a pas à demander une quelconque autorisation, il doit seulement être déclaré et la CNIL peut émettre des réserves qu'elle ne fait pas en général. La CNIL serait débordée par le nombre de déclarations de fichiers de l'Etat, à moins qu'elle n'ait intégré son rôle négligeable pour l'Etat. Par expérience, nous pouvons nous apercevoir que lorsque la CNIL ose apporter des critiques vis-à-vis d'un fichier de l'Etat c'est à cause d'interventions tapageuses de structures militantes. Il y a donc un conflit car certaines associations de terrain refusent le logiciel de l'Etat imposé par les Préfets. C'est ce qui se passe en Haute Garonne (Toulouse). Quant au département du Nord (Lille), la Préfecture a demandé aux associations de décliner les identités, les origines et les dates d'entrée sur le territoire des familles Roms demandant un hébergement d'urgence les nuits de grand froid... Ce logiciel SIAO de l'Etat a pour conséquence de faire fuir les étrangers sans papiers... ce qui semble être aussi le but!



Vers la marchandisation des embryons

Une recherche publiée le 18 novembre 2010 doit attirer toute notre attention. Des chercheurs catalans ont réussi à implanter des codes-barres à l'intérieur des cellules d'embryons de souris et s'attaquent maintenant à faire la même chose sur des embryons humains. Ils en ont d'ailleurs reçu l'autorisation (car tout ce qui touche aux embryons est extrêmement réglementé) du ministère de la santé de la Catalogne. Il s'agit d'une recherche commune de biologistes et d'électroniciens spécialisés dans la micro-électronique. Ils ont donc réussi à implanter dans chaque cellule d'un embryon un dispositif silicium pouvant faire office de «code-barres» selon les termes employés par ces chercheurs. Ce code est lisible sous microscope et disparaît avec une forte probabilité une fois l'embryon implanté. C'est pour tous les scientifiques un exploit! Cette recherche a paraît-il pour but d'obtenir un meilleur taux de

succès des fécondations in vitro. Ne soyons pas dupes, mettre un «code-barres» sur un embryon induit une autre approche que l'aide aux couples infertiles. C'est effectivement ce qui devrait permettre à terme la marchandisation des embryons. En effet, ce «code-barres», sorte d'identifiant génétique sur certains aspects, appliqué à des embryons congelés va permettre tout simplement à ces embryons de devenir une matière première pouvant se vendre suivant l'offre et la demande dans certaines cliniques pour des demandeurs fortunés. Cette découverte scientifique va nécessairement aller dans le sens d'une fécondation in vitro (FIV) «choisie» destinée à éviter le hasard inhérent à la reproduction de l'humain. L'eugénisme ferait donc un grand pas en avant dans la FIV grâce à cette découverte. Comme le dit l'universitaire Hervé Le Crosnier: «Nous entrons dans une période où les plus riches sur la planète vont

avoir recours aux cliniques pour choisir les caractéristiques de leur descendance. On commence à parler de «bébé-design». C'est ainsi que dès aujourd'hui des cliniques aux Etats-Unis proposent le choix du sexe dans les FIV! Avec les récentes découvertes sur les liens entre certaines zones de l'ADN et les traits physiques (couleurs des yeux, des cheveux, taille, etc.), on devine ce que vont proposer certaines cliniques! Alors, on s'achemine vers une banque de données indiquant les traits repérés derrière cet identifiant sous forme de «code barres».

Comme le dit Hervé Le Crosnier: «Pourtant, tous ces chercheurs affirmeront avoir fait cela "pour la science", en toute "indépendance scientifique". Ils auront reçu des financements et des autorisations. On peut même prévoir que les informaticiens qui écrivent les algorithmes d'exploitation des banques de données à venir permettant de faire coïncider les désirs des parents, leur propre morphologie et les caractéristiques des embryons disponibles sur le marché ne seront intéressés que par le challenge technique que cela représente».



La résistance au puçage électronique, des brebis et des chèvres en débat

Depuis juillet 2010, les éleveurs sont ans l'obligation d'identifier leurs brebis et leurs chèvres électroniquement, la boucle mise à l'oreille contient maintenant une puce RFID. On avait déjà abordé ce sujet (voir CA n° 177) et divers collectifs de refus de ce puçage du vivant s'étaient constitués en 2007 où des éleveurs avait lancé un appel.

Cette nouvelle obligation qui frappe le monde de l'élevage a poussé quelques personnes à se questionner au sujet de sa pertinence, de sa raison d'être et bien sûr de la manière d'y échapper.

Pour essayer d'échapper à cette obligation, des éleveurs du Cantal ont demandé une dérogation qui leur permette de continuer à identifier leurs animaux avec des boucles non pucées. Le collectif de paysans et de non paysans «faut pas pucer» qui s'est constitué dans le Tarn pour dénoncer cette nouvelle obligation n'est pas du tout d'accord avec cette demande. Il le fait savoir dans un communiqué dont nous publions ci-dessous de larges extraits:

(...) Malgré notre ferme opposition au puçage, nous ne nous reconnaissons pas dans cette initiative et nous souhaitons nous en expliquer. Si dans la situation actuelle une dérogation peut apparaître comme un moindre mal, elle implique pourtant de lourdes conséquences à l'avenir. Elle suppose en effet l'établissement de critères permettant

d'identifier les troupeaux qui en seront bénéficiaires. Dans le souci, sans doute, de rester maîtres de leurs activités, les initiateurs de la campagne pro-dérogation définissent eux-mêmes les conditions permettant d'être dispensés de l'obligation de puçage: pratique de méthodes traditionnelles d'élevage, bonne autonomie du renouvellement du cheptel, faible taux de réforme du cheptel, faible mouvement d'animaux. Or, la vérification de ces critères vient entériner l'ensemble des obligations déjà imposées aux éleveurs (registres d'élevage, déclaration des naissances, des ventes et morts d'animaux sous sept jours à l'administration, prophylaxie obligatoire, enregistrement des soins vétérinaires, localisation des terres sur photos aériennes, etc...). Elle implique en outre la création par l'administration d'une nouvelle définition, celle des méthodes traditionnelles d'élevage, qui ne tardera pas à s'accompagner de nouvelles règles et contraintes. Il s'agit donc à notre sens d'un pas de plus vers la dépossession de nos savoir-faire, remplacés le plus souvent par les schémas raisonnés par une bureaucratie qui, grâce à ses experts, définit les «bonnes pratiques».

Si aujourd'hui nous nous opposons au puçage, c'est que ce dernier nous fait sentir encore une fois le poids d'une administration qui se veut toujours plus englobante et totale...

Jadis l'identification des animaux n'était rien d'autre que le moyen choisi par l'éleveur de reconnaître ses bêtes (...). Ce qui

était un geste propre à un métier devient un numéro, puis un code barre, puis une puce, qui vont être assimilés à d'autres numéros pour créer des statistiques, gérer et labelliser de la marchandise, et en retour pour définir de nouvelles règles de conduites, des nouvelles normes, des nouvelles attitudes qui servent à gouverner des millions de brebis et leurs bergers.

Comme il est dit dans la demande de dérogation «nous ne voulons pas devenir des sous-traitants de l'industrie et des nanotechnologies». Nous ajoutons pour notre part: nous ne voulons pas nous résigner à devenir les simples exécutants de l'administration (...). Or, n'y a-t-il pas un peu de cette résignation dans la dérogation? (...)

Nous nous méfions de solutions qui prétendent contourner les problèmes et qui finalement les aggravent. Ce que nous recherchons par ce communiqué, c'est la possibilité d'ouvrir une vraie discussion politique au terme de laquelle nous pourrions peut-être envisager des stratégies communes avec celles et ceux qui le souhaitent. La demande de dérogation fait l'économie de cette discussion, qui nous paraît incontournable sous la pluie de réglementations qui semble ne pas cesser».

CONTACT

Faut pas pucer, Le Batz, 81140 Saint Michel De Vax - fautpaspucer@laposte.net

LOPPSI 2 ... fois plus de saloperies

ADOPTÉE EN SECONDE LECTURE AU SÉNAT COURANT JANVIER, LA LOI LOPPSI 2 VIENT RENFORCER L'ÉDIFICE SÉCURITAIRE QUI SE CONSTRUIT TEXTE APRÈS TEXTE DEPUIS PLUS DE 20 ANS, AVEC UNE SINGULIÈRE ACCÉLÉRATION AU TOURNANT DU SIÈCLE DEPUIS LES AT-TENTATS DU 11 SEPTEMBRE 2001.



1. Selon J.M. Manach sur <http://owni.fr/2011/01/19/lois-securitaires-42-vla-les-flics>
2. Claude Guillon, La Terrorisation démocratique, éditions libertalia, 2009, 154 p., 7 euros.

Loi d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure ! Ce nom même est un programme, puisque qu'il s'agit de viser la «performance» de la sécurité, assénant une fois de plus le discours de la compétition, du toujours plus et plus fort, le culte du chiffre en soi, sur fond d'impératif de rentabilité politique et économique, et dans une optique de contrôle total des populations.

RENTABILITÉ POLITIQUE

Cette loi, qui n'est que la 42^e sur le même thème depuis 10 ans¹, vise en premier lieu à flatter les instincts sécuritaires d'une société qui se délite, en confortant l'idée d'une multitude de dangers qui menacent partout et en permanence la Nation et l'intégrité de Monsieur et Madame Toulemonde. Instituant des mesures annoncées suite à des faits-divers surmédiatisés, cette loi prétend «offrir la sécurité partout, pour tous, (...) et renforcer la tranquillité nationale». Ainsi ce qui est généralement présenté comme un arsenal législatif hétéroclite, trouve en fait sa cohésion dans les ressorts idéologiques du national chauvinisme paranoïaque, et son objet dans la fabrication d'un ennemi intérieur aux multiples visages: pauvre, jeune, délinquant, étranger, subversif, terroriste, marginal, pervers, criminel... Ennemi d'autant plus redoutable que les nouvelles technologies de l'information et de la communication décuplent ses pouvoirs de nuisance et le rendent omniprésent et insaisissable! Une fois fabriquées et inventoriées ces populations dangereuses, il devient nécessaire de les maîtriser par un contrôle permanent et total, qui utilise le fichage, la vidéo-surveillance, renforce les possibilités d'enfermement administratif ou médicalisé, réinstalle les conditions de bannissement ou d'exclusion par la déchéance de nationalité...

La mise en œuvre de ce contrôle est facilitée par le développement d'un arsenal juridique toujours plus répressif, mais aussi par une mise sous tutelle du pouvoir juridique qui s'estompe au profit d'une toute puissance administrative et policière. L'Etat crée ainsi des régimes d'exception qui deviennent progressivement la règle (il n'est qu'à penser à la permanence de Vigipirate), dont l'impunité pour ses agents de contrôle. Cet ébranlement de la séparation des pouvoirs

atteint les principes de l'Etat de droit, so-disant fondateur des Etats démocratiques, et instaure les conditions d'une «Terrorisation démocratique»² du corps social, ébauchant, si ce n'est encore vraiment un Etat policier, au moins les contours d'un «totalitarisme soft», qui place chacun sous le contrôle permanent de tous.

RENTABILITÉ ÉCONOMIQUE

Un des volets de LOPPSI 2 consacre la privatisation des missions de surveillance et de gestion de l'ordre public, attendant ainsi au «monopole de la violence légitime» jusqu'ici spécifique aux fonctions régaliennes de l'Etat. Car la sécurité est aussi un marché, une dynamique économique qui stimule la recherche, et rentabilise les applications des technologies de pointes: nanotechnologie et géo-localisation, informatisation et croisement des données, images numérisées et identifications intelligentes, décryptage du génome et fichage génétique ou biométrique...

Ainsi le budget alloué à LOPPSI 2 se monte à 2,15 milliards d'euros d'ici à 2013, dont 631 millions dédiés au seul saut technologique, selon un alibi qui serait de compenser la baisse du nombre de postes dans l'appareil répressif d'Etat consécutif à la politique de résorption des déficits publics! Mais le partage de ce gâteau n'est pas dévolu aux seules technologies, mais tout autant aux entreprises privées de sécurité, selon un principe d'externalisation de la gestion de l'ordre public qui favorise le partenariat public-privé en matière de surveillance, et de gestion du contrôle de l'information et du renseignement. Au-delà de l'émergence de nouveaux agents rémunérés, c'est également toute la population qui est invitée au contrôle, que ce soit par la collaboration des services sociaux, l'extension de la Réserve civile de la police nationale, la dénonciation sur internet, et autres mesures incitant à une délation généralisée.

ELIMINER LES ALTERNATIVES

Dans la même logique de contrôle total, de normalisation des individus et des comportements cette loi décuple l'arsenal juridique afin d'éliminer certaines formes d'organisation sociale échappant encore au contrôle de l'Etat. Les exemples les plus commentés concernent l'habitat choisi, ou nomade, ou encore les squats. Mais les aspects concernant les vendeurs à la sauvette sont tout autant significatifs de la volonté d'empêcher toute débrouille ou organisation de fait, pourtant de plus en plus indispensables à la survie d'une population

paupérisée. A ce titre, il est intéressant de souligner comment l'immolation d'un commerçant ambulancier tunisien qui s'était vu confisqué son échoppe par la police a pu être commentée dans les médias nationaux, sans qu'à aucun moment il ne soit dit que l'Etat français créait au même moment des conditions législatives similaires. La connivence entre Alliot-Marie et Ben Ali ne s'arrête pas à l'entraide en matière de gestion de l'ordre: c'est bien une même vision des conditions de perpétuation de l'ordre économique et social qui domine de part et d'autre de la Méditerranée, en toute légitimité démocratique...

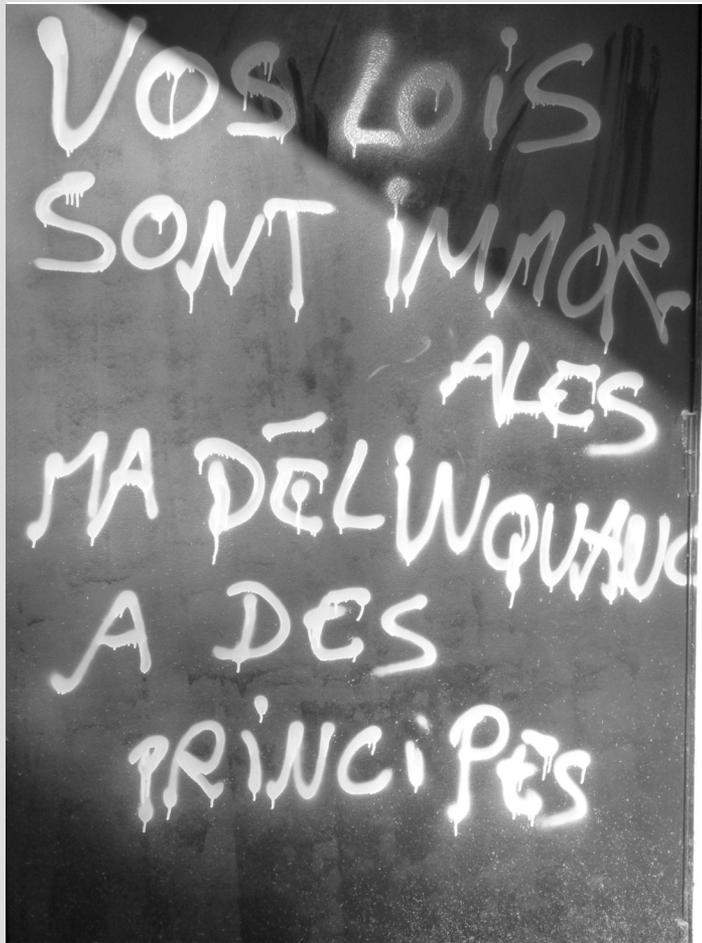
QUELLES PERSPECTIVES?

Il y a une floraison d'initiatives contre cette loi LOPPSI 2, moins massives certes, mais tout aussi diversifiées que celles à l'œuvre cet automne contre la réforme des retraites. Ce sont cependant les mêmes écueils qui menacent ces mouvements. En premier lieu la segmentation de cette loi, secteurs par secteurs, sorte de corporatisme de préoccupation qui consisterait à aborder les déclinaisons de LOPPSI isolément: contre le fichage par ci, contre les technologies de surveillances par là, pour l'habitat nomade ailleurs, par solidarité avec les migrants un peu partout... Il convient de montrer la cohérence de la répression dans sa finalité politique pour espérer inverser la tendance sécuritaire, et ne pas considérer LOPPSI comme une aberration du sarkozysme, mais comme un élément de l'évolution sécuritaire des sociétés occidentales.

Il ne faut non pas plus tomber de Charybde en Scylla et considérer qu'une lutte politique globale ne trouvera qu'une issue politicienne et que la fin du sécuritaire s'annoncerait avec une alternance à la tête de l'Etat en 2012! Qu'elle soit tenue par la main gauche ou la main droite de la bourgeoisie, une matraque reste une matraque, et le Parti socialiste et ses satellites ont largement contribué à l'instauration de cette ère sécuritaire. Ils ne feront que continuer à s'inscrire dans cette logique répressive qui est une des conditions de survie du désordre capitaliste qu'ils ont rallié.

La loi LOPPSI 2 est passée, et plutôt que d'espérer son abrogation ou son adoucissement dans une prochaine législature, il convient de poursuivre pied à pied la lutte contre la répression sous toutes ses formes et l'ordre social qui l'instaure. La journée du 19 mars initiée par des collectifs anti-répressions peut y contribuer. Le petit dossier qui suit aussi..

A. Lombre



Appel de Poitiers

pour une Journée nationale d'actions contre la répression et les violences policières le 19 mars 2011

Le Forum antirépression organisé à Poitiers par le Comité poitevin contre la répression des mouvements sociaux, les 13 et 14 novembre, a réuni des membres de différents collectifs existant à Toulouse, Bordeaux, Périgueux, Saint-Nazaire, Tours, Blois, Poitiers et Paris.

Face à la multiplication des intimidations, violences policières, interpellations, condamnations de toutes sortes qui dessinent un peu partout un ordre policier généralisé, est sortie des discussions l'idée d'une journée de mobilisation en France contre les politiques sécuritaires en cours ou à venir.

Les participants au forum de Poitiers appellent donc tous les collectifs et les personnes luttant contre la répression à faire du samedi 19 mars 2011 une Journée nationale d'actions contre les politiques sécuritaires, au travers d'initiatives qu'ils auront décidées localement, afin de faire connaître et de développer les diverses luttes existantes en favorisant leur coordination, et de construire une mobilisation contre toutes les formes de répression.

Merci de diffuser cet appel massivement autour de vous. Nous avons créé un groupe de discussion afin de donner suite à cet appel et de coordonner collectivement cette journée. contacter si vous souhaitez des renseignements complémentaires). contact : antirep86@free.fr

Aperçus du contenu de LOPPSI 2

Cette loi décline 46 articles articulés en 9 chapitres parmi lesquels toute une série de mesures vient conforter et renforcer des tendances préexistantes dans l'ensemble des lois répressives de ces dernières années. Citons entre autres :

- La lutte contre la cyber-criminalité par le contrôle d'internet
- L'utilisation des nouvelles technologies, depuis le développement du fichage génétique et numérique, au développement de la vidéo surveillance qui devient « vidéo protection », en passant par les interceptions téléphoniques et informatiques systématisées
- De nouvelles incriminations qui sanctionnent la révélation, même involontaire, de l'identité des agents de renseignement, de leurs sources et de leurs collaborateurs. Les agents de renseignement ne peuvent d'ailleurs être tenus pour pénalement responsables de l'usage d'une identité d'emprunt.
- Les préfets ont le pouvoir d'instaurer un couvre-feu pour les mineurs de moins de 13 ans.
- Les parents des mineurs enfreignant la mesure préfectorale

peuvent être sanctionnés par une contravention de 3^e classe et il peut leur être demandé de signer un « contrat de responsabilité parentale ». L'usage de ce type de contrat est d'ailleurs étendu.

- Les sanctions encourues pour cambriolage et « vol commis à l'encontre d'une personne vulnérable » sont alourdies.
- Est désormais puni d'un an de prison et de 15 000 euros d'amende le fait « d'entraver le déroulement des débats d'une assemblée parlementaire ou d'un organe délibérant d'une collectivité territoriale ».
- Les sanctions encourues pour « vente à la sauvette » sont alourdies (jusqu'à une contravention de 4^e classe, désormais six mois de prison, 3 750 euros d'amende, et la confiscation du matériel saisi)
- Une nouvelle incrimination « d'exploitation de la vente à la sauvette » est créée sur le modèle de l'incrimination « d'exploitation de la mendicité » ou de « proxénétisme ».
- Une contravention de 5^e classe sanctionne les rassemblements dans les halls d'immeubles.
- Une peine complémentaire de confiscation obligatoire de leur

véhicule peut être prononcée à l'encontre de conducteurs dans certaines circonstances.

- Les policiers municipaux sont habilités à procéder à des contrôles d'identité.
- L'Etat peut sous-traiter à des entreprises privées le transport de personnes sans-papiers vers des centres de rétention.
- La loi accroît les possibilités de recourir à la visioconférence pour les auditions et les interrogatoires de personnes incarcérées ou détenues en centre de rétention.
- La réserve civile de la police nationale créée en 2003 voit son recrutement élargi à tout volontaire, y compris étudiant, alors qu'elle était jusque-là constituée de retraités de la police.
- Au nom du « risque grave d'atteinte à la salubrité, à la sécurité, à la tranquillité publiques », les habitants de logements non conformes au code de l'urbanisme (camions aménagés, tentes, yourtes...) peuvent être expulsés sous 48 heures sur décision du préfet et sans passer par un juge.
- Les mineurs récidivistes gardés à vue peuvent être envoyés devant le tribunal pour enfants sans passer par le bureau du

juge pour enfants.

- L'échange d'informations entre services de l'Etat et organismes de protection sociale est accru au nom de la lutte contre la fraude aux aides sociales.
- Les personnes naturalisées depuis moins de dix ans ayant causé la mort d'un dépositaire de l'autorité publique peuvent se voir déchues de la nationalité française.
- Les jurys d'assises peuvent prononcer une interdiction de territoire pour les étrangers coupables de crime (réinstauration de la double peine abolie en 2003).
- Des peines-plancher sont instaurées pour les primo délinquants auteurs de violences aggravées.
- Le port du bracelet électronique peut être imposé sur décision administrative aux étrangers en voie d'expulsion.
- Le suivi socio judiciaire est étendu aux récidivistes ayant été condamnés à cinq ans de prison et l'usage du bracelet électronique est systématisé.
- Les auteurs de crimes sur des représentants de l'autorité publique sont condamnés à des peines incompressibles.

SOURCES

Des commentaires détaillés de la loi sur le site du Syndicat de la magistrature, ou du CECIL Centre d'Études Citoyenneté, Informatisation et Liberté. Un site d'analyse et d'état des luttes : <http://anti-loppsi2.net>

Éducation nationale Du fichage et des compétences...

LE REPÉRAGE, LE FORMATAGE, LE CLASSEMENT DES INDIVIDUS SONT INDISPENSABLES AU FONCTIONNEMENT DES SOCIÉTÉS DE CONTRÔLE. SOUS COUVERT DE MODERNISATION ET D'EFFICACITÉ, L'ÉDUCATION NATIONALE APORTE SA PIERRE À L'ÉDIFICE SÉCURITAIRE, AVEC L'AVANTAGE REDOUTABLE QUE L'ÉCOLE OBLIGATOIRE PERMET DE TOUCHER L'ENSEMBLE DE LA POPULATION, DÈS LE PLUS JEUNE ÂGE.



[1] Sur le refus des évaluations de CM2 voir <http://resistancepedagogique.blog4ever.com/>

[2] Sconet (scolarité sur le net), est la base de données des élèves du second degré (collège et lycée), l'équivalent de « Base élèves », le fichier contre lequel des enseignants du primaire et des parents d'élèves sont en lutte depuis maintenant plus de 3 ans. Cf. le site du Collectif national de résistance à base élève (CNRBE) : <http://retraitbaseeleves.wordpress.com/>, ou la rubrique Big Brother de Courant Alternatif qui fait régulièrement état des résistances au fichage à l'école.

[3] Notanet, est une des applications dérivées de la base de données Sconet, qui permet le recensement des notes, l'éditions des bulletins trimestriels, des fiches brevets, ...

[4] ESPADON : Espace de partage des données... projet actuellement en délicatesse avec la CNIL...

Dans l'Éducation, la loi Fillon de 2005, institue un « socle commun de connaissances et de compétences » calquées sur une matrice européenne de compétences-clés. Le système français définit ainsi 7 champs de compétences à acquérir à l'issue de la scolarité obligatoire. Ces « compétences » recouvrent ce que l'État juge nécessaire à la sociabilité, et le patronat indispensable à « l'employabilité » : la langue nationale, une langue étrangère, les mathématiques, l'informatique (logiciels de base), le tout agrémenté de normes de comportement. En clair, lire et écrire (avec un peu de d'anglais), compter, savoir pianoter sur un clavier d'ordinateur et comprendre qu'il est opportun de savoir se taire dans nombre de circonstances...

La validation de ces 7 compétences devient indispensable pour l'obtention du Brevet des Collèges à cette session 2011. Le Ministère de l'éducation a ainsi défini à partir du collège un Livret personnel de compétences propre à chaque élève, qui le suivra dans sa scolarité. Mais sans doute au-delà, puisque ces compétences clés sont établies dans le « cadre européen des certifications pour l'éducation et la formation tout au long de la vie » ...

Un certain nombre de critiques de ces nouvelles formes d'évaluations n'hésitent pas de ce fait à parler ainsi du retour du « Livret ouvrier ». Rappelons que le livret ouvrier du XIXème siècle visait à assurer un contrôle social, à limiter les salaires versés, et à empêcher le départ des ouvriers vers d'autres employeurs dans un contexte de pénurie de main d'œuvre, tout en évitant les troubles sociaux. Actuellement, il s'agirait plutôt de favoriser la mobilité professionnelle et géographique d'une main d'œuvre en concurrence sur le marché de l'emploi. Le rêve des employeurs – savoir qui ils embauchent pour pouvoir choisir ceux qui sont à la fois dociles et imaginatifs, costaux et minutieux, etc... est en train de se réaliser.

UN LIVRET DURABLE

Selon les différentes directives de l'Éducation nationale parues sur le sujet, le « Livret de compétences » recouvre en fait selon les étapes de la scolarité :

- 1) le livret personnel de compétences évoqué ci-dessus, qui prendra à terme une forme numérique
- 2) le livret scolaire du lycée destiné au jury du baccalauréat et aux études post-bac
- 3) le passeport orientation-formation, le futur livret d'employabilité

Ce livret doit être renseigné par l'élève, avec l'appui de l'équipe éducative. Y figurent, outre les « compétences acquises dans le cadre de l'éducation formelle », « les expériences d'ouverture européenne et internationale et de mobilité, individuelle ou collective », « les compétences acquises hors du cadre scolaire » dont « les connaissances, capacités et attitudes acquises dans le cadre associatif ou privé, notamment familial », « les expériences de découverte du monde professionnel et de découverte des voies de formation », « les éléments qui concourent à la connaissance de soi et alimentent la réflexion du jeune sur son orientation ». Ainsi ce livret fera l'objet d'une « construction » par le jeune qui sera « accompagné » par une foule : la famille, les professeurs, les conseillers d'orientation, « les associations de jeunesse et d'éducation populaire », le « conseil de la vie lycéenne », les « délégués des élèves », les « acteurs jeunesse » sans oublier bien évidemment les incontournables « acteurs du monde professionnel ».

On comprend mieux pourquoi, les enseignants, transformés en contremaîtres de fabrication de ressources humaines, qui ont ordre d'évaluer leurs élèves en cochant des cases d'acquisition ou non d'une liste de compétences et sous-compétences, depuis la grande section de maternelle, appellent pour un certain nombre à boycotter les évaluations de CM2, qui une fois transmises au collège constitueront une première couche du futur livret [1].

UN SUIVI NUMÉRIQUE À LA TRACE

Une telle base de renseignements sur l'élève ou le futur salarié, ne peut décemment, au XXIème siècle, demeurer sur un support papier et l'application numérique appelée « Livret personnel de compétences » permettra de parachever la mise en œuvre du socle commun au collège et l'évaluation par compétences.

À la rentrée 2010, tous les établissements disposeront, via leurs serveurs académiques, d'une application numérique, appelée « Livret personnel de compétences », développée sous environnement SCONET [2]. Elle permet de renseigner les compétences validées, d'éditer les attestations

pour les familles et d'assurer la transmission des données vers l'application NOTANET [3]. L'application « Livret personnel de compétences » sera mise en relation avec les applications privées ainsi que les applications développées localement pour le suivi des acquisitions du socle commun.

On peut donc considérer le livret de compétences comme un super CV numérique, dans lequel sont enregistrées toutes sortes de compétences validées par l'élève. Ce qui explique que la CNIL ait été interpellée sur le fait que les compétences d'une personne constituent une donnée sensible au même titre que les opinions – religieuses, politiques, etc. – ou la santé.

À titre d'illustration sur les dangers inhérents, on peut citer le cas de cette lycéenne de Seine-St-Denis postulant pour une place en IUT par alternance qui n'a pu avoir accès à la fiche informatique de pré-inscription, et s'est ainsi vue répondre par le logiciel APB (affectation post bac) que cette formation était réservée aux élèves de nationalité française, sous prétexte de lutte contre le travail des sans-papiers ! Chaque élève étant doté d'un INE (identifiant national élève) dans le secondaire la simple saisie de cet identifiant permet aux programmes informatiques d'analyser un certain nombre de données sur le jeune disponibles dans SCONET.

Quant au devenir de ce livret numérique, l'article 11 de la loi du 24 novembre 2009 précise : « lorsque l'élève entre dans la vie active, il peut, s'il le souhaite, intégrer les éléments du livret de compétences au passeport orientation et formation prévu à l'article L. 6315-2 du code du travail ». On peut donc s'attendre à ce que, une fois terminée la phase d'expérimentation, l'application numérique LPC soit connectée avec les services de « Pôle emploi ».

Certaines académies, comme celle de Nantes, expérimentent déjà ESPADON, un programme de partage des données numériques [4]. Sous couvert de travail à l'insertion des jeunes sortants du système scolaire, un certain nombre d'informations (identité, domicile, cursus scolaire...) sont d'ores et déjà partageables avec le Ministère de l'agriculture (enseignement agricole), Pôle emploi, les missions locales, les collectivités territoriales, mais aussi le Ministère de la justice dans le cadre de la prévention de la délinquance... Y ajouter le futur Livret personnel de compétences ne posera aucun problème... technique !

SAVOIR SE VENDRE

Puisque le transfert du livret entre le sco-

laire et le salariat est déjà anticipé, comment pourra-t-on alors empêcher que les [in]compétences soient utilisées pour sélectionner les futurs salariés, y compris avec leur assentiment? Car en période de chômage faible, de garanties collectives et d'espoir raisonnable de voir sa situation s'améliorer avec le temps et l'expérience, obliger les personnes à se vendre, et pour cela, à remplir des livrets de «compétences» présentant leur «traçabilité», ne pouvait guère marcher. Mais, grâce au chômage de masse et à la crise, l'introduction progressive de marges de manœuvre pour les employeurs [6] a peu à peu mis les salariés dans une situation d'acceptation de la lutte pour l'emploi et d'intégration du discours managerial.

Deux réactions-types face au chômage font ainsi la puissance du nouveau discours patronal:

1° «Je suis nul...» Donc c'est la faute du salarié qui «inemployable ou à faible employabilité», accepte de passer par tous les affres humiliants des stages d'«insertion» ou de «réinsertion», des «bilans de compétences», des «portefeuilles de compétences», des livrets, des «passeports orientation et formation», des «tests à l'embauche», des contrats divers et variés, qu'il faut inventorier pour attester de sa motivation et de sa qualification «tout au long de la vie».

2° «Ma valeur n'est pas reconnue à son juste niveau» Et ici pour alimenter les faibles espoirs de voir sa valeur, ses «compétences ou performances» reconnues, alors



pourquoi pas le «livret» si cela peut aider ou la «Valorisation des Acquis de l'Expérience» qui pourront y être consignés.

De surcroît ces attitudes de soumission et résignation face à l'emploi, se combinent avec l'acceptation de l'individualisation des salaires et autres primes au mérite, au détriment des rémunérations fondées sur le diplôme professionnel selon des grilles de salaires collectives. Le rapport salarial s'individualise, réduisant d'autant les possibilités de lutte collective. Le diviser pour mieux régner est une vieille tactique.

À ceci s'ajoute l'engouement pour les nouvelles technologies, et l'exposition publique de son profil, de sa personnalité, de son histoire, de ses convictions, via les fameux réseaux sociaux numériques. Et petit à petit le plus grand nombre intègre que la vie pri-

vée peut s'exhiber publiquement, sans conscience de ce que cela peut comporter de risques pour les libertés individuelles. Progressivement s'institue la transparence totale, immédiate et permanente des individus dont ont toujours rêvé les régimes totalitaires.

Avant même d'en arriver là, les employeurs ont déjà tout à gagner dans la mise en concurrence économique et sociale généralisée, de voir arriver des outils à même de leur permettre de faire un tri sur des bases plus fines et fiables que précédemment, et surtout toujours plus conformer les salariés aux exigences du salariat : la baisse du coût du travail et l'acceptation de l'exploitation et de l'aliénation généralisée.

Philippe

[5] Changement des grilles de classification dans les conventions collectives dès les années 90, avec des grilles floues où des «nouvelles compétences» font leur apparition, diminution des avantages liés à l'ancienneté, contrats d'objectifs, entretiens individuels d'évaluation... etc

SOURCES

- Du marché du travail au marché des travailleurs, Richard ABAUZIT
- Du livret personnel de compétences à l'application numérique LPC, sur le site de la LDH Toulon : www.ldh-toulon.net

Compétences et segmentation de l'individu !

Dans son roman d'anticipation intitulé *La Zone du dehors*, Éditions la Volte, ré-édition 2007, Alain Damasio dépeint une société où la surveillance et le contrôle des individus n'ont même plus besoin de la contrainte directe par le pouvoir: chacun a été amené à désirer ce mode de contrôle pour sa sécurité et son bien-être.

Dans cette société, le Clastre est un gigantesque programme de classement des individus, qui va organiser la hiérarchie sociale sur une multitude de critères.

«(...) Le dividual, c'est l'individuel divisé, l'individu fragmenté en plusieurs morceaux, mis en pièce. Ou plus exactement : le dividual, c'est le produit de cette fragmentation, c'est-à-dire, si vous voulez, le morceau, la pièce» (...).

«Le Clastre est un traitement régulé qui intervient sur cette

fragmentation, la prend rationnellement en charge et l'accélère. Il déconstruit, mais pour remodeler ensuite. (...) Il déconstruit la façon dont notre conscience cherche à se saisir dans sa vérité. (...) Il faut comprendre que le Je n'est pas donné d'avance. Il est l'effet d'une production de soi. L'individualité est une composition. Il faut entendre composition, non comme un résultat figé, mais comme un processus en perpétuel devenir.»

Alain Damasio fait alors appel à la conception de Michel Foucault qui voit dans toute société trois types de forces : les pouvoirs, les savoirs et les processus de subjectivation. C'est au troisième type qu'une organisation sociale par fichiers numériques va s'attaquer pour être la plus efficace.

«La technique du Clastre consiste par conséquent à :

1. Déconstruire l'individualité que s'est constituée le sujet, donc.
2. Fragmenter la personnalité. D'abord en quatre pièces distinctes : biologie, comportement social, aptitudes et performances.
3. Affiner la fragmentation, en subdivisant les dividuals obtenus en sous-dividuals, puis en sous-sous-dividuals, etc. jusqu'à la plus petite unité dividualle politiquement utile. Nous appellerons «trait» cette unité minimale. Nous avons vu que le Clastre nous découpe en plus de quatre cents traits de caractères.
4. Isoler chacun de ces traits. Défaire les liens qui les unifiaient au sein de la personnalité. Cette étape est cruciale puisqu'elle assure, pour les pouvoirs, l'éparpillement des pièces qui, liées dans notre corps, nous faisaient nous pro-

duire comme une personnalité «personnelle», si je puis dire.

5. Soumettre chacun de ces traits à une évaluation qualitative et quantitative : examiner, mesurer, noter. Homogénéiser les notes ainsi obtenues. Corriger les écarts. Lisser les anomalies.

6. Hiérarchiser les notes lissées. Les distinguer en poids et en importance afin de valoriser spécialement les traits les plus utiles à la société : amabilité, docilité, conformisme, respect des normes, etc.

À partir du point 7 commence la reconstruction de la personnalité.(...)»

Quand cesse-t-on d'être un individu, pour n'être plus qu'une recombinaison artificielle et fonctionnelle de dividuals façonnée par différents organismes?

d'après Sébastien Mallet
<http://sur-la-rive.over-blog.com>

Habitat choisi

“Toutes les dispositions nécessaires pour faire la coupe à ras!”

LE PROJET DE LOI D'ORIENTATION ET DE PROGRAMMATION POUR LA PERFORMANCE DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE (LOPPSI 2) DANS LE DOMAINE DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT VISE PARTICULIÈREMENT LES PAUVRES, LES PRÉCAIRES, CELLES ET CEUX QUI VEULENT VIVRE DIFFÉREMMENT SANS ENTRER DANS LES NORMES ADMINISTRATIVES D'HABITATION.

1. En 2009, le maire de Bussière Boffy avait essayé de faire expulser cinq yourtes habitées en permanence et installées sur un terrain dans un hameau de la commune. Face à une mobilisation assez forte, il avait dû renoncer à son projet (cf. CA 190, mai 2009 ou sur le site OCL). Il avait alors déclaré publiquement qu'il en "régularisait" quatre. Mais par la suite il s'est focalisé sur la cinquième en harcelant ses habitants avec des procédures (huissiers, gendarmes). Ceux-ci ont fini par quitter la commune. Interrogé par la presse sur ses intentions, dans le nouveau contexte de la loi LOPPSI, une fois qu'elle sera adoptée, il a répondu qu'il examinerait toutes les situations "au cas par cas".

2. Sur sollicitation des "RG", Paulo a été reçu par un représentant du préfet

Tout occupant d'habitat hors norme (tente, cabane, yourte, mobile home, maison auto construite, "bidonville", bus ou camion aménagé...) pourra être expulsé de son logement, sous 48 heures, dans le cadre d'une procédure administrative, sans contrôle judiciaire. L'habitat pourra ensuite être détruit. Il faut que rien n'échappe au contrôle de l'administration. L'ennemi est partout et nulle part... Paulo nous donne sa position sur cette loi, du point de vue de ceux qui ont choisi de vivre à l'écart de certaines normes. Il vit à Bussière Boffy, une petite commune du nord-ouest de la Haute Vienne Il est investi depuis des années sur le terrain de la défense du droit au logement et du droit à l'habitat choisi en général, de la défense des yourtes de sa commune et des droits des gens du voyage en particulier. Nous l'avons rencontré dans un tipi sur un campement improvisé, Place de Stalingrad, devant la préfecture de Limoges. Il nous donne son point de vue sur la loi LOPPSI à partir des différentes réalités dans lesquelles il est investi, en partant du droit à choisir son mode d'habitat...

Paulo: "Pour moi, la loi LOPPSI 2 est la réponse au mouvement qu'il y a eu à Bussière Boffy¹, il y a deux ans, qui permet à l'administration d'intervenir très rapidement, à un maire de saisir le préfet en douce et de lui dire: «Expulsez-moi ces gens là parce qu'ils me dérangent...» À Bussière Boffy, le maire avait envoyé l'huissier aux habitants des yourtes pour leur signifier de dégager en plein hiver. Du coup les gens étaient préparés. Le comité de défense avait écrit aux élus et au préfet, en disant qu'il y avait un type qui était fou, qu'il avait un discours d'exclusion et ça risquait de se gêner. On avait donc prévenu des élus pour leur dire qu'ils ne pourraient pas dire qu'ils ne savaient pas. On avait préparé le terrain.

En plus dans la période où l'huissier est arrivé, il y a des choses qui se sont enclenchées, notamment une conférence à Limoges avec les Don Quichotte où Tanya, une des habitantes des yourtes, a pris la parole et a exposé ce qui se passait. Toute la presse est arrivée à Bussière. Alors d'une part il y a eu la presse qui s'est focalisée dessus en plein hiver parce que quelque part il y avait une image lyllique et il y avait une thématique qui

intéressait tout le monde. C'était porteur. La presse a relayé. Et d'autre part sur place, il y a eu un mouvement de solidarité très important, dans la campagne et bien au-delà: des pétitions de personnes, d'élus. Toutes sortes de manifestations de solidarité qui ont fait qu'à un moment donné, ça a été intenable pour l'administration de laisser apparaître un maire qui tenait des propos presque fascistes et en face des gens qui en appelaient à la raison. Le maire a ainsi échoué dans sa tentative. La préfète l'a appelé pour lui dire: «Vous passez très mal à la télé. Vous allez régler ça rapidement. On ne veut pas de bordel!» C'est exactement l'exemple d'un Préfet qui substitue l'autorité de l'Etat à celle d'un maire défaillant. Quand le Préfet dit qu'il n'a pas le pouvoir d'intervenir directement, qu'il est aux ordres d'un Etat, d'un gouvernement élu démocratiquement, qu'il n'a pas non plus le pouvoir d'intervenir dans une commune, sauf que voilà, à Bussière, il l'a fait... Mais LOPPSI 2 ne laisse pas le temps, en cas de menace d'expulsion, de médier ou très peu de temps. Ça renforce le pouvoir de l'administration et des élus.

Il y a aussi un aspect plus immédiat: il ne faut pas non plus ignorer qu'il y a le G20 et le G8 en France cette année, et qu'il y aura des regroupements de militants qui se feront à cette occasion, qu'il y aura des villages qui seront montés, en général avec des autorisations mais qu'il y en aura aussi qui resteront en marge. Ils pourront faire intervenir les forces de l'ordre illico, faire détruire les installations. Ils auront les outils juridiques alors qu'auparavant, c'était au même niveau que le squat: si tu te poses et si tu fais une résistance... Ils n'avaient pas vraiment les outils juridiques, notamment par rapport à un propriétaire privé pour expulser les gens qui faisaient un campement tandis que demain, dans le cas de figure où tu accueilles des gens en détresse, par exemple et que le maire ne veut pas voir ça chez lui ou encore que le préfet trouve que ça fait tache, ils peuvent les virer très vite. C'est aussi une volonté de régler certaines problématiques qu'ils ne veulent pas assumer, notamment celle des Roms. Ils mélangent tout. Il y a beaucoup de propagande, à l'heure actuelle.

Dans cette loi LOPPSI 2, il y a toutes les dispositions nécessaires pour faire la coupe à ras, pour éviter qu'il y ait quoi que ce soit d'original. C'est vraiment le conditionnement au système de logement qu'on connaît actuellement et qui est un mauvais système, et en plus un système en perdi-

tion. C'est rare que les gens qui ont peu de moyens accèdent à des logements de qualité. Les programmes écologiques sont plutôt réservés à des gens qui en ont les moyens. De tout ce qu'on pourrait parler qui représente un progrès dans les conceptions d'habiter ensemble, de mieux vivre avec la planète, de mieux vivre ensemble, d'habitat partagé, d'habitat écologique, en fait, ça n'est pas un fer de lance du gouvernement actuel, les investissements vont toujours plus au béton même s'il y a des projets "Haute qualité environnementale" (HQE). Mais qui peut accéder à des projets HQE? C'est exceptionnel qu'il y ait du logement social HQE.

Pour l'habitat choisi, le directeur de cabinet du préfet² s'est montré très mitigé. Il dit qu'il ne peut rien faire là-dessus si le maire n'en veut pas. Et après il va dire qu'il y a des réglementations. Mais dans la réalité, je pense qu'il faudrait faire de l'information aux communes, demander le droit à l'expérimentation. Il y a des textes de loi qui peuvent être saisis par les maires et qui leur permettent de dire: «Moi, je veux pouvoir accueillir les familles qui veulent se loger sur ce mode-là, sans avoir nécessairement à faire du terrain constructible parce qu'il y a un choix de ces gens là d'habiter de manière écologique, équilibrée, sans être nécessairement raccordés à l'eau. Alors s'ils font le choix de s'alimenter différemment en eau ou en énergie, du moment qu'ils traitent leurs fluides, il n'y a pas de problèmes». Depuis une semaine qu'on campe devant la préfecture, on a vu plein de gens intéressants. Il y a eu du passage régulier. Des gens s'arrêtent pour prendre les tracts. Ils discutent. Je pense que dans l'alternative, il y a une action à mener à l'heure actuelle par la symbolique, par l'activisme, par l'information qui permette à un moment donné de débloquent des choses. Parce que de l'autre côté il y a plein d'espèces de manipulateurs qui vont se mettre en route et il faut occuper le terrain dès maintenant sur des choses précises, claires, nettes, sur lesquelles on ne transige pas: le droit et la défense de l'habitat choisi, léger, le respect de tous. Le risque, c'est qu'avec ces lois, ils entrent dans une logique où ils peuvent les appliquer rien que pour montrer leur force. Le Conseil constitutionnel sera saisi sur des choses précises, sur la question des droits constitutionnels, notamment le droit au logement. Et si ça passe quand même, ça ira en Conseil de l'Europe."

Propos recueillis par Christophe



Toulouse Camp d'occupation contre Loppsi 2

Après une semaine d'occupation, l'action se modifie et nous entrons en résistance contre l'ensemble des lois sécuritaires du gouvernement et des gouvernements qui se sont succédé précédemment.

Nous sommes une centaine à occuper l'espace public à la Prairie, des filtres nuit et jour (6 tipis, une yourte, un zome, 15 camions, 5 caravanes dont une sur la Garonne arrimée à un ra-

deau, un chapiteau...) Nous vivons avec des enfants, des familles, des sdf, des teufeurs, des travailleurs, bref un joyeux mélange culturel et ethnique!

Nous sommes 150 à y vivre en journée (plus accueil de la population), le camp est autogéré (pas de drogue, pas d'alcool, les chiens en nombre limité)

Bref du jamais vu à Toulouse et on sent bien qu'il se passe quelque chose, les gens qui passent ici bien souvent y restent (...) l'AG de dimanche (qui réunissait 150 personnes) a décidé cette entrée en résistance, nous allons faire une action avec le conseil national de la résistance, les réseaux nous rejoignent et les pouvoirs publics commencent à s'agiter...

Dans quelques heures, quelques jours nous allons entrer dans un rapport de force avec le pouvoir en place mais plus motivés que jamais. Nous ne bougerons pas!

Nous avons besoin de relais dans TOUS les réseaux, que les gens viennent nous rejoindre (afin de résister aux bulldozers et aux CRS qui ne tarderont pas à venir nous déloger!), que des camps se montent un peu partout (Montpellier est en train de se bouger pour ça, une occupation à Limoges depuis une semaine, ils ne sont que 5, mais ils tiennent!) Bref si vous croyez un tant soit peu à la révolution ouvrez vos yeux et venez voir ce qui se passe à Toulouse!!!

Je milite depuis 20 ans et les personnes qui viennent, prennent la parole en AG, s'éveillent à la conscience politique, ceux qui se réapproprient l'espace public et la parole on ne les a jamais vu avant dans les cercles militants! C'est un gros ras le bol et ils savent qu'il est temps d'agir! Oui décidément ici il se passe quelque chose!

Vous pouvez aller voir nos actions: soutien aux biffins (vendeurs à la sauvette), journée contre la vidéosurveillance, action avec le CNR, soutien aux tunisiens, aux chibanis, aux expulsions en cours... (bref on est partout!) sur <http://antiloppsi2.net> collectifs locaux.
Anne nomade et citoyenne en mouvement ! 26/01/2001-



La répression à Saint-Nazaire vue par un inculpé

Lors du mouvement social contre la réforme des retraites, une répression féroce s'est abattue à Saint-Nazaire. Résultat, pour cinq manifestations, 60 gardes à vue et 17 peines de prison ferme prononcées. La présence bien apparente des forces de l'ordre en fin de manifestation provoque inlassablement des affrontements débouchant sur des arrestations. L'ordre sécuritaire prend un malin plaisir à attiser le feu de la contestation. Le lendemain, une poignée de manifestants passent en comparution immédiate et sont condamnés à des peines de prison ferme. Le tribunal embastille, il faut des sanctions à caractère exemplaire. Pourquoi une telle justice de classe exemplaire?

C'est habituellement entre le centre commercial du Ruban bleu et la sous-préfecture que surviennent les heurts entre forces de l'ordre et manifestants. La foule arrête sa marche au niveau de l'esplanade de l'Amérique latine. A une centaine de mètres de là, les gendarmes mobiles font face pour barrer la route de la sous-préfecture. Une partie des manifestants est tentée alors de s'approcher du cordon policier. Il s'ensuit des tirs de gaz lacrymogènes pour les repousser auxquels répondent des jets de projectiles. Les gaz n'épargnent personne, pas même ceux restés en arrière ou le quidam venu faire son shopping. Les forces de l'ordre laissent «jouer» les manifestants les plus énervés. On filme, on photographie, on repère, ce qui a le don d'attiser un peu plus la colère. Puis vient la charge des gardes mobiles et les gaz lacrymogènes pour vider la place de ses manifestants. La traque s'organise avec la BAC dans le centre-ville ou au Ruban bleu. Les raflés sont gardés à vue entre 24 et 48 heures au commissariat. Pour, les plus malchanceux, c'est une procédure de comparution immédiate qui les attendent le lendemain au tribunal correctionnel.

La quasi-totalité des inculpés ont accepté la comparution immédiate, pensant que la tactique du profil bas et de la bonne volonté suscitera l'indulgence du tribunal. Vous êtes jugé «à chaud» et vous disposez de maigres moyens pour vous défendre. Imaginez une interpellation musclée, une absence de sommeil, des pressions policières pour vous faire «avouer», un commis d'office qui a eu accès au dossier cinq minutes avant le procès, aucune pièce de la défense, et vous pourrez jauger de votre capacité à vous défendre en ce moment crucial. De toute façon, vous n'avez rien à dire. On vous demande de baisser les yeux et d'écouter le pouvoir vous sermonner. Excellente mise en scène pour les journalistes et le public venus assister à cette parodie de justice. Une dizaine de policiers, au fond de la salle, font face au juge. La sonnerie retentit et les jeux sont déjà faits.

Les faits rapportés et vos propos déformés par la police sont tout d'abord relatés. Il y a des films et des photos à l'appui. Puis, c'est au tour du procureur: comportements intolérables pour une démocra-

tie, mauvaise image de la ville, agissements imbéciles d'une minorité d'énervés. On essaie de stigmatiser une minorité de manifestants ivres et irresponsables en marge du cortège des syndicats. Les avocats soulignent le manque de preuves (simple déclaration de flic), les pressions subies par les gardés à vue et leurs droits bafoués (notification du droit au silence), des condamnations lourdes qui n'ont aucune efficacité, la tradition nazairienne de lutte. Le délibéré est court, la condamnation s'ensuit. Vous quittez la salle d'audience pour la maison d'arrêt de Nantes sous les cris indignés de vos camarades. Le même tribunal, qui mit quatre ans pour relaxer les responsables de l'effondrement de la passerelle du Queen Mary II (16 morts), emprisonne cette fois-ci sans tergiverser.

Les profils des inculpés sont variés: lycéens, précaires, contractuel de la fonction publique, docker, agent de sécurité, ouvriers du bâtiment et de la construction navale, cheminot. On est loin de l'image que les médias locaux s'acharnent tant à véhiculer: celle du «casseur» venu en manif pour en découdre avec les forces de l'ordre. Les motifs d'inculpation sont dérisoires comparés aux peines prononcées: jets de canettes vides sur une voiture ou en direction des forces de l'ordre, renvoi de goupille de grenade, participation à un attroupement «armé», etc. Les flics n'hésitent pas à se porter partie civile pour «choc psychique et traumatisme moral» afin de percevoir des indemnités. De toutes les «violences» subies par les forces de l'ordre, pas une seule n'a entraînée d'interruption temporaire du travail. Bien souvent des canettes vides à opposer à un impressionnant arsenal policier: grenades offensives, gaz lacrymogène, flash-ball, tonfa.

Inversement, l'exercice de la violence par les flics eurent des conséquences plus douloureuses: poignets cassés pour une passante, tabassages lors des interpellations, pressions morales lors des gardes à vue. Sans parler de la violence de l'incarcération pour les inculpés placés en mandat de dépôt. Pas un mot dans les médias locaux à ce sujet, mais des paragraphes entiers sur la «casse» en centre ville et au Ruban bleu, des petits groupes prêts à l'affrontement, voire des engins incendiaires, une pluie de pavés s'abattant sur les forces de l'ordre (!), le tout illustré par des images de jeunes encagoulés lançant des projectiles. Malgré la volonté des autorités et des médias de scinder le mouvement social entre les «casseurs» et les manifestants, des actions de soutien se sont organisées en faveur des inculpés: rassemblements devant le commissariat et le tribunal correctionnel de Saint-Nazaire, collectes et caisses de soutien, appui moral en prison. Une solidarité face à un abattage judiciaire traduisant une volonté politique de mettre au pas une classe ouvrière nazairienne tentée parfois de répondre à la violence économique par la révolte.



Psychiatrie

Une politique de soins sécuritaire

LA FRANCE COMPTE PARMI LES PAYS EUROPÉENS QUI PRÉSENTENT LE NOMBRE LE PLUS ÉLEVÉ D'HOSPITALISATIONS SOUS CONTRAINTE AINSI QUE LA DURÉE DE SÉJOUR LA PLUS LONGUE. LA LOI DU 27 JUIN 1990 QUI RÉGIT LA PSYCHIATRIE, N'EST QU'UN SIMPLE TOILETTAGE DE LA LOI DU 30 JUIN 1838, ET MÉRITERAIT D'ÊTRE ABROGÉE EN FAVEUR D'UNE LOI DE DROIT COMMUN. MAIS LE NOUVEAU PROJET DE LOI RELATIF «AUX DROITS ET À LA PROTECTION DES PERSONNES FAISANT L'OBJET DE SOINS PSYCHIATRIQUES ET À LEURS MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE», PRÉTEXTE À ENRICHIR L'ARSENAL «SÉCURITAIRE» DU POUVOIR, PROFILE UNE SOCIÉTÉ DE SURVEILLANCE, UNE PSYCHIATRIE RÉPRESSIVE ET UNE POLITIQUE DE LA PEUR. ELLE MENACE D'INSTITUER DES MESURES D'EXCEPTION CONTRE LES MALADES MENTAUX : «GARDE-À-VUE PSYCHIATRIQUE DE 72 H», «CASIER PSYCHIATRIQUE», SOINS SOUS CONTRAINTE, Y COMPRIS EN DEHORS DE L'HÔPITAL, ASSORTIS DE MENACES D'INTERNEMENT EN CAS DE REFUS ET TRAITEMENTS MÉDICAMENTEUX OBLIGATOIRES.

Une décision du conseil constitutionnel constitue peut-être un camouflet aux politiques poussées par le chef de l'état depuis son discours du 2 décembre 2008, relatif aux obligations de soins psychiatriques en ambulatoire (hors hospitalisation).

LOGIQUE DE PEUR ET CRIMINALISATION DE LA FOLIE

Le 13 novembre 2008, un patient en fugue d'un hôpital psychiatrique, poignarde mortellement un étudiant à Grenoble. En réaction, le président de la République réclame un fichier national des hospitalisations d'office, puis une réforme de l'hospitalisation psychiatrique consistant à mieux encadrer les sorties des établissements et à améliorer la surveillance des patients susceptibles de représenter un danger pour autrui. L'UMP, quant à elle, ressort la détection précoce des comportements violents, consistant à coller dès l'enfance à un individu l'étiquette de «fou dangereux», pour le maintenir aux marges de la société.

Un premier pas avait été franchi avec la loi de février 2008 sur la rétention de sûreté. Une mesure visant à maintenir enfermés les prisonniers en fin de peine qui présentent un risque très élevé de récidive parce qu'ils souffrent d'un trouble grave de la personnalité, lorsqu'ils ont été condamnés pour les crimes les plus graves, en particulier sexuels. Quand le chef de l'État annonce un plan de sécurisation des hôpitaux psychiatriques d'un montant de 30 millions d'euros, en 2008, ce n'est pas pour mieux soigner. Sécurisation cela signifie : caméras de surveillance, dispositif d'alerte avec PTI (Protection des travailleurs isolés), un meilleur contrôle des entrées et des sorties des établissements et à la prévention des fugues : certains patients hospitalisés sans leur consentement pourraient être équipés d'un dispositif de géolocalisation qui, en cas de fugue, déclencherait une alerte permettant d'informer immédiatement l'équipe soignante. La psychiatrie publique manque de moyens, non pas en caméras et enfermement mais en personnel qualifié, soignants, travailleurs sociaux, accompagnants dans la cité... en capacité de soins et de suivis extra-hospitaliers, en prévention de la souffrance psychosociale.

En décembre 2008, à Antony, N. Sarkozy déclare : «La décision d'autoriser une personne hospitalisée d'office à sortir de son établissement ne doit pas être prise à la légère... Je souhaite que désormais le préfet décide de la sortie, que ce soit une sortie d'essai ou une sortie définitive, sur la base d'un avis rendu par un collège de trois soignants : le psychiatre et un infirmier qui connaissent la personne et ses habitudes et un psychiatre qui ne suit pas le patient. Le préfet reste libre de sa décision naturellement, mais l'avis du collège de santé sur la situation du patient lui permettra d'être informé et éclairé...». Plus d'un an après le discours sécuritaire de Sarkozy, une circulaire envoyée en interne aux préfets, leur demandait de vérifier les antécédents des personnes hospitalisées d'office (HO). La ministre de la Santé, Roselyne Bachelot, et le ministre de l'Intérieur, Brice Hortefeux, ont conjointement signé un document qui autorise officiellement les préfets à outrepasser l'avis des médecins et à mettre leur veto à une sortie d'essai s'ils estiment le patient potentiellement dangereux ; ceci en contradiction avec la Cour européenne des droits de l'homme qui stipule que «si la privation de liberté n'est pas justifiée par l'aliénation, elle est alors arbitraire» et que «l'internement ne peut se prolonger sans la persistance d'un trouble mental médicalement constaté».

PROJET DE LOI SÉCURITAIRE ET DISCRIMINATOIRE

Puis à l'automne 2010 le projet de réforme de la loi du 27 juin 1990 est débattu au Parlement. Sous le prétexte «d'améliorer l'accès aux soins et de garantir la continuité des soins», ce projet met en place une logique de contrôle et de surveillance. Il est articulé essentiellement autour de la dangerosité. Il est aux antipodes d'une approche qui permette de tisser une relation thérapeutique! En effet, pas un article ne concerne les hospitalisations libres ou des soins sans contraintes, alors que ceux-ci représentent 80% des situations.

La notion de soins sans consentement, remplace celle d'hospitalisation, il instaure une «garde à vue psychiatrique» de 72h. qui pourra passer à 6 jours avec le délai dont disposerait le Préfet pour rendre son avis.

Cette loi renforce l'hospitalocentrisme, avec la mise en place systématique d'une hospitalisation à plein temps inaugurale, des assouplissements pour les entrées à l'hôpital psychiatrique et un durcissement des procédures de sortie.

«Les soins sans consentement en ambulatoire», donc à domicile, sont assortis d'une obligation à accepter visites et consultations. Ils sont sous-tendus par une menace d'hospitalisation par la force publique, en cas de refus.

Elle instaure sans le dire un fichier national psychiatrique (équivalent du casier judiciaire) : le médecin demandant que le patient bénéficie du droit commun devra systématiquement rappeler tous les antécédents d'hospitalisation sous contrainte.

"C'EST UN MONDE POLICIER QUI SE DESINE. IL FAUT SAVOIR DIRE NON!"

L'Appel des 1000 : lors d'un meeting à Villejuif le 25 septembre 2010, mille citoyens, soignants en psychiatrie, parents, patients, artistes, sociologues, psychanalystes avec la participation de nombreux représentants syndicaux politiques et associatifs ont largement débattu du projet de loi sur la psychiatrie adopté en conseil des ministres. Ces 1000 déclarent ce projet liberticide et exigent son retrait immédiat et définitif. Il s'agit en effet d'un enjeu de civilisation : le souci sécuritaire s'opposerait au soin et désignerait des populations à la vindicte. La continuité de la contrainte remplaçant la continuité des soins serait non seulement une insulte à la souffrance des patients et de leurs familles mais également une insulte à la culture. Le choix serait la piqûre ou l'enfermement qui plus est sous la menace ; le sécuritaire s'opposant ainsi au sanitaire. La confiance dans la relation étant la condition absolue du soin, enfermer les patients dehors sous contrainte légale et chimique serait une caricature de la psychiatrie et témoignerait du démembrement des conditions d'hospitalité pour la folie.

Tous les partis politiques de gauche, mais aussi tous les syndicats de psychiatres, se prononcent pour le retrait pure et simple du projet de loi sur l'hospitalisation en psychiatrie, qui vise à instaurer, entre autres, les soins ambulatoires, sous contrainte.

A l'issue d'un colloque tenu lundi 4 octobre 2010 à l'Assemblée nationale, sur le thème «Continuité des soins ou continuité de la contrainte?», le Collectif des 39 contre la nuit sécuritaire lance un appel solennel aux préfets, au Conseil d'Etat, au Conseil constitutionnel, à la magistrature, au médiateur de la République, ainsi qu'à tous les grands corps d'Etat. ... «Les soignants en psychiatrie regroupés au sein de notre collectif, soutenus par 30000 signatures, vous alertent de



l'atteinte aux droits fondamentaux concomitante de la dégradation des soins.... Le projet de réforme adopté en Conseil des ministres instituerait «une garde à vue psychiatrique de 72 h», «un casier psychiatrique», des soins sous contrainte assortis de menaces d'internement et voudrait faire croire qu'une camisole chimique administrée chaque mois suffirait à la prise en charge de situations complexes... Une telle politique de soins, si peu soucieuse des libertés individuelles, si elle devait être adoptée, ne serait pas sanitaire mais sécuritaire... Les soignants que nous sommes ne peuvent accepter et légitimer des thérapeutiques régressives. Les citoyens que nous sommes ne peuvent accepter sans rien dire le démembrement de toutes les fonctions régaliennes de l'Etat alors que l'Etat est la condition de la démocratie » (sic).

L'INTERVENTION DU JUGE FAIT DÉBAT

Le Conseil d'Etat (n° 2010-71 QPC du 26 novembre 2010) frappe d'inconstitutionnalité les articles du Code de la Santé Publique relatifs au régime d'hospitalisation sans consentement à la demande d'un tiers en psychiatrie. A l'avenir, cette hospitalisation sous contrainte ne pourra donc être prolongée au-delà de quinze jours sans l'intervention systématique d'un juge.

En outre, la décision du Conseil Constitutionnel précipite la question d'une loi sur le «soin sans consentement». La loi régissant les hospitalisations contraintes (27 juin 1990), et son projet de réforme déposé à l'Assemblée Nationale le 5 mai 2010, doivent être révisés, avant le 1er août 2011.

Cette décision fait débat dans le monde de la psychiatrie : la crainte d'une "judiciarisation des soins en psychiatrie" se confronte à une forme de victoire du droit pour les patients. Pour SUD Santé c'est une avancée en matière de sauvegarde des libertés individuelles. Mais, le délai de 15 jours constitue une exception en Europe, en n'imposant cette intervention qu'à posteriori. Il est contraire à la propre jurisprudence du Conseil en matière de garde à vue ou du droit des migrants irréguliers qui prévoit cette garantie au terme de 48H.

«Schizo-oui», une association d'usagers en santé mentale est en désaccord avec ceux qui demandent que tout soin sans consentement relève de l'autorisation d'un juge judiciaire. Que diable un juge a-t-il à voir avec la nécessité de soins? Il ne pourrait que demander l'avis d'un psychiatre et cela ralentirait de façon drastique les soins urgents et indispensables à l'hôpital et hors hôpital dont des centaines de milliers de malades ont besoin pour recouvrer une liberté que la maladie leur interdit. Sans compter que la justice n'arrive pas à faire son travail ordinaire.

Pour «Mais c'est un Homme. L'appel contre les soins sécuritaires»:

«Le Conseil constitutionnel introduit que la loi de 1990 est partiellement contraire à la

constitution et exige l'obligation de contrôle effectif d'un juge judiciaire. Cependant, le «psychiatrique» demeure toujours dans une exception... Nous considérons toujours pour notre part que la loi du 27 juin 1990 n'est qu'un simple toilettage de la loi du 30 juin 1838, et en tant que telle doit être abrogée en faveur d'une loi de droit commun. Il «constitutionnalise» l'internement psychiatrique à la française, puisqu'il rejette le placement de l'intégralité de la procédure d'hospitalisation sous contrainte sous l'autorisation et le contrôle du juge de l'ordre judiciaire en raison des garanties existantes... Ce camouflet à la loi de 1990 mais également au projet sarkozyste de sa révocation ne donne aucune garantie sur le retrait de ce projet pas davantage que celui de la circulaire du 11 janvier 2010 à l'attention des préfets. Nous nous devons d'accentuer notre lutte contre ce projet de loi qui profile la société de surveillance, une psychiatrie instrumentalisée par la nouvelle gouvernance et la politique de la peur.»

LA PRISE EN CHARGE EN PSYCHIATRIE, MALADE DES COUPES BUDGÉTAIRES

L'ambition des législateurs est de résoudre simultanément 2 problèmes: faire accéder aux soins les malades incapables de consentir et rendre impossibles les «hospitalisations abusives». Mais une loi spécifique à la psychiatrie, loin de favoriser l'accès aux soins, ne fait que le compliquer, l'empêcher et de toute façon le retarder. Quantité de suicides, d'accidents, de délits auraient pu être évités si l'on avait cessé de gêner l'accès des malades mentaux aux soins les plus précoces possibles. Il faut parfois attendre le trouble à l'ordre public et l'admission du patient en pleine crise aux urgences psychiatriques pour que se pose la question des soins nécessaires, demandés depuis longtemps mais restés sans réponse faute de rendez-vous possible avec un psychiatre, ou de place d'hospitalisation.

Cette loi s'inscrit dans une stratégie de démantèlement du service public des soins psychiatriques et de la santé.

La fin de l'internat en psychiatrie, en 1985, a divisé par dix le nombre de psychiatres. Quelques années plus tard le diplôme d'infirmier en psychiatrie a été supprimé. Les réformes gouvernementales de démantèlement de la politique de secteur et la loi Hôpital Patient Santé et Territoire: conception managériale de l'hôpital, ont abouti à une diminution de l'offre de soins, dans le domaine de la psychiatrie publique. Il en résulte un manque général de moyens financiers et de professionnels dans les établissements et un éloignement des lieux de soins pour la population. On est passé de près de 80000 lits en 1989 à 40000 aujourd'hui. Alors que le nombre de patients suivis en psychiatrie a été multiplié par deux, dans la même période. Les établissements sont amenés à réduire la durée de séjour des patients, ou ont ponctuellement

recours à des lits supplémentaires pour augmenter les possibilités d'accueil. Il y a donc augmentation de la rotation des patients et diminution du taux d'encadrement personnel par patient.

En même temps, de nombreuses structures extra hospitalières ferment; les alternatives à l'hospitalisation se réduisent. A cela, s'ajoute la pression gouvernementale faite aux établissements en matière de dispositions sécuritaires, entraînant des atteintes aux droits et libertés des patients. Les différentes structures de soins doivent suivre des patients dont ils n'ont pas la charge habituellement: hors secteur géographique, mineurs en secteur adulte, détenus... Les moyens sont plus que limités face à l'augmentation des malades à la rue, en prison (80% des détenus présentent un trouble mental) et ceux qui naviguent entre les 2.

DES CONDITIONS DE TRAVAIL DES SALARIÉS EN PSYCHIATRIE DÉGRADÉES

Comme dans le reste des fonctions publiques, une personne qui part en retraite sur deux n'est pas remplacée. Le manque de personnel soignant ou éducatif oblige à travailler dans des conditions extrêmement dégradées, en sous-effectifs, entraînant une augmentation des charges de travail. La flexibilité constante des horaires de travail ainsi que la mobilité dans différents lieux d'exercice favorisent l'usure professionnelle. Les tentatives de déstructuration des équipes de soins isolent les soignants dans leur pratique au quotidien, les mettant ainsi en difficulté.

Une formation initiale et continue ne répondant pas aux exigences des pratiques en psychiatrie et une dérive sécuritaire au détriment de la réflexion et des propositions des acteurs de terrain qui prennent en charge au quotidien les patients complète ce triste tableau.

Ce projet de loi organise l'exception psychiatrique et cela est inacceptable.

La psychiatrie gagnerait en légitimité, en dignité et en éthique si l'autorité judiciaire remplissait son rôle de «gardienne de la liberté individuelle». Les projets de garde à vue psychiatrique de 72 heures (et encore plus de 15 jours), et de «soins sans consentement» en ambulatoire, ne font que renforcer l'arsenal sécuritaire du pouvoir.

L'enfermement ne doit pas être le modèle de soins psychiatriques, quand bien même il s'agirait d'un enfermement dehors avec traitement chimiothérapeutique contraint, voire géolocalisation. Le patient psychiatrique doit conserver ses droits; il doit bénéficier d'un droit de recours périodique et effectif (y compris sur les traitements).

Cette décision du Conseil constitutionnel a le mérite d'ouvrir une brèche. Il y a urgence à entamer un large débat public sur les modalités d'accès aux soins et l'organisation du dispositif de psychiatrie publique, qui prennent en compte l'ensemble de la question du soin psychique. Psyk'O

Au printemps Nouveau procès pour Yvan Colonna

LA COUR DE CASSATION AYANT INVALIDÉ L'ARRÊT DE LA COUR D'APPEL RENDU LE 27 MARS 2009, LE MILITANT CORSE YVAN COLONNA, ACCUSÉ D'AVOIR ASSASSINÉ LE PRÉFET ERIGNAC À AJACCIO EN 1998, VA ÊTRE REJUGÉ ENTRE LE 2 MAI ET LE 1ER JUILLET DE CETTE ANNÉE¹. SI LES DÉLAIS SONT TENUS : LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL N'EST CONNU QUE DEPUIS QUELQUES SEMAINES, LES AVOCATS GÉNÉRAUX N'ONT PAS ENCORE ÉTÉ DÉSIGNÉS, ET ON NE SE BOUSCULE SEMBLE-T-IL PAS POUR SE PENCHER SUR CE VOLUMINEUX DOSSIER.



1. Concernant l'« affaire Colonna », voir notamment CA n° 176 et 189.

Sitôt que la décision de la Cour de cassation a été connue, les avocats de Colonna ont déposé une demande de remise en liberté ; mais celle-ci a été rejetée le 30 juillet par la cour d'appel de Paris, faisant dire à l'un de ses avocats : « Dans cette affaire, décidément, la justice a du mal à prendre le pas sur le politique (...). Le cas Colonna est traité de manière particulière, compte tenu du climat et des différents acteurs de ce procès. »

QUELQUES ÉLÉMENTS SUR LE PROCHAIN RENDEZ-VOUS JUDICIAIRE

La cour d'appel qui va rejurer Colonna sera – comme celle d'avant – « spécialement composée » : le jury, constitué de neuf juges professionnels, sera – comme le président Stephan l'a été – nommé par le premier président de la cour d'appel de Paris... qui a été mis en place par décret du président de la République. Le verdict sera arrêté à la majorité simple, et, contrairement aux exigences de la Cour européenne des droits de l'homme, il ne sera pas motivé.

Cependant, les précédents procès de Colonna, en 2007 et 2009, ont suscité un fort courant d'opinion – entre un certain malaise et une forte indignation –, en Corse mais aussi sur le continent, par les incidents dont ils ont été émaillés comme par le refus de procéder à une reconstitution des événements sur place ou de mener les compléments d'enquête que des faits nouveaux

rendaient nécessaires. Les rapports réalisés par les deux délégations de la Fédération internationale des droits de l'homme (FIDH) qui y ont assisté ont fait clairement ressortir le parti pris de la « Justice » : non seulement aucun fait tangible n'est venu étayer l'accusation, mais encore de nouveaux éléments en ont montré la fragilité. Et pourtant, la cour d'appel a alourdi la condamnation de Colonna à la perpétuité par la peine de sûreté de 22 ans – la sanction la plus lourde prévue par le code pénal. La décision de la Cour de cassation d'invalider l'arrêt de cette cour d'appel renforce le doute sur son impartialité. Et contrairement aux déclarations (largement reprises dans les médias) des parties civiles et d'Alliot-Marie, garde des Sceaux à l'époque, cette décision ne porte pas sur un infime détail de procédure, mais sur la façon dont cette cour a traité les témoins à décharge. Car elle les a empêchés de s'exprimer normalement, et a cherché à les déstabiliser ou à porter atteinte à leur crédibilité – en particulier concernant Aurèle Mannarini, expert en balistique. La Cour de cassation a de plus sanctionné une certaine façon de mener les débats, le président n'ayant rien à demander au principal témoin oculaire mais multipliant les questions à quelqu'un qui n'avait rien vu...

Il sera difficile de refuser une fois de plus la reconstitution sur place. De même qu'il sera difficile d'ignorer les éléments nouveaux sur le dossier de la téléphonie, qui montrent que le « scénario » officiel sur lequel repose l'accusation ne correspond pas à la façon dont les choses peuvent s'être passées à Ajaccio le 6 février 1998. La défense est résolue à arracher ce complément d'information, « avec notamment un transport et une

reconstitution à Ajaccio », ainsi qu'une expertise balistique.

LA MEILLEURE DES DÉFENSES : UNE GROSSE MOBILISATION

Les interférences entre les pouvoirs exécutif et judiciaire ont joué à l'évidence. Mais, à l'approche de la nouvelle présidentielle, Sarkozy – qui a allègrement violé le droit à la présomption d'innocence en 2003, en déclarant coupable Colonna lors de son arrestation – va devoir compter ses voix s'il veut être réélu.

Or, l'affaire Colonna a provoqué en Corse un mouvement qui en ébranle les structures politiques traditionnelles : aux dernières élections territoriales, la liste autonomiste *Femu a Corsica* conduite par Gilles Simeoni, l'un des avocats de Colonna, est arrivée en tête avec 26% des voix ; et si on ajoute à ce score celui des indépendantistes, les listes nationalistes ont totalisé 35%. A Cargèse, le village des Colonna, elles frôlent les 65%... tandis que l'UMP atteint péniblement 22%. De même, le nouveau quotidien d'information (numérique) insulaire *24 ore* vient de faire voter son lectorat afin de déterminer la personnalité insulaire qui a le plus marqué 2010... et les trois avocats d'Yvan Colonna arrivent, ensemble, à près de 40% des voix ! Simeoni vient même en tête du classement (25%), suivi par Sollacaro (9%) – tandis que le président de l'Assemblée territoriale D. Bucchini se place en troisième position (8%) et que la représentante de l'UMP dépasse à peine 6%. Bref, les enjeux politiques autour de l'affaire Colonna deviennent considérables – une donne que le candidat Sarkozy aura du mal à ignorer indéfiniment.

Le procureur général Nadal, premier magistrat du parquet, a quant à lui demandé, dans son discours prononcé le 7 janvier à l'audience de rentrée de la Cour de cassation, que la séparation entre pouvoir exécutif et pouvoir judiciaire soit effective. Or donc, elle ne l'était pas ? Cette prise de position découle du scandale qui a agité le monde politico-judiciaire pendant des mois, et dans lequel le procureur de Nanterre Philippe Courroye a si bien joué son rôle d'affidé de l'Elysée. La volonté du politique d'instrumentaliser le judiciaire au service d'intérêts privés est une fois de plus ressortie.

Alors, avec cette redistribution des cartes politiciennes et judiciaires, le jeu sera peut-être moins verrouillé, lors du nouveau procès qui attend Yvan Colonna. Mais il faut aussi, et surtout, tabler sur une forte mobilisation en sa faveur pour que s'inverse le cours des choses. *Vanina*



Pour 2012 une LOPPSI 3 de gauche?

LE PS VIENT DE PUBLIER SES PROJETS EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ. TANDIS QUE SE MULTIPLIENT LES PROTESTATIONS ET LES ACTIONS CONTRE LA LOPPSI 2 DU GOUVERNEMENT SARKOZY, IL N'EST PAS INUTILE DE VOIR COMMENT NOS PRÉTENDANTS AU TRÔNE ENTENDENT ABORDER CETTE QUESTION. OR, AU DELÀ D'UNE DÉCLARATION D'INTENTION IDÉOLOGIQUE, ATTAQUER LES INÉGALITÉS PAR LA RACINE (CHÔMAGE ET INÉGALITÉS SALARIALES, GHETTOISATION URBAINE, ÉCHEC SCOLAIRE, DÉLITEMENT DE LA FAMILLE, DURETÉ DES RELATIONS AU TRAVAIL), CE NE SONT QUE MESURES CLAIREMENT RÉPRESSIVES DANS LE DROIT FIL DE 20 ANNÉES D'EMBELLIE SÉCURITAIRE

LA SÉCURITÉ AVANT LA LIBERTÉ

En 1981, Pierre Mauroy avait déclaré (pendant la campagne électorale!): «La droite dit: la première liberté, c'est la sécurité. Nous disons au contraire: la première sécurité, c'est la liberté» En janvier 1995, avec la première loi d'orientation et de programmation relative à la sécurité (LOPS) de Charles Pasqua (gouvernement Balladur), le propos est retourné dans l'affirmation qui fonde la philosophie des quinze années qui suivront en matière de sécurité: «la sécurité est un droit fondamental et l'une des conditions de l'exercice des libertés individuelles et collectives». Lorsque Jospin arrive au pouvoir en 1997, on aurait pu s'attendre à ce qu'il remette le propos de son camarade Mauroy sur ses pieds en plaçant de nouveau la liberté au-dessus de la sécurité. Eh bien non!, il assume sa préférence pour la philosophie pasquaienne: «Il n'y a pas de choix entre la liberté et la sécurité. Il n'y a pas de liberté possible sans la sécurité.» La voie est ouverte par l'ex-trotskyste, et l'ex-dirigeant de la gauche socialiste J.-P. Chevènement va s'y précipiter. Le ministre de l'intérieur qualifie les jeunes délinquants de banlieue de «petits sauvageons qui vivent dans le virtuel» qu'il faut enfermer dans des «centres de retenue» en supprimant les prestations familiales à leurs parents. C'est en 2001 qu'est adoptée la Loi sécurité quotidienne (LSQ) – prétextée par les attentats du 11 septembre –, qui, entre autres, faisait de tout citoyen un «présupposé suspect». Sarkozy n'aura plus, un peu plus tard qu'à se préciser les contours, par exemple en remplaçant «indice faisant présumer» par «une ou plusieurs raisons plausibles de soupçonner». Avec cette LSQ de l'Union de la gauche (avec Dominique Voynet, M.-G. Buffet, Gayssot, etc.) qui, la première met les cages d'escalier à l'index, organise le flicage d'internet, instaure les contrôles d'identité préventifs et j'en passe, Sarkozy n'aura plus qu'à se baisser pour ramasser des fruits bien mûrs et jouir d'un consensus parfait. Le résultat de cette frénésie sécuritaire de gauche ne se fit pas attendre: quelques mois plus tard, Jospin était éliminé au premier tour des présidentielles au profit de Le Pen. Ce qui n'empêcha pas les composantes de l'Union de la gauche d'accuser celles et ceux qui refusaient de choisir entre le facho et l'escroc, de faire le jeu... du FN. Avec l'élection de

Chirac puis celle de Sarkozy il ne restait plus aucun obstacle au déroulement régulier du processus sécuritaire. La liberté était oubliée pour longtemps.

LA FIDÉLITÉ DES CAMARADES

Quinze ans plus tard, le PS s'apprête à revenir aux affaires et pour l'y aider, il vient de publier ses 22 propositions pour apporter les réponses justes et efficaces à la délinquance: Pour un pacte national de protection et de sécurité publique, qui débute toujours de la même manière: «la sécurité est un droit fondamental... Il n'y a pas de droits de l'Homme sans sécurité.» La liberté est remplacée par les Droits de l'Homme mais c'est quand même la sécurité qui prime. Le tournant Jospinien est confirmé et les propos trentenaires du prédécesseur d'Aubry à la mairie de Lille oubliés encore. Que dit ce texte dont, surprise!, Laurent Mucchielli nous affirme qu'il représente «une avancée indéniable et importante» et représente une rupture avec la période Jospin qui «avait voulu jouer les durs» en reprenant à son compte les thèmes de la droite? Tout d'abord que le nombre de policiers et de gendarmes a diminué depuis Jospin et les crédits avec... et le texte du PS s'en plaint. Drôle de rupture! L'objectif d'une gauche au pouvoir sera d'atteindre 100000 gendarmes et 105000 policiers qui permettront une présence quotidienne des forces de sécurité et de justice. On créera en outre des zones de sécurité prioritaires et on remettra sur la table la police de quartier. De cela aussi Mucchielli se félicite, lui qui déplorait que policiers et gendarmes n'étaient plus sur le terrain! On aimerait bien que notre sociologue aille vivre quelques temps à la lisière de certaines cités où qu'il participe à certaines manifestations ou encore fasse acte de présence aux mille et un procès qui se succèdent depuis deux ans. Il verra si les forces de l'ordre ne sont plus sur le terrain! Dans les 22 propositions on trouve une série de mesures qui sont une parfaite langue de bois. La vidéosurveillance? Ce n'est pas une solution-miracle. OK. «Elle ne sera utilisée que lorsqu'elle sera utile» (une «avancée considérable» nous dit encore Mucchielli), mais qui décidera de l'utilité? Elle ne sera utilisée que dans des endroits clos précise le programme PS; très bien mais quand on voit le nombre de

maires PS qui les utilisent dans leur ville et qui ont même été à la pointe de la mise en place de ce système totalitaire on voit bien que le programme du PS n'est que poudre aux yeux. Sur le plan des sanctions, elles devront être appliquées très rapidement, les maires pourront saisir la justice au nom d'un collectif, les TIG se multiplieront et certains récidivistes seront interdits d'accès à certains quartiers. Quant à l'école, là non plus pas de ruptures avec les philosophies précédentes: enfermement, encadrement, répression. Internats pédagogiques pour les élèves en situation de rupture, encadrement par un tuteur référent pour chaque élève exclu définitivement, cellules de veille éducative pour repérer très tôt les troubles du comportement. Évidemment on ne nous dit ni ce que seront ces internats et ces enca-



drements, ni les méthodes utilisées pour repérer les troubles (on peut craindre le pire!) Quant aux propositions sur l'urbanisme on touche à la fois le sommet des politiques sécuritaires et le puit sans fond de la langue de bois politicienne. Le programme des socialistes s'appuie sur le développement de la «prévention situationnelle des violences urbaines», ce qui revient à s'aligner sur la doctrine de l'ancien préfet de Paris, Jean-Pierre Duport qui préconise la notion d'espace défendable comparant la prévention de la délinquance contre les «sauvageons» à celle de l'incendie! (Duport fut le chef de cabinet de J.-P. Chevènement). Aménager les lieux pour exclure le crime de certaines zones est chose ancienne. Le PS appelle cela «rapprocher au lieu d'isoler...» Encore une fois les maires PS l'entendent d'une toute autre manière: éparpiller les pauvres, les rendre moins visibles et quadriller l'espace et préservant les centres villes bobo-commerçants, le cœur de son électoral. Gageons toutefois que dans les mois qui vont suivre il en est au PS qui trouveront que ce texte est trop... libéral. Langard



Tunisie Des événements qui n'étaient pas censés se produire

LA RÉVOLTE TUNISIENNE C'EST L'ÉMERGENCE DU BAS DE LA SOCIÉTÉ AU NEZ ET À LA BARBE DU TYRAN MAIS AUSSI DE TOUS CEUX QUI ŒUVRAIENT À LE DÉCHOIR PAR DES MOYENS DITS DÉMOCRATIQUES ET LÉGAUX POUR PRENDRE SA PLACE. L'ENJEU DES MOIS À VENIR EST DE SAVOIR SI «CEUX D'EN BAS» PARVIENDRONT À SORTIR PLUS FORTS ET MIEUX ARMÉS POUR AFFRONTER LA NOUVELLE FORME DE POUVOIR QUI NE MANQUERA PAS DE SE METTRE EN PLACE. ET SI CE RAPPORT DE FORCE S'APPUIERA ET SE RENFORCERA GRÂCE À UN EFFET DE DOMINOS, TANT CRAINT DES CLASSES DOMINANTES, DANS LE MONDE ARABE.

BEN ALI ET LA CLASSE POLITIQUE FRANÇAISE, DES AMIS DE VINGT-CINQ ANS!

Le 11 janvier dernier, devant l'Assemblée nationale, Mme Alliot-Marie proposait une collaboration policière au régime qui venait de zigouiller par balles une soixantaine de civils. La France entendait faire bénéficier la Tunisie du «savoir-faire de [ses] forces de sécurité» afin de «régler des situations sécuritaires de ce type», expliquait-elle, pour que «le droit de manifester soit assuré, de même que la sécurité». L'«apaisement peut reposer sur des techniques de maintien de l'ordre». L'interprétation de la situation tunisienne par la diplomatie française était donc qu'il s'agissait d'un dérapage des forces de l'ordre par manque de professionnalisme! Les causes réelles des troubles, Alliot-Marie ne les évoquait pas: «Plutôt que de lancer des anathèmes, notre devoir est de faire une analyse sereine et objective de la situation» et de «ne pas s'ériger en donneur de leçons». Le 13 janvier, alors que Ben Ali se préparait à annoncer qu'il ne se représenterait pas... en 2014, le Quai d'Orsay remettait le couvert, estimant: «La France dispose d'un savoir-faire reconnu en matière de maintien de l'ordre dans le respect de l'usage proportionné de la force afin d'éviter des victimes». Le lendemain matin, une autre note jugeait «positivement» les mesures annoncées par le gouvernement tunisien. Toutes ces déclarations ne sont en fait que la continuation d'une belle histoire d'amour entre la droite gaulliste et la dictature tunisienne. En vacances en Tunisie en 1998, le président de la République Jacques Chirac déclarait: «Le premier des droits de l'homme c'est manger, être soigné, recevoir une éducation et avoir un habitat», ajoutant: «De ce point de vue, il faut bien reconnaître que la Tunisie est très en avance sur beaucoup de pays». En avril 2008, Sarkozy était fait citoyen d'honneur de la ville de Tunis: «Il m'arrive de penser que certains des observateurs sont bien sévères avec la Tunisie, qui développe sur tant de points l'ouverture et la tolérance», déclarait-il à cette occasion. Au même moment, Fadela Amara, ni pute ni soumise mais secrétaire d'Etat chargée de la politique de la Ville, déclarait que la «France doit soutenir le régime tunisien au nom de la lutte contre l'islamisme». Sitôt les premiers silences

puis les premiers communiqués de la ministre des Affaires étrangères, Martine Aubry, dans son rôle d'opposante, a dénoncé le silence assourdissant du gouvernement français pendant les émeutes et est ensuite allée jusqu'à réclamer la démission d'Alliot-Marie. Mais là, le moins qu'on puisse dire, c'est qu'elle ne manque pas d'air – et pourtant, aucune voix au PS ne s'est élevée contre l'outrecuidance, la démagogie et l'amnésie dont a ainsi fait preuve la secrétaire du PS. En juin 1989, deux ans après l'accession de Ben Ali à la présidence de la Tunisie, François Mitterrand, alors président de la République française, faisait état des progrès de la démocratie dans ce pays. En 1997, le ministre des Affaires étrangères de Jospin, Hubert Védrine, que l'on a vu en guest star du mitterrandisme lors du 15^e anniversaire de la mort du sphinx, assurait Ben Ali du soutien de la France «au modèle démocratique tunisien», et lui «confirmait» «les orientations du Président Chirac», prédécesseur de Mitterrand. Au même moment, Amnesty international rappelait que la Tunisie comptait 2000 prisonniers politiques et que la répression était en train de s'y étendre aux familles des détenus. Beaucoup plus récemment, le 24 mars 2010, le maire socialiste de Paris Bertrand Delanoë estimait: «[La Tunisie] est non seulement sur la bonne voie, mais elle réussit mieux que les pays comparables, et parfois même mieux que des pays dits développés, en termes de croissance.» Il ajoutait: «Le Président Ben Ali, en 1987, a permis qu'il y ait une évolution, une transition sans rupture et sans qu'il y ait de heurts entre les Tunisiens eux-mêmes.» Mais, au fond, rien de bien étonnant à ce concert de louanges: le parti de Ben Ali, le Rassemblement constitutionnel démocratique, est un membre, déjà ancien, de l'Internationale socialiste... (Non, c'est plus vrai: il en a été exclu le... 17 janvier 2011!) ... tout comme, en Côte d'Ivoire, le Front populaire ivoirien de Laurent Gbagbo (menacé d'exclusion... fin décembre 2010!). Un parti frère, quoi! Une Internationale aaleuuu présidée par le très socialiste Georges Papandréou, chargé par le FMI de son camarade Strauss-Kahn d'étrangler le peuple grec. Détail! Le genre humain n'est plus ce qu'il était!

UNE RÉVOLUTION PARTIE D'EN BAS...

Les interprétations «conspirationnistes» ne manqueront pas pour expliquer les événements de Tunisie. Qui a tiré les ficelles? Les Etats-Unis? Les islamistes? L'Iran? L'Arabie saoudite? Le Mossad? Bien entendu, on peut se poser ces questions et examiner ces hypothèses, mais il est quand même à noter qu'elles sont d'autant plus nombreuses à être émises que les événements n'étaient

pas attendus et semblaient «sortis de nulle part». Si de telles explications et hypothèses prennent une telle importance, c'est bien que, aux yeux de celles et ceux qui s'en délectent, il n'est pas envisageable que le peuple (ou ses composantes, si on se refuse à le considérer comme un tout) puisse agir par lui-même. Il faut trouver une cause extérieure! Et pourtant, cette révolution, quoi qu'elle puisse devenir, est partie de l'intérieur de la société tunisienne, des villages et des régions les plus pauvres, sans qu'aucun parti, même d'opposition, ne s'en soit mêlé, du moins au début. Les classes moyennes intellectuelles ou techniciennes sont arrivées elles aussi après, en rappelant qu'elles étaient opposantes au régime. Mais elles n'ont été pour rien dans le déclenchement des manifestations. Elles non plus ne pensaient pas que le «peuple» pouvait agir par lui-même – et de même les gouvernements européens ou la classe politique française. Pour tous ces gens, il s'agit là d'une incongruité! Comment la peur a-t-elle pu «changer de camp» sans que nulle avant-garde y ait été pour quelque chose, comment des «inorganisés» ont-ils pu s'organiser à minima pour renverser un régime? Incompréhensible pour qui pense que des mouvements collectifs ne peuvent être qu'instrumentalisés en fonction de logiques individualistes et conspirationnistes de l'Histoire. Evidemment, il est probable que ce que veut la majorité des Tunisiens, ce n'est pas l'avènement d'une société sans classes! Pas besoin de rêver pour être ensuite déçu et aigri. Pas besoin d'exalter l'émeute en lui donnant un sens qu'elle n'a pas. La majorité veut sans doute un gouvernement plus juste, moins corrompu; un capitalisme sans excès... comme finalement la majorité des manifestants en France récemment. La situation économique de ces dernières années a en effet complètement dégradé la situation des plus modestes. Dans la concurrence mondiale entre les pays à bas coûts de main-d'œuvre et à haute productivité, la Tunisie a été détrônée par la Turquie, la Pologne et la Roumanie – pour ce qui est de la productivité – et par la Chine, l'Inde, l'Indonésie et le Bangladesh – pour ce qui est des coûts de main-d'œuvre. En 2009, la croissance s'est fortement réduite; les récoltes de 2010 ont été mauvaises; le tourisme a stagné et les entreprises étrangères ont cessé d'investir – tant et si bien que la moitié de chaque classe d'âge s'est retrouvée sans emploi, contre un tiers auparavant. Les emplois proposés privilégient la main-d'œuvre non qualifiée, laissant de côté les diplômés chômeurs dont le nombre a explosé ces dernières années. La société tunisienne a formé des bac + en pagaille (d'un niveau assez bas, selon les évaluations com-

paratives, ce qui montre bien que l'objectif de la scolarisation est autant d'assurer une «garderie» permettant le maintien de l'ordre social, et de faire reculer l'âge de l'inscription au chômage, que d'élever le niveau de compétence). Pour autant, il ne faut pas perdre de vue que c'est dans les mouvements que les objectifs se modifient, que les gens changent, que les langues se délient et que les désirs s'expriment...

ET QUI TENTE DE RESTER EN BAS

Mais alors, que s'est-il passé? L'élément supposé déclencheur –le suicide d'un jeune homme de 26 ans, Mohammed Bouazizi, le 17 décembre 2010–, est riche de sens. Ce vendeur ambulancier s'était fait confisquer sa marchandise par la police municipale, pour n'avoir pas obtenu les autorisations nécessaires. Il est devenu par son acte le symbole d'une économie rackettée par le clan Ben Ali et par toute une hiérarchie bureaucratique ne tolérant aucune entorse au nécessaire versement des pots-de-vin. Le jeune homme était en outre un bac +, image forte, là encore, d'une réalité de la société tunisienne (la plus «éduquée» du monde arabe, comme aiment à le rappeler les médias et l'intelligentsia française). S'en tenir aux termes d'«émeutes de la faim», comme la presse le fit généralement au début des événements, est trompeur car cela évacue d'autres types de conflictualité –comme celle, en 2008 dans le bassin minier de Gafsa, où la population s'est soulevée contre le chômage et l'opacité des procédures d'embauche, et a été durement réprimée. Il ne s'agit pas que d'emploi et de pouvoir d'achat, mais aussi d'une volonté de relever la tête dans un pays qui compte plus de 60% de jeunes. Certes, cette dimension de la faim existe, mais elle renvoie davantage aux émeutes de 1984 en Tunisie qu'au divorce actuel entre le peuple et l'appareil d'Etat, dans une société où manquent les corps intermédiaires capables de canaliser les révoltes et de crédibiliser une démocratie à l'occidentale. Mais, surtout, cela cache la coupure bien réelle entre la petite et jeune bourgeoisie citadine et les jeunes «laissés-pour-compte» de l'intérieur du pays, qui ajoutent à la revendication de démocratie et de liberté le refus de la précarité et du chômage. La première a joué son rôle de postulante au poste de future classe dominante, plus en maîtrisant internet qu'en manifestant, plus en alimentant les réseaux sociaux et en relayant l'info sur Al-Jazira ou France 24 qu'en se mettant en grève; bref, elle a été un média citoyen et, pour l'instant, a réussi à être sur le devant de la scène. Mais les seconds n'ont pas dit à ce jour leur dernier mot. En témoigne la manifestation du 24 janvier dernier, qui a vu cette classe moyenne se faire conspuer dans la rue. Comme le dit Fatma Benmosbah de manière un peu lapidaire mais évocatrice, la deuxième manche c'est «bobo contre prolo». A noter que, dans un cas comme dans l'autre, cette jeunesse a le même ni-



veau scolaire ; la différence est bien entre villes et campagne, dans un pays où les retombées sonnantes et trébuchantes de l'industrie touristique n'ont guère dépassé les quelques kilomètres autour des Clubs Méditerranée!

UNE NÉCESSAIRE REMISE EN CAUSE DU RÉGIME DEPUIS L'INDÉPENDANCE

La plupart des opposants officiels et des «observateurs étrangers» mettent l'accent sur la corruption érigée en système administratif, sur une économie de prédation et un système mafieux mis en place par le clan familial au pouvoir qui décourageraient l'investissement dans des activités productrices, les détenteurs de capitaux préférant mettre leur argent dans la spéculation, en premier lieu immobilière, qui ne crée pas d'emplois. Or, se fonder uniquement sur la dénonciation du système mafieux de la famille Ben Ali pour tout expliquer cache le fond du problème, qui est la continuation d'un même régime depuis l'indépendance. S'en tenir là présente le danger que l'on assiste bientôt à une sorte de revival du bouguibisme, une sorte de nostalgie d'un âge d'or revisité. On l'a bien vu ces derniers jours à Monastir, où des cérémonies à la gloire du «père de la patrie» se sont déroulées dans sa ville natale sans que personne ne bronche. On voit même réapparaître des néo-destouriens dans le nouveau gouvernement, et trois anciennes personnalités destouriennes se proposer de former une sorte de comité de salut public. Or si le système de prédation par un clan familial, les Ben Ali et Trabelsi, est bel et bien né après le départ de Bourguiba en 1987, tous les éléments d'une dictature permettant ce système étaient déjà en place, et c'est donc bien plutôt sur l'origine et les fondements du régime qu'il faut se pencher. Depuis 1956, indépendance et accession au pouvoir de Bourguiba –un régime très personnalisé puisqu'il est le «père de la nation»–, il y a eu la mise en place d'un parti unique, une répression continue des syndicats (voir l'encadré) et de la gauche en général, qui s'est encore accentuée à la fin des années 60. Le 28 janvier 1978, une grève

générale est sauvagement réprimée: c'est le «jeudi noir», avec des centaines de morts. Autres révoltes en 1983... Mais la petite bourgeoisie intellectuelle française (dont les socialistes) est séduite par l'idéologie moderniste proclamée, qui consiste à vouloir ouvrir des ponts entre l'Orient et l'Occident. Bourguiba parle parfaitement le français, qui est la langue officielle jusqu'en 1967 et à la campagne d'arabisation; sa femme est française... On laisse ainsi penser qu'il a «libéré la femme tunisienne» (et c'est sans doute ce qui a motivé Amara à dire des conneries). Or, pour une bonne part, il s'agit là de pure propagande. L'interdiction de la polygamie? Avant Bourguiba elle avait déjà pratiquement disparu en Tunisie. L'avortement? Très bien, mais il faut savoir que cela s'intégrait dans une politique de planning plus que dans une perspective de libre choix. Le bouguibisme est apparu également comme un rempart contre l'intégrisme musulman: il prônait un «islam modéré» et le faisait savoir par quelques images choc (Bourguiba a bu un jus d'orange à la télé en pleine période de jeûne). Bref, la chute de Ben Ali a dû raviver quelques angoisses du côté de la «rive gauche»! Nous allons bientôt avoir droit au «danger islamiste»! Alors, les derniers événements en Tunisie sont-ils une simple révolution de palais ou vont-ils conduire à une profonde transformation du pays? S'agit-il d'un nouvel épisode comme il s'en est déjà passé beaucoup ou de l'ouverture d'un nouveau cycle – comme cela s'est produit en 1952 en Egypte lorsque Nasser renversa le roi Farouk, ou en Iran avec l'arrivée des ayatollahs et le départ du Chah? Si c'est un nouveau cycle qui se dessine –donc si l'onde de choc se propage en partie sur le reste du monde arabe–, cela confirmera que seules les «révolutions», seuls les soulèvements populaires sont à même d'obtenir des réformes, même démocratiques, qui bouleversent une société. Et que les «démocrates», les sociaux-démocrates et les politiciens légalistes qui les promettent, pour peu qu'on les suive, sont condamnés à l'impuissance. JPD, le 27.01.2011

UGTT

Après avoir été réprimée durement sous Bourguiba, l'Union générale tunisienne du travail (UGTT) collabore depuis longtemps avec le régime Ben Ali. Sa direction fonctionne comme lui: c'est une affaire de famille, la famille Jerad – du nom de son secrétaire depuis dix ans. Il s'agit d'un syndicalisme carriériste, qui fait pression sur les entreprises pour en tirer des avantages personnels au sein de l'appareil. L'UGTT mène depuis des années une chasse vigoureuse aux syndicalistes opposants, de l'intérieur comme de l'extérieur. Silencieuse pendant la première partie des événements, la pression et l'engagement d'une partie de sa base l'a obligée à se montrer davantage opposante; et maintenant elle fait feu de tout bois pour tenter de jouer un rôle déterminant dans l'avenir et d'obtenir des postes ministériels. Elle tente donc d'encadrer le mouvement de protestation en appelant à des grèves générales... locales et séparées. L'UGTT fait partie de la Confédération syndicale internationale (CSI), comme son homologue française Force ouvrière.

Algérie L'émeute pour le dire



L'ESPOIR SUSCITÉ PAR LA RÉVOLTE TUNISIENNE TRAVERSE TOUT LE BASSIN MÉDITERRANÉEN, MAIS CHACUN DES PAYS DU MAGHREB S'IL PARTAGE LES TRAITS COMMUNS DES RÉGIMES AUTORITAIRES ARABES, COMPORTE SES PROPRES CARACTÉRISTIQUES. AINSI DANS L'ALGÉRIE DES ANNÉES 2010 IL N'EST PAS DIT QUE LA VAGUE D'ÉMEUTES QUI VIENT DE SECOUER LE PAYS SOIT LE SIGNE DE LA FIN DU POUVOIR DES GÉNÉRAUX.

1- il fut d'ailleurs gracieusement hospitalisé en 2005 à l'hôpital du Val de Grâce

2- le leader, le chef en arabe, la culture politique arabe entretient tout un vocabulaire spécifique (rais, zaim...)

3- les chaebol sont en Corée des ensembles d'entreprises, de domaines variés, entretenant entre elles des participations croisées.

4- la hogra, c'est le mépris des autorités algériennes vis-à-vis de sa population par extension c'est le sentiment d'exclusion qu'éprouve la jeunesse algérienne. La hagra c'est la fuite, les haragas (les brûleurs de frontières) ce sont ces jeunes maghrébins qui tentent le tout pour le tout pour franchir la Méditerranée.

FFS : Front des forces socialistes d'Hussein Aït Ahmed

RCD : Rassemblement pour la culture et la démocratie

UGTA : Union générale des travailleurs algériens

QUE SE PASSE-T-IL À LA TÊTE DE L'ÉTAT ALGÉRIEN ?

Il faut toujours rappeler que le pouvoir en Algérie est en réalité aux mains des généraux qui contrôlent l'armée et les services secrets (et plus particulièrement la Sécurité Militaire devenue Direction des Renseignements et des Services, dirigée, depuis 1990 par «Tewfik» de son vrai nom Mohamed Médienne) et que le président et les politiques ne constituent qu'une façade.

Les militaires membres de cette «coupole» sont affiliés à différents clans aux contours plus ou moins déterminés par des intérêts économiques et/ou territoriaux (l'identité régionale est forte, en Algérie «on» est d'Oran, de Constantine ou d'ailleurs) ces clans s'opposent parfois de manière très violentes, pour le contrôle des richesses du pays, mais ils n'ont jamais remis en cause son unité.

Une odeur de fin de règne flotte donc sur Alger, l'état de santé de Bouteflika, qui combat un cancer de la prostate depuis bientôt cinq ans (1), ses absences longues et répétées de la scène publique, l'absence de stratégie et discours d'un pouvoir central qui attend plus qu'il n'agit ; le retour sur la scène de l'armée (nomination d'un général à la tête de la police nationale) et le départ de membres éminents du premier cercle présidentiel lors du remaniement ministériel de mai 2010 (Yazid Zerhouni, Chakib Khelil). Tout cela laisse à croire que l'après Bouteflika se prépare. Le problème c'est que le zaim (2) se croit éternel et refuse de préparer sa succession. Or si celle-ci devait advenir pour cause de disparition subite, elle ne pourrait être que violente ce qui rendrait alors l'intervention de l'armée quasi inévitable.

Il est donc important de saisir le contexte dans lequel cette lutte de clans se déroule :

- remise en cause de l'alliance stratégique et économique avec les USA (échec de la mise en place de la base militaire américaine Africom) liée aux bouleversements géopolitiques mondiaux (enlèvement des armées coalisées en Afghanistan et le semi échec de l'invasion de l'Irak)
- rapprochement avec la Russie et la Chine, matérialisé par une collaboration technique et commerciale entre Sonatrach (la compagnie nationale de gaz) et les grandes compagnies russes (Gazprom, Lukoil, etc.)
- hausse des prix des hydrocarbures

- projet de la construction d'une «OPEP» du gaz

- profonde crise sociale qui ravage le pays
Tous les acteurs du pouvoir algérien (du FFS aux généraux) essayent donc de se positionner sur la ligne de départ d'une course qui ne devrait plus tarder à démarrer.

De nombreux indices démontrent que la bataille entre les différentes factions au pouvoir a déjà commencé : attentats contre la firme algéro-américaine Brown and Roots Condor en décembre 2006, attentat sur le palais présidentiel et le siège de la police à Alger en avril 2007, assassinat dans son propre bureau du chef de la police nationale Ali Tounsi en juillet 2010, multiplication des attaques contre les civils (il ne se passe pas une seule journée sans qu'on rapporte une de ces attaques), on peut imaginer le climat de tension qui règne en ce moment en Algérie.

UNE ÉCONOMIE EN FAILLITE... MAIS PAS POUR TOUT LE MONDE

Le 18 juillet 2009 entrainé en vigueur la Loi de Finance Complémentaire (LFC). Après dix ans d'ouverture tous azimuts et de privatisations à tour de bras, la politique de libéralisation encouragée par l'OMC, le FMI et l'Union Européenne et incarnée par les Programmes d'ajustement structurel, semble aujourd'hui terminée.

L'État algérien a décidé de revoir sa copie. Après le «socialisme» et le libéralisme, les maîtres de l'Algérie s'orientent vers un «patriotisme économique» tel qu'ils le définissent eux-mêmes. Symbole de cette politique, l'autoroute est/ouest entre Alger et Oran, mélange grands travaux et idéologie du progrès. Structurellement l'économie reste droguée au pétrole, 98% des exportations concernent les hydrocarbures et l'Algérie importe 70% de ce qu'elle consomme ; 90% des produits vendus en Algérie sont contrefaits et l'économie informelle (joli nom pour le marché noir) représenterait 60 à 70% du PIB.

En réalité il faut chercher dans les privatisations des années 1990/2000, et plus particulièrement dans celles du secteur bancaire et des hydrocarbures, les vraies raisons de la crise algérienne. L'entreprise c'est l'argent et l'argent c'est le pouvoir. Dans ces circonstances il n'est donc pas question que l'argent acquiert une quelconque autonomie. Pour les généraux algériens, le seul secteur

privé acceptable est celui que l'on connaît, que l'on contrôle, celui où les règles non écrites de l'allégeance priment sur toutes les autres. Très bien conseillés par des banquiers suisses et asiatiques, les rentiers de l'armée ont su créer des montages financiers complexes un peu à l'images des chaebols (3) coréens. Il leur suffisait ensuite de se débarrasser ou de sacrifier les intermédiaires pour toucher le pot (symbole de cette stratégie : l'affaire de la banque Khalifa).

Le problème de cette stratégie est qu'elle est dépendante de l'entrée de devises or la volatilité des cours du pétrole et la crise bancaire internationale ont provoqué un affolement des dirigeants qui ont eu vite fait de revenir avec la LFC à un protectionnisme et à un dirigisme bien plus traditionnel en Algérie. Les mesures phares comme le rétablissement du crédit documentaire qui oblige l'importateur à consigner en banque le montant de ce qu'il achète, la suppression du crédit à la consommation et l'interdiction de payer par chèque les transactions inférieures à 500 000 dinars ont permis de ralentir les importations mais par conséquent de renchérir les produits importés. Résultat : au début de l'année comptable et financière (le 1er janvier), le prix des produits de base a explosé, le kilo de sucre passe de 90 à 125 dinars, les 5 litres d'huile de 600 à 780 dinars, le salaire minimum lui ne bougeant pas 15 000 dinars (150 euros). Pour le peuple algérien c'est l'étincelle qui a mis le feu à la plaine.

LA JEUNESSE ALGÉRIENNE ENTRE HAGRA ET HOGRA (4)

L'Algérie est un pays de jacqueries, l'émeute est un vecteur politique fréquemment utilisé, se révolter, casser, brûler l'hôtel des impôts, le commissariat et le palais de justice font partie des modes d'expression du peuple algérien. Le pays est donc régulièrement secoué d'émeutes sporadiques qui s'apaisent aussi vite qu'elles naissent, parfois liées à des revendications culturelles et/ou identitaires (comme en 2001 en Kabylie) elles peuvent représenter des possibilités de transformations politiques et sociales. Une des premières particularités de cette vague-ci, outre le caractère politique affiché, c'est la localisation des affrontements, Bab-el-Oued, c'est LE quartier d'Alger, celui où vit un sixième de la population algéroise. Bab-el-Oued la rebelle fut le lieu de départ des émeutes de 1988, où le souvenir des chaouhadas d'octobre (martyrs) est demeuré vivant. Dans la foulée de ces émeutes, la mosquée Es-Sunna, située au cœur du quartier et son imam, Ali Benhadj,

Le Monde comme il va!

Anthologie 199-2010, Analyses, coups de gueules et méchancetés radiophoniques. Editions ni patrie ni frontière, 12 euros.

Patsy, camarade nantais s'il en est, participe à Courant Alternatif, en nous faisant régulièrement partager ses lectures. Il anime depuis 1999 une émission de Radio sur Alternantes, une des dernières radio associative issue du mouvement des radios libres des années 80. Chacune de ses émissions est introduite par un éditorial incisif, pertinent, et dérangeant nos prêts à penser, parfois méchant. Il vient d'avoir la bonne idée de regrouper ses chroniques dans une anthologie publiée par Ni patrie ni frontière. La somme, c'est un pavé de près de 400 pages, est organisée par thématiques : travail, altermondialisme, ordre social, élections, et questions internationale et géopolitique...

A lire pour un voyage dans l'espace et le temps, qui vous laissera pour bagages une furieuse envie de se révolter, et quelques armes pour y arriver ! Un aperçu du contenu sur <http://patsy.blog.free>

À commander : Y. Coleman - 10 rue Jean Dolent - 75014 Paris

Salon des éditeurs libertaires

Lyon 14 et 15 mai 2011

Maison des associations, 28 rue Denfert-Rochereau - Lyon

Le CDL (Centre de Documentation Libertaire), les Amis de la Gryffe et la librairie libertaire la Gryffe organisent à Lyon le « Salon des éditions libertaires ». L'effervescence éditoriale, en particulier libertaire, de ces dix dernières années exprime et nourrit les luttes et les analyses de celles et ceux qui combattent au quotidien l'ordre capitaliste et patriarcal. Face à la violence du contexte social et politique actuel, il est urgent de rappeler combien sont importants le développement et la diffusion d'une pensée et de pratiques critiques, réfractaires et libertaires.

Ce salon sera donc l'occasion pour les éditeurs-trices, auteur-e-s, lecteurs-trices, militant-e-s, passant-e-s de se rencontrer et de débattre pendant deux jours sur les réflexions et les pratiques pour abattre ce monde en vue de construire une société libertaire.

Livres, revues, CD, DVD, sites, brochures, zines, affiches, expressions artistiques... seront au menu.

Librairie la Gryffe : 04 78 61 02 25 salonzedlib@lagryffe.net

Hors-série de Courant Alternatif L'École entre domination et émancipation

**A paraître mi-février
44 pages, 4 euros**

Les abonnés à Courant alternatif le recevront, mais étant donné que nous ne sommes plus distribués par Prestalys, le mieux, pour les autres, est de le commander (4 euros port compris) à **OCL/Égrégore, B.P. 1213, 51058 Reims Cedex. Les chèques sont à établir à l'ordre de « La Galère »**

AU SOMMAIRE

- Education : moyen d'intégration ou émancipation ?
- L'école de la citoyenneté et vice versa
- L'éducation populaire, une histoire en contradiction avec ce qu'elle énonce

- Le fichage de toute une jeunesse passe par l'éducation nationale
- École, langue et citoyenneté
- Analyse des réformes de l'enseignement
- L'entreprise comme nouveau modèle éducatif
- Les compétences
- L'évolution sociologique du milieu enseignant
- Opposition entre scolaires et professionnels
- Panorama des expériences d'éducation libertaire
- Le lycée expérimental de Saint-Nazaire
- L'école émancipée, une histoire
- Le « pédagogisme »
- Etc...

Erratum CA n°205

Dans le Courant Alternatif de novembre 2010 l'article « Une campagne de verre cassé » sur les sabotages de distributeurs automatiques de billets comportait une fâcheuse erreur. Il indiquait que le Réseau éducation sans frontière (RESF) s'était dissocié de l'une de ses membres lors de son arrestation par la police. Certes un communiqué signé par 22 « personnalités » de RESF s'est distingué de toute pratique d'action directe offensive, mais, au contraire de ce qui était écrit, son collectif local de Paris Nord Ouest a bien fait preuve d'une solidarité sans réserve vis-à-vis d'elle, quelle que soit sa responsabilité dans l'affaire : « Nous affirmons notre solidarité avec Hélène et avec toutes celles et ceux interpellés pour leur engagement dans la lutte contre la chasse

aux personnes dites sans-papiers. Nous dénonçons les conditions d'arrestation et de garde à vue humiliantes et dégradantes auxquelles les personnes arrêtées sont ou ont été soumises. Et malgré les intimidations, nous poursuivons notre engagement solidaire aux côtés des personnes dites sans-papiers. » Cette confusion pose la question du fonctionnement de RESF : s'il fonctionne bien comme un réseau horizontal où les collectifs locaux ont une totale autonomie, il n'en demeure pas moins que quelques figures médiatiques se sont accaparées une sorte d'autorité morale sur le mouvement, en décidant des actions et comportements méritants leur cautions ou pas. Nous y reviendrons dans le CA de mars. La commission journal de Paris

devint l'un des foyers de l'islamisme. Comme à l'époque les chiffres sont implacables, 75% de la population algérienne a moins de 30 ans et 70% de cette jeunesse est au chômage : misère sociale, misère humaine, misère sexuelle, promiscuité dans des logements insalubres. Le cadre de vie est infect et l'opprobre permanent : impossible de trouver un job sans maarifa (piston), impossible d'obtenir quoi que ce soit sans tchiba (pot de vin). L'ANSEJ (ANPE pour les jeunes) est un machin bureaucratique qui ne fonctionne pas.

Pourtant les efforts de dépenses dans l'éducation ont abouti à une alphabétisation conséquente et à une jeunesse diplômée. C'est cela la hogra. Avoir l'impression de ne compter pour rien. Aujourd'hui plus de 80% de la population algérienne est née après le 19 mars 1962 alors que l'écrasante majorité de la classe gouvernante au pouvoir est issue de la guerre d'indépendance. Face à cette hogra, le choix de partir à tout prix apparaît comme la seule alternative possible. C'est près de 30 000 harragas (les brûleurs de frontières) qui ont été arrêtés l'année dernière lors de leurs tentatives illégales d'émigration.

C'est donc cela le revers de la médaille des émeutes algériennes, une profonde désespérance et un manque de perspectives totale dans l'avenir. Les gestes désespérés des immolations en sont l'image la plus spectaculaire, car la première violence c'est d'abord contre elle-même que la jeunesse algérienne l'exerce : on décompte de source gouvernementale 10 000 tentatives de suicides par an en Algérie.

Les émeutes de la jeunesse algérienne sont pour une fois l'expression de la rage habituellement contenue et enfin retournée contre les véritables responsables. La quinzaine de journées d'émeutes débouchera t-elle sur autre chose qu'une protestation vaine ou une récupération politique de l'opposition habituelle (FFS et RCD) et des courroies de transmission du pouvoir (UGTA et autres) ? Ou une généralisation des émeutes pourrait-elle faire vaciller le pouvoir ? Quelle sera l'attitude de la diaspora ? À l'image des tunisiens appuiera t-elle ses concitoyens ? Le pouvoir, lui, semble avoir prévu le coup. Il se prépare à l'affrontement. Déjà en 2009 les salaires des flics ont augmenté de 50% avec rétroactivité sur 2 ans - soit près de 390 euros : quasiment le salaire d'un toubib. Depuis deux ans l'espace public de la capitale a été « sécurisé » et truffé de caméras de vidéosurveillance. La partie ne sera donc pas facile à gagner!

Jean Mouloud, 29 janvier 2011

Article 11

Un pari un peu fou dans une période de crise de la presse écrite, vient d'être lancé par les animateurs du site Article 11 : passer de l'information numérique au bon vieux journal papier. Le premier numéro est sorti en novembre. Si le format et la maquette sont un peu déroutants, le contenu est du meilleur cru, pour qui s'intéresse à la critique des armes et aux armes de la critique : militarisation du maintien de l'ordre, technopolis grenobloise, enfer carcéral, subversion du négatif et du rock'n'roll sont au sommaire.

**Article 11,
3 allée Gambetta,
92110 CLICHY.
2,50 €, abonnement 6
numéros, 13**

Echanges et mouvement

Cette revue trimestrielle, dont on ne vantera jamais assez l'intérêt, vient de publier un numéro spécial « Index des articles parus dans Echanges du n° 1 (1975) au n° 133 (été 2010) ». A se procurer de toutes urgence, pour commander les textes qui vous intéressent et toujours disponibles, au moins en photocopie. Le même réseau édite le bulletin diffusé gratuitement « Dans le monde une classe en lutte ». Un problème de duplication du bulletin fait qu'elle devient aujourd'hui payante, n'hésitez pas à envoyer quelques euros pour que cette diffusion puisse continuer.

Numéros disponibles sur le site mondialisme.org. Echanges et mouvement - BP 241 - 75866 Paris Cedex 18.



Infinitif Present

Jann-Marc Rouillan, La Différence, 2010, 18 euros.

Sur la jaquette de couverture, un collage du peintre Dado renvoie au mode du récit : l'histoire de la lutte armée, en Europe après 68, remonte en bulles à l'esprit du narrateur et se greffe à son quotidien carcéral. En aiguillon, le téléphone distille l'angoisse du compte à rebours des jours précédant la séparation définitive d'avec Joëlle Aubron.

Celle qu'il surnomme Belette retrace son chemin, de la révolte autonome à son engagement dans l'anti-impérialisme combattant, pour le film de Pierre Carles «Ni vieux, ni traîtres». Lui, Jean-Marc, doit raconter la pratique réelle de ce front international auxquels ils participèrent en un groupe parmi d'autres. Un impératif de «mémoire oppositionnelle» destiné à contrarier la caricature des «tueurs par plaisir», les clichés sexistes et autres bons sentiments mâtinés de haine, dont on gave l'opinion. Apeurer s'inclue dans le divertir.

Sans dénaturer son sujet afin de le rendre compréhensible, dans un monde où le culte de l'argent ridiculise toutes les autres valeurs, Rouillan restitue le climat des années 1980 et livre des clés. Celle du choix de ramener la guerre sur nos territoires policés afin de démontrer le lien existant entre les populations pillées et opprimées, au loin, et les responsables bien de chez nous : «les génocidaires de notre temps sont les héros "innocents et généreux" de grandes sagas industrielles et politiques».

Mais laisser crever n'est pas un crime aux yeux de la mo-

rale capitaliste. Les militants n'ignorent pas que leur révolte contre l'injustice sociale leur reviendra en boomerang de mort et d'enfermement sans briser l'omerta. Ce dilemme posé à tous les résistants ne les dispense pas d'agir et d'assumer leurs responsabilités de minorités conscientes.

Formée fin 1978, leur organisation connaît sa première répression en avril 1980. Sous Mitterrand, l'humaniste aux 45 guillotins Algériens dans le placard, la guérilla de l'ombre jouit encore de la sympathie du milieu artistique et intellectuel : «Pour eux, nous n'en faisons jamais assez.» Plus sérieusement, des contacts avec les camarades allemands et italiens (Fraction Armée Rouge et Brigades Rouges) se nouent sur des objectifs de campagnes politico-militaires et, parfois, d'impétueuses parties de pétanques ou de foot, RAF contre AD. Chez l'auteur, le désespoir de l'homme qui survit à la vérité de sa condition humaine se tempère toujours d'humanisme et d'allégresse latine, en particulier pour les portraits dans le vif des âmes croisées en détention, ou jadis, à l'extérieur. Croire ce livre réservé aux exégètes de la pensée d'extrême gauche validerait le dessein des falsificateurs qui, pour mieux les exclure de l'histoire des luttes populaires, ont effacé le passé ouvrier trop éloquent d'un des condamnés de Vitry-aux-Loges. Quant à l'existence à «l'infinitif présent» des détenus, elle diffère peu de celles des exclus des pays riches : «banni de leur intimité de privilégiés, ils ne te connaissent plus, tu crèves en silence, de solitude, de désœuvrement, de faim, de froid, de maladie, l'important réside dans une agonie discrète, car l'important est de débarrasser le plancher sans se faire remarquer.»

Face à cette élimination, par la misère et la prison, promise en avenir à la jeunesse turbulente et aux vieux en déshérence, les barricades de papier de Jann-Marc Rouillan commencent à concerner beaucoup de gueux anonymes. **Louise**



Ayant la révolution

Offensive n° 28, décembre 2010

Le trimestriel de d'Offensive libertaire et sociale consacre son dernier dossier aux révoltes populaires de l'an Mil à la Révolution française. Interrogeant les insurrections populaires pré-existantes aux mouvements ouvriers moderne comme à l'universalisme des Lumières, ce numéro interroge une histoire populaire souvent ignorée, et restitue que les luttes des classes traverse les époques et les sociétés, indépendamment du mode de production et des dynamiques du capital. Signalons également une interview de Hafed BENOTMAN, co-fondateur de la revue anticarcérale l'Envolée sur le quotidien et la lutte dans les prisons.

52 pages, 4 euros. En kiosque ou OLS c/o Mille Bâbords, 61 rue du Consolat, 13001 Marseille.

« Courant alternatif » n'est plus diffusé en kiosque, Abonnez-vous, diffusez-le !



En 1990 nous avons décidé de recourir aux NMPP (devenues depuis Presstalis), afin d'être présents dans des kiosques et des librairies. Depuis cette date, on s'était maintenu bon an mal an. En octobre 2009, nous avons augmenté le tirage du journal – en fonction des ventes du numéro d'été diffusé en plus grand nombre –, avec l'espoir d'augmenter les ventes proportionnellement au nombre d'exemplaires déposés. Il n'en fut rien : «CA» a été diffusé dans des lieux où les touristes sont nombreux en période estivale, au détriment des lieux où les gens vivent ! Malgré nos efforts, nous n'avons pas réussi à avoir la moindre prise sur cette diffusion aberrante.

Une possibilité subsistait : celle de lancer une nouvelle formule pour obtenir un redéploiement des points de ventes. Alors que nous travaillions à ce projet, Presstalis et les patrons de presse ont changé les règles du jeu sous prétexte de restructuration et de rentabilité du groupe. D'une diffusion qui ne nous rapportait rien, ou très peu, mais s'équilibrait bon an mal an, nous avons appris en septembre 2010 que les nouveaux tarifs feraient que nous serions déficitaires. **Nous ne sommes pas les seuls : toute la presse n'ayant pas une vocation commerciale est concernée, et progressivement les titres de la presse d'opinion disparaissent des kiosques et librairies alimentés par Presstalis –sauf quelques-uns qui auront accepté une compensation sous forme de (toute petite) subvention par l'Etat.** Bref, c'est la vieille péréquation mise en place à la Libération, et censée permettre à toutes les publications, même les plus modestes, d'être distribuées, qui disparaît. C'est dans la logique du système. Nous avons donc quitté donc ce réseau commercial en novembre, sans regret, pour revenir à une diffusion militante. Merci à toutes celles et tous ceux qui se sont abonnés ou ont souscrit pour soutenir Courant Alternatif. Nous avons pu ainsi continuer à travailler le projet d'une nouvelle formule du mensuel, et vous découvrez aujourd'hui le premier numéro, dans une maquette que nous espérons plus attrayante, afin de continuer à élargir notre lectorat.

Cependant le réseau de librairies ou kiosques « alternatif » est trop faible ; et, à quelques exceptions près, c'est la « croix et la bannière » pour que ces lieux nous paient les exemplaires vendus ! La plupart du temps, il faut qu'une personne, militante ou sympathisante ou simplement abonnée, suive ce type de dépôt, bien sympathique par ailleurs. C'est pourquoi nous lançons un appel à notre lectorat pour nous aider à la diffusion de Courant Alternatif. Si vous êtes prêt à prendre en charge un ou plusieurs points de vente près de chez vous pour y déposer le journal chaque mois, et obtenir le règlement des numéros vendus une ou deux fois par an, ce serait un sacré coup de main ! **Vous pouvez également choisir un abonnement en nombre, et vous conservez le produit des ventes. Ou encore abonner une personne (ou plusieurs...) de votre choix pour 18 euros. Vous pouvez également aider «CA» en nous signalant des librairies ou des lieux près de chez vous qui accepteraient de le diffuser directement, par envois chaque mois.** Bref les moyens de soutenir une expression anarchiste-communiste ancré au cœur des luttes, et qui privilégie l'expression des mouvements et les questionnements politiques plutôt que les litanyes propagandistes sont nombreux. **Pour vous abonner, toutes les informations sont en PAGE 2**